

RAPPORT FINAL
ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME DE
COOPÉRATION 2017-2022 DE L'ARES

Pluricité et Learning Avenue

ÉVALUATION 2023
VERSION FINALE
MAI 2023

Pluricité et Learning Avenue, Rapport final « Évaluation finale du programme de coopération 2017-2022 de l'ARES », Bruxelles : ARES, 2023

Éditeur responsable :

Laurent Despy

Académie de recherche et d'enseignement supérieur – ARES

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

www.ares-ac.be

ISBN 978-2-930819-85-3

Dépôt légal D/2024/13.532/2

© ARES, mai, 2023

SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS.....	5
SIGLES ET ACRONYMES	6
01. RÉSUMÉ	8
01.1 / Méthodologie et déroulement de l'évaluation.....	8
01.2 / Conclusions de l'évaluation	8
01.3 / Recommandations.....	11
01.3.1 / Articulation des projets ARES avec les enjeux de développement	11
01.3.2 / Accompagnement au changement par le levier de l'animation d'une « communauté »	11
01.3.3 / Dynamiques partenariales avec les partenaires Sud les ACNG et le VLIR-UOS	12
01.3.4 / Renforcement des impacts et de la valorisation des projets	12
01.3.5 / Optimisation du Suivi et reporting	13
02. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION 2017-2022 DE L'ARES.....	14
02.1 / Une stratégie de l'ARES qui, en matière de coopération, entend promouvoir le développement humain durable à travers un soutien protéiforme aux EES du Sud	14
02.2 / L'ARES : un rôle de « coupole de la coopération académique » qui structure la coopération entre EES à travers le déploiement d'une variété d'instruments de coopération	15
02.2.1 / Diagramme logique d'impact	17
02.3 / Le programme de coopération 2017-2021, marqué par la mise en œuvre d'une « approche par pays » qui amène de nouvelles exigences en matière de mise en cohérence des interventions .	19
03. LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION	20
03.1 / Le périmètre et les objectifs de l'évaluation.....	20
03.2 / Les travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation	21
04. LE DÉPLOIEMENT DES INSTRUMENTS DE L'ARES, EN CHIFFRES	23
04.1 / Les données quantitatives relatives à la mobilisation des instruments du programme « Sud » de l'ARES	23
04.2 / Les données quantitatives relatives à l'accueil de boursiers issus des pays partenaires en Belgique	24
04.3 / Les données quantitatives relatives aux mobilités des étudiants de la FWB dans les pays partenaires.....	26
04.4 / Les données financières du programme	29
05. ANALYSE ÉVALUATIVE.....	31
05.1 / Pertinence	31
05.1.1 / Les thématiques des projets sont en ligne avec les priorités nationales des pays d'intervention.	31
05.1.2 / La pertinence du programme de l'ARES est renforcée par une prise en compte des besoins et des contextes au niveau local, même si cela n'est pas systématique.....	31
05.1.3 / Il reste relativement difficile de concevoir une logique d'intervention qui priorise les enjeux de développement durable sur l'excellence académique, pour la plupart des porteurs de projet.	32
05.1.4 / L'approche pays renforce la pertinence de l'intervention d'ARES, malgré les limites des « groupes pays » ..	32
05.2 / Cohérence	34
05.2.1 / La stratégie et les objectifs du pays en matière d'enseignement supérieur et de coopération au développement sont en lien avec les objectifs du programme de l'ARES	34
05.2.2 / La cohérence du partenariat Nord-Sud des projets est très hétérogène selon les pays.....	35
05.2.3 / Au niveau de la cohérence interne, les projets d'intervention ont peu de liens, limitant la création des synergies supplémentaires	36
05.2.4 / Les universités partenaires identifient d'autres programmes et financements de coopération au développement et les articulations éventuelles (notamment ceux du VLIR-UOS).....	36
05.2.5 / La complémentarité des interventions de l'ARES et les ACNG est assurée à travers des mécanismes de collaboration relativement fonctionnels.	37

05.2.6 /	L'opérationnalité du groupe Belgique reste limitée pour permettre de créer une cohérence et un intérêt commun.....	38
05.3 /	Efficacité.....	39
05.3.1 /	Dans l'ensemble des résultats correspondant à ceux attendus dans les projets et programme malgré une période marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19	39
05.3.2 /	En premier lieu, un renforcement des capacités individuelles important, notamment du fait des mobilités	40
05.3.3 /	De nombreux projets de recherche ou de formation menés sur des thématiques variés et avec des partenaires multiples	40
05.3.4 /	Des effets plus diffus, voire limités, à l'échelle des institutions ou des sociétés, notamment du fait de contextes pas toujours favorables.....	42
05.3.5 /	Une valeur ajoutée clairement identifiée de l'ARES du fait d'une capacité d'adaptation, de liens parfois historiques et d'une expertise reconnue	43
05.3.6 /	Les effets en matière de sensibilisation de la « communauté éducative » de la FWB.....	44
05.4 /	Effizienz du programme.....	45
05.4.1 /	Un appui financier de l'ARES globalement approprié au regard des besoins d'appui des EES de la FWB....	45
05.4.2 /	Une efficacité fortement impactée par des contextes institutionnels et administratifs des pays partenaires .	46
05.4.3 /	Des exigences de reporting qui peuvent être vues comme lourdes	48
05.4.4 /	Système de suivi-évaluation	48
05.5 /	Durabilité du programme	49
05.5.1 /	Au niveau des bénéficiaires individuels, le programme contribue au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche après la fin du programme.	49
05.5.2 /	Le renforcement des capacités des EESR leur permettent d'initier des projets de développement humain durable.	50
05.5.3 /	L'appropriation locale est assurée par la création des partenariats avec des acteurs académiques et non-académiques.	51
05.5.4 /	La durabilité financière est assurée par une montée en compétences en matière de la gestion des projets ainsi qu'une visibilité accrue.....	51
05.5.5 /	Une valorisation des résultats des projets en premier lieu académique par le biais de mémoires de recherche, thèses, publications de recherche et d'événements scientifiques	52
05.5.6 /	La durabilité du programme belge est assurée grâce à la continuité des liens créés parmi les bénéficiaires.	53
05.6 /	Thématiques transversales	53
05.6.1 /	Genre	53
05.6.2 /	Climat	55
05.6.3 /	Digitalisation	56
06.	CONCLUSIONS	58
07.	RECOMMANDATIONS.....	61
08.	ANNEXES	69
08.1 /	Les questions évaluatives et matrice d'évaluation	69
08.2 /	Fiches pays	81

AVERTISSEMENTS

L'évaluation dont le présent document constitue le rapport final a été réalisée par le groupement Pluricité et Learning Avenue à la demande de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs dont ils représentent les points de vue. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'ARES et n'en représentent pas une position officielle.

SIGLES ET ACRONYMES

ACNG	Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
AI	Appui Institutionnel
CAD	Comité d'aide au développement
CCD	Commission de la coopération au développement
CSC	Cadres stratégiques communs
CSI	Cours et stages internationaux
CUI	Coopération universitaire institutionnelle
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
EES	Établissement d'enseignement supérieur
EESR	Établissement d'enseignement supérieur et de recherche
ESA	Écoles supérieures des arts
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HE	Hautes écoles
ITC	Institut de Technologie du Cambodge
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques*
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisations non-gouvernementales
PFS	Projets de formation Sud

PRD	Projets de recherche pour le développement
RDC	République Démocratique du Congo
S&E	Suivi et évaluation
SES	Service spécial de l'évaluation
VLIR- UOS	Conseil interuniversitaire flamand - Coopération au développement des universités (Vlaamse Interuniversitaire Raad – Universitaire Ontwikkelingssamenwerking)

01. RÉSUMÉ

Le groupement Pluricité et Learning Avenue a été chargé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'évaluer le Programme de coopération au développement 2017-2022 de l'ARES.

01.1 / MÉTHODOLOGIE ET DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

L'évaluation visait à rendre compte (cf. principe de redevabilité) des réalisations du programme de coopération devant l'autorité publique bailleuse de fond (DGD) et s'est aussi inscrite dans une optique d'apprentissage.

L'évaluation du programme de coopération 2017-2022 de l'ARES a été conduite de fin juin 2022 à fin avril 2023 en 3 grandes phases : Phase de cadrage de fin juin à mi-septembre 2022, phase de collecte d'octobre 2022 à février 2023 et phase d'analyse de février à avril 2023. Plus d'une centaine d'acteurs parties prenantes du programme de coopération ont été rencontrés lors d'entretiens individuels et collectifs. Des missions de terrain d'une semaine ont été conduites dans les 7 pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Équateur, Madagascar, Maroc, République Démocratique du Congo, Vietnam. Une collecte spécifique a porté sur le programme Belgique. Deux enquêtes ont été menées auprès des boursiers ressortissants des pays partenaires (575 répondants) et des étudiants belges bénéficiaires de bourses de voyage et microprojets (204 répondants). L'ensemble des travaux menés a abouti à la production de 18 fiches pays et du présent rapport d'évaluation.

01.2 / CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

À propos de la pertinence du programme de coopération de l'ARES

- » Sur la période 2017-2021, l'ARES a conforté son rôle de soutien aux EES dans leurs activités de coopération au développement. Son action couvre un périmètre important, comme en témoignent certains chiffres clés : 18 pays d'intervention, 209 projets de coopération soutenus, 2023 mobilités de ressortissants des pays partenaires en Belgique et 1234 mobilités d'étudiants belges dans les pays partenaires.
- » Avec son large panorama d'instruments, l'ARES intervient à travers des logiques d'action variées, qui s'adaptent à différents types de besoins. De manière générale, et malgré des points d'amélioration spécifiques à chaque instrument qui ont pu être identifiés dans les différentes évaluations menées, l'offre de services de l'ARES reste, dans l'ensemble, jugée très pertinente par les parties prenantes de la coopération, en Belgique comme dans les pays partenaires.
- » Sur la période 2017-2022, l'un des phénomènes marquants a été le positionnement grandissant des Hautes écoles dans la coopération au développement, qui pour certaines, y trouvent un véritable intérêt. Longtemps concentrée dans le milieu universitaire, la coopération au développement devient de plus en plus un enjeu pour un nombre grandissant d'EES belges, grâce au développement d'instruments plus simples d'accès et une incitation à se positionner. Il reste cependant des marges de progression importantes en matière d'implication des Hautes écoles, et encore plus, des ESA.
- » La continuité de l'intervention de l'ARES dans le temps fait partie de ses grandes forces : celle-ci permet de bâtir des partenariats durables avec les pays partenaires, qui multiplie la solidité et les impacts de la coopération. Les dynamiques de partenariat restent cependant très variables selon les projets : elles sont favorisées lorsqu'il y a un dialogue continu, une confiance mutuelle, une bonne connaissance du pays par le/la gestionnaire de pays et l'ancienneté de la collaboration.

- » Les objectifs du programme de l'ARES sont globalement conformes aux priorités et aux stratégies des pays partenaires : dans la mise en œuvre des projets, on observe un alignement global des thématiques des projets avec les priorités nationales ainsi qu'avec les CSC relatifs aux pays partenaires. Cependant, les objectifs de développement ne sont pas toujours bien pris en compte par les coordinateurs de projet, qui semblent privilégier parfois l'excellence académique par rapport aux enjeux de développement.

À propos de la cohérence du programme de coopération de l'ARES

- » Dans la plupart des cas, à l'échelle d'un même pays, il n'existe pas de mise en lien entre les coordinateurs Sud des différents projets soutenus par l'ARES. La mise en lien de différents types de projets peut se faire de manière informelle, lorsque les responsables des projets se connaissent a priori et qu'ils ont déjà travaillé ensemble, mais cela ne permet pas d'assurer la création de synergies de manière systématique.
- » Les universités partenaires identifient et sollicitent d'autres programmes et financements de coopération au développement, mais globalement, il n'existe pas de coordination entre les différents bailleurs qui interviennent dans le financement de la coopération universitaire. L'absence de coordination véritable entre l'ARES et le VLIR-UOS a particulièrement été sur le programme 2017-2022.
- » La création des liens entre les interventions de l'ARES et celles des autres ACNG reste limitée : à l'échelle de la Belgique, hormis les ONG universitaires, l'ARES n'entretient pas de liens structurés avec les ACNG, et les réunions du CSC Belgique, bien qu'elles aient permis de créer des liens informels, n'ont pas permis de créer des liens structurés avec ces dernières. A l'échelle des pays partenaires, des ACNG peuvent être associées à certains projets, à l'initiative des porteurs eux-mêmes. Cependant, des freins persistent, tels que la différence de fonctionnement entre l'ARES, les EES et les ACNG (temporalité du planning de travail), un manque de connaissances / visibilité sur les acteurs de développement, et/ou une difficulté à percevoir les complémentarités entre les initiatives de développement et la recherche / formation scientifique.
- » Globalement, les groupes pays se sont réunis mais ont eu des effets relativement limités. Bien souvent, les activités des groupes pays ont consisté en un partage de modalités de travail et des résultats entre les responsables de différents projets.

À propos de l'efficacité et de la durabilité du programme de coopération de l'ARES

- » Au final, la majorité des projets et programmes soutenus dans le cadre du programme de coopération 2017-2022 ont pu se déployer avec des résultats correspondant le plus souvent aux attendus initiaux avec des outputs significatifs aussi bien quantitativement que qualitativement, tels que : des publications, des aménagements et réhabilitation de laboratoires, la sélection et le soutien de doctorants, des projets de recherche, etc. Les résultats ont été très globalement conformes aux projections.
- » Même si le degré de l'impact de la crise liée à la COVID 19 est variable selon les projets, les activités de l'ensemble des projets ont été malgré tout affectées, avec pour conséquence : pendant plusieurs mois, la fermeture des institutions académiques, des missions et séjours de recherche décalés, un agenda des projets et des recherches non-tenus, une réallocation budgétaire, des activités annulées, une difficulté d'impliquer de nouveaux partenaires dans le projet, un accès aux terrains de recherche compliqué, etc. Malgré ces difficultés, les partenaires ont été réactifs et ont fait preuve d'imagination et de souplesse pour limiter les conséquences de la crise sur les projets. Selon la nature des activités et l'état d'avancement des interventions, les promoteurs ont dû réallouer une partie (plus ou moins importante selon les cas) de leur budget.
- » Le programme de coopération de l'ARES a contribué très fortement au renforcement des capacités individuelles de plusieurs milliers d'étudiants et enseignants chercheurs au travers notamment de bourses de mobilité et de la réalisation de projets de recherche. Cependant, les contextes locaux et nationaux ne permettent pas toujours aux bénéficiaires de mobiliser les compétences et savoir-faire développés dans le cadre de leur fonction du fait de l'instabilité, du manque de moyens et d'une politique RH peu claire en la matière.
- » Le programme de coopération a aussi permis la conduite d'un très grand nombre de projets de recherche ou de formation sur des thématiques variées et aux formats également très différents. Ces projets de recherche ou de formation ont pu être développés dans le cadre des appels à projets spécifiques (PFS,

PRD, POP, Synergie...) mais également dans le cadre des Appuis institutionnels (AI) qui comprenaient le plus souvent des appels à projets de recherche.

- » Le renforcement des capacités de formation et de recherche des institutions partenaires constitue une force des instruments développés par l'ARES. En particulier, les partenariats ont contribué à améliorer la qualité des offres de formation et la visibilité des EES partenaires comme offrant des formations de qualité. Par exemple, plusieurs AI ont contribué à renforcer l'offre de formation au niveau master. Le renforcement de la formation doctorale constitue un élément clé de la relève académique dans beaucoup de programmes, et lie étroitement la formation et la recherche.
- » La valeur ajoutée de l'ARES est clairement identifiée par les différentes partenaires : une adaptation aux besoins locaux, une implication historique de certains EES ou équipes de recherche faisant de l'ARES le principal partenaire, l'approche globale et dans la durée de l'instrument AI, la souplesse accordée dans le fonctionnement des projets, les bourses sandwicks...
- » De manière globale, la valorisation des résultats est réalisée par le biais des disséminations des publications de recherche dans des réseaux académiques, le renforcement des sites web et l'organisation d'événements, notamment en fin de projet. Cependant, dans la plupart des pays, l'aspect valorisation des résultats des projets soutenus, au-delà du cercle académique et scientifique, n'est pas clairement intégré dans la stratégie de ces derniers ; et/ou le manque d'un budget dédié à la diffusion des résultats, de lien avec des acteurs de la société civile ne permet pas d'effectuer un véritable travail de capitalisation et valorisation.
- » En Belgique, l'intervention de l'ARES a également des impacts sur la sensibilisation à la coopération au développement des professeurs, chercheurs et étudiants, tout simplement à travers la multiplicité de ses interventions qui, combinées, participent à « assurer une présence » et « rendre visible » le partenariat Nord-Sud et les ressortissants des pays partenaires, et dans une certaine mesure, à créer du lien entre ressortissants du Nord et du Sud. Par ailleurs, des temps plus formels de sensibilisation ont été organisés auprès des boursiers, par exemple dans le cadre de l'Event boursier ou des formations de préparation au départ, mais ceux-ci ne touchent que les premiers concernés, et pas la « communauté éducative » de manière plus générale.

À propos de l'efficacité du programme de coopération de l'ARES

- » D'un point de vue général, les moyens financiers octroyés par l'ARES sont considérés comme appropriés par l'ensemble des acteurs parties prenantes du programme interrogés dans le cadre de l'évaluation. Les coordinateurs Nord aussi bien que les partenaires Sud considèrent, pour la plupart, que les moyens financiers mis à disposition par l'ARES sont appropriés pour atteindre les objectifs. Ces financements sont particulièrement appréciés car ils viennent soutenir directement le « cœur de métier » des EES, à savoir la formation et la recherche, avec une prise en charge de différents types de frais qui leur bénéficient directement
- » Bien que connaissant un taux global d'atteinte des objectifs important, un certain nombre de projets et programmes ont été confrontés à des difficultés pour consommer les ressources budgétaires alloués. En effet, les projets sont régis par les procédures nationales qui peuvent être particulièrement lourdes et complexes (procédures de passation de marché, entreprises publiques...).
- » Plusieurs EES ont également connu des problèmes liés à l'achat d'équipements de recherche : sur plusieurs projets, des écarts entre le budget prévu initialement et le budget réel de certains équipements ont entravé la capacité des porteurs de projet à acquérir certains matériels ou matériaux, qui pour certains, étaient particulièrement importants pour le projet.
- » L'efficacité des projets peut être fortement impactée par des contextes institutionnels et politiques particulièrement instables et des lourdeurs administratives. Cependant, l'implication des différents partenaires et la souplesse accordée par l'ARES (calendrier, modalités d'achat...) ont, le plus souvent, permis de dépasser ces difficultés.
- » En contrepartie des financements octroyés, on note que l'ARES réalise un effort important en matière de suivi-reporting, et de fait, chaque porteur de projet est amené à rendre compte de ses activités de manière particulièrement précise. Cette exigence de rapportage de la part de l'ARES permet d'affirmer les

attendus sur les objectifs et les résultats attendus. Cependant, les formats et contenus des informations et rapports remontés des projets sont relativement hétérogènes et insuffisamment orientés résultats. Ce qui ne permet pas une analyse uniforme et consolidée.

À propos des thématiques transversales

- » A l'échelle de la Belgique, on peut souligner la proportion importante de femmes bénéficiaires des instruments de mobilité adressés aux étudiants de la FWB. L'exemple des bourses de voyage est particulièrement parlant, puisqu'elles constituent 77% des bénéficiaires, et dans une moindre mesure, elles constituent également 46% des bénéficiaires de microprojets. En revanche, concernant l'accueil en Belgique des boursiers issus des pays partenaires, on note que les femmes sont, dans l'ensemble, nettement minoritaires (33%). Pourtant, les promoteurs belges se disent pour la plupart sensibilisés à la question, et l'abordent dans leurs échanges avec les partenaires Sud, mais malgré tout, ils ne disposent pas de toutes les latitudes dans la sélection des boursiers, qui s'appuient également sur d'autres critères que sur celui du genre.
- » Dans la mise en œuvre opérationnelle des projets, il n'est pas toujours aisé pour les porteurs de projets d'intégrer les thématiques transversales du genre et de l'environnement. La thématique de l'environnement peut apparaître dans un certain nombre de projets, notamment dans des disciplines qui entretiennent un lien étroit avec cette thématique, comme l'agronomie, mais cela n'est pas systématique. La thématique du genre, en revanche, fait moins souvent l'objet d'un focus particulier dans le contenu des projets eux-mêmes.

01.3 / RECOMMANDATIONS

L'exercice d'évaluation permet de dégager 10 recommandations organisées autour de 5 axes visant à renforcer les points forts du programme.

01.3.1 / ARTICULATION DES PROJETS ARES AVEC LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

1/ Poursuivre la réflexion stratégique, au sein de l'ARES et de la DGD, pour maintenir l'articulation des objectifs du programme entre l'excellence académique et les objectifs de développement, notamment en accompagnant la réflexion des partenaires Nord et Sud sur les manières de maximiser la contribution de leurs projets aux objectifs de développement.

2/ S'assurer que les questions transversales (genre, climat, digitalisation) soient intégrées dans la définition et/ou mise en place des projets. L'ARES doit donc solliciter ses équipes pour qu'elles œuvrent en ce sens, elle doit aussi les accompagner dans la mise en œuvre de ces thématiques transversales (boîte à outils, sensibilisations, formations), elle doit enfin ouvrir aux responsables des projets l'accès à un réseau d'experts spécialisés sur ces questions, enfin permettre la capitalisation et l'échange d'expérience.

01.3.2 / ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT PAR LE LEVIER DE L'ANIMATION D'UNE « COMMUNAUTÉ »

3/ Renforcer le rôle d'animation de l'ARES comme levier de transformation des pratiques (idée de dépasser le rôle de « financeur » pour devenir « animateur/accompagnateur du changement »). L'ARES peut renforcer ce rôle : en créant un pôle Animation qui définirait la programmation annuelle et l'organisation d'actions (webinaires et ateliers) ; en créant une Communauté ARES sur une plateforme en ligne ; en élaborant un programme de webinaires courts à destination de tous les membres de la

communauté, animés tour à tour par des acteurs très divers des projets de l'ARES ; en mettant en place une programmation d'ateliers de réflexion et d'échanges de bonnes pratiques de façon à dynamiser le rôle de chaque partie prenante.

4/ Mettre en place des moyens spécifiques pour poursuivre la dynamique au niveau des Hautes Écoles et ESA (y compris celles qui mobilisent peu ou pas les instruments de l'ARES) à s'inscrire dans la dynamique de la coopération au développement. L'ARES pourrait mettre en place un soutien externe transversal pour le montage et le suivi administratif des projets, à évaluer a posteriori ; elle pourrait organiser des webinaires d'informations et ateliers en prenant les EES encore peu initiés à la coopération au développement ; elle pourrait favoriser l'inclusion des HE et des ESA dans les projets PRD et PFS notamment.

01. 3.3 / DYNAMIQUES PARTENARIALES AVEC LES PARTENAIRES SUD LES ACNG ET LE VLIR-UOS

5/ Dans les pays d'intervention, créer les conditions d'une mise en relation entre partenaires animée par l'ARES. L'Académie pourrait assurer une présence régulière des gestionnaires pays de l'ARES dans leurs pays de référence, et organiser à cette occasion des rencontres avec les coordonnateurs Sud ; et mettre à disposition une plateforme accessible aux coordonnateurs Nord et Sud permettant à tous de partager des actualités et des ressources.

6/ Favoriser une meilleure articulation entre l'ARES et le VLIR-UOS. L'ARES pourrait exploiter pleinement les possibilités offertes par le CSC « Enseignement supérieur » (ce qui est déjà engagé), afin d'y organiser des temps d'échanges d'informations et de pratiques, notamment entre ARES et VLIR-UOS autour d'enjeux communs. L'ARES pourrait favoriser l'échange d'information mutuelle sur les actions et projets soutenus dans chaque pays partenaire, information qui sera transmise aux gestionnaires pays ainsi qu'aux coordonnateurs Nord.

7/ Favoriser une meilleure articulation entre partenaires Sud et ACNG. L'Académie pourrait organiser des événements dans quelques pays partenaires clés réunissant coordinateurs Sud et ACNG, inscrire le lien à des ACNG comme un critère de sélection des projets, favoriser la mise en place d'actions de valorisation des résultats des projets incluant des ACNG, comme celle de la création nouvelle de l'instrument « Amorce et Valorisation ».

01. 3.4 / RENFORCEMENT DES IMPACTS ET DE LA VALORISATION DES PROJETS

8/ Améliorer la dissémination des résultats du programme auprès des acteurs de développement. L'Académie peut avoir comme moyen d'action : l'inscription systématique de l'activité de capitalisation des résultats dans les logiques d'intervention des projets ; la définition d'une stratégie de valorisation permettant de maximiser l'impact des projets au de-là des publications des recherches dans les cercles académiques, et favoriser la mobilisation des nouveaux « projets de valorisation » en prévoyant une évaluation spécifique de l'instrument, afin de tirer les enseignements de sa mise en œuvre.

9/ Mieux anticiper l'après-projet. Il faudrait prévoir l'appui financier nécessaire à la maintenance du matériel et des équipements acquis ou développés dans le cadre des projets. Il serait souhaitable aussi d'appuyer les équipes projets à la recherche de financements externes à ceux de l'ARES.

01. 3.5 / OPTIMISATION DU SUIVI ET REPORTING

10/ Optimiser le système de rapportage au niveau du programme. Trois axes d'action sont possibles : conserver le système actuel qui convient aux équipes-projets ; encadrer davantage le suivi et l'évaluation des projets PRD et PFS ; accompagner les équipes-projets dans l'autoévaluation de leurs projets afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'analyse et améliorer le suivi des effets du projet.

02. LE PROGRAMME DE COOPÉRATION 2017-2022 DE L'ARES

02.1 / UNE STRATÉGIE DE L'ARES QUI, EN MATIÈRE DE COOPÉRATION, ENTEND PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE À TRAVERS UN SOUTIEN PROTÉIFORME AUX EES DU SUD

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) désigne la fédération des établissements d'enseignement supérieur (EES) francophones de Belgique. Créée en 2013, elle regroupe plus de 120 EES (6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale), soit 220 000 étudiants et 22 000 personnels.

L'ARES est fortement mobilisée sur le volet international et constitue à ce titre un acteur privilégié de la Coopération belge au développement en Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) pour la mise en œuvre de son volet académique. Elle bénéficie à ce titre d'un financement accordé via le SPF Affaires étrangères et Coopération au Développement et sa Direction générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DGD).

Les orientations stratégiques de l'ARES sont inscrites dans son Plan stratégique 2017-2026, qui s'est traduit de manière plus opérationnelle dans son Programme de coopération 2017-2021 (objet de la présente évaluation), qui a structuré l'action de l'ARES sur la période. Le programme de coopération, armé d'un budget d'environ 127M€, a impliqué nombre d'EES de la FWB ainsi qu'environ 100 établissements partenaires dans 18 pays (en Afrique, en Asie du Sud Est et en Amérique latine et aux Caraïbes).

Comme défini dans son Plan stratégique et dans son Programme de coopération 2017-2021, toute l'action de coopération de l'ARES est sous-tendue par un objectif global en adéquation avec la Loi du 19 mars 2013, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs de développement durable (ODD) : contribuer au développement humain durable des pays du Sud en appuyant les EES dans leur rôle de catalyseur du développement. Concrètement, cela se traduit par le soutien à des projets de recherche collaborative et multidisciplinaire, des projets de mise en place de formations, ainsi que des programmes de renforcement institutionnel et d'appui à la gouvernance universitaire. L'ARES a ainsi vocation à soutenir des établissements d'enseignement supérieur (EES) des pays du Sud dans l'exercice de leurs missions fondamentales – formation, recherche et service à la société – et partant, dans leur rôle d'acteur du développement.

Il est également important à souligner que dans son programme de coopération 2017-2021, l'ARES a mis l'accent sur une variété d'enjeux transversaux qu'elle a souhaité, à travers ses interventions, favoriser : il s'agit des thématiques du genre, de l'environnement, des droits humains ou encore de la digitalisation. L'ARES s'est ainsi engagée à intégrer ces thématiques dans ses programmes et promouvoir ces approches auprès de ses partenaires. Ces dimensions transversales ont ainsi été intégrées à plusieurs niveaux dans les programmes de l'ARES (ex : programme de bourses, CSI, AI, PRD-PFS...).

02.2 / L'ARES : UN RÔLE DE « COUPOLE DE LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE » QUI STRUCTURE LA COOPÉRATION ENTRE EES À TRAVERS LE DÉPLOIEMENT D'UNE VARIÉTÉ D'INSTRUMENTS DE COOPÉRATION

L'ARES assure en premier lieu un rôle de « coupole de la coopération académique », en définissant et en fixant le cadre d'intervention, en matière de coopération au développement, des EES de la FWB dans ses différents pays partenaires. A ce titre, l'ARES contribue à l'élaboration de différents documents-cadres (notamment les fiches pays, les ACP¹ ou encore les CSC²) qui structurent la programmation des interventions et le lancement d'appels concurrentiels à propositions de projets. Elle contribue également à la formulation et la sélection de projets qui sont mis en œuvre par les EES et leurs partenaires à travers ses différents instruments (cf. ci-après). Enfin, elle assure la coordination, le financement, la gestion financière et administrative, le suivi et l'évaluation des interventions sélectionnées.

Dans sa traduction plus opérationnelle, les activités sont déployées à travers des instruments qui apportent un cadre de travail ainsi que des financements, et prennent des formes particulièrement variées (en terme de territoire de lieu de déploiement, de publics cibles, de type d'actions soutenues...). Parmi ces différents instruments, on peut notamment distinguer :

- » Les instruments s'inscrivant dans le « programme Belgique »
 - › Bourses
 - › Soutien à la finalisation de thèse (SOFT)
 - › Instrument Cours et stages internationaux
 - › Chaires du Sud
 - › Bourses de voyage
 - › Microprojets étudiants
 - › Projets de sensibilisation
 - › Policy Supporting Research
 - › Frais d'accueil

- » Les instruments s'inscrivant dans le « programme Sud » :
 - › Projets de Recherche pour le Développement (PRD) et Projets de Formation Sud (PFS)
 - › Programme d'Appui institutionnel (AI)
 - › Projets de synergie

Parmi ces différents instruments, on note qu'une importante part du programme 2017-2021 se situe en Belgique, qui concentre plus de 50% de son budget. Les 67,1 M€ permettent la mise en œuvre d'un grand nombre d'activités dont la finalité, qui demeure ancrée dans les pays du Sud, a pour objectif général que « la coopération académique contribue au développement humain durable pour une société plus inclusive, plus égalitaire et plus ouverte ». Le volet « EES partenaires », quant à lui, se déroule dans les 18 pays partenaires et représente un montant total de 58,5 millions €. Sa mise en œuvre vise le renforcement des EES à différents

¹ Des « Analyses Contextuelles Pays » (ACP) élaborées par l'ARES pour les 18 pays partenaires. Les ACP ont deux objectifs principaux. Le premier objectif est la mise à disposition, pour les membres des EES de la FWB désireuses de répondre à un des appels d'offres publiés par l'ARES (candidats porteurs de projets), d'informations importantes sur la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays partenaires de l'ARES. Le deuxième est d'intégrer les ACP dans le processus de Suivi & Évaluation de l'ARES.

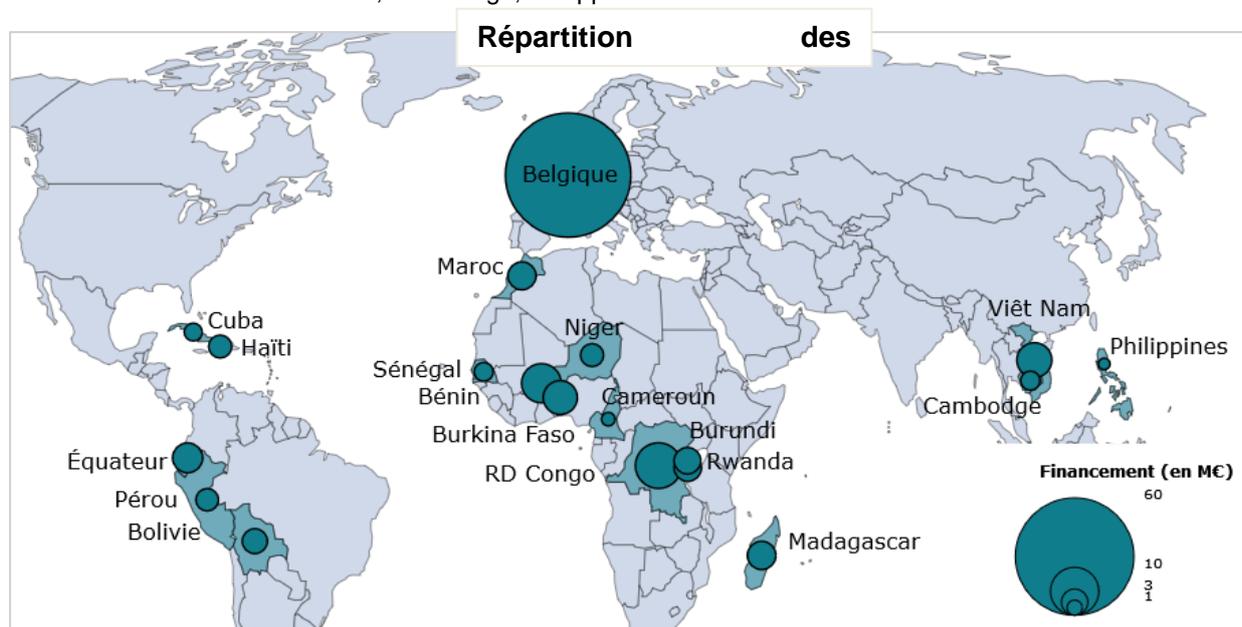
² L'ARES et ses partenaires du VLIR-UOS et de l'IMT sont actifs désormais au sein d'un Cadre Stratégique Commun thématique (CSC HES4SD). En juillet 2020, le Ministre de la Coopération au développement, Alexander De Croo, approuve sur base des notes d'intention 4 CSC thématiques, dont le CSC « Enseignement supérieur et recherche pour le développement durable » (HES4SD) déposé conjointement par l'IMT, le VLIR-UOS et l'ARES. Le 7 juin 2021, ces 30 CSC (géographiques et thématiques) ont été approuvés par la Ministre de la Coopération au développement, Meyriame Kitir.

échelons afin de leur permettre d'assurer leurs trois missions essentielles : la formation, la recherche, et les services à la société.

Il est également important de noter que l'ARES envisage l'appui à ses institutions partenaires d'une manière globale. Dans les institutions partenaires, ses actions ne ciblent pas seulement les enseignants et les chercheurs. Elles visent également les équipes dirigeantes, les services administratifs centraux ou décentralisés (facultés, UFR), les services transversaux (bibliothèques, services informatiques, ...), l'objectif étant de favoriser un environnement qui soit propice à un enseignement, une recherche et des services pertinents et de qualité. Le travail accompli s'adresse aussi aux étudiants (bourses de voyage et Microprojets étudiants). Il bénéficie ainsi directement à la communauté universitaire dans son ensemble. Enfin, par l'intermédiaire, par exemple, des bourses de CSI qui ciblent les professionnels du développement ou des activités de diffusion et de valorisation des résultats de la recherche, les institutions publiques, le secteur privé, les organisations professionnelles, les communautés locales et la société civile, en sont les bénéficiaires indirects.

Le choix des pays partenaires s'inscrit dans la poursuite de la concentration géographique des activités de l'ARES à un petit nombre de pays, débutée en 2009 dans une optique de plus grande efficacité. On peut distinguer cinq zones géographiques homogènes :

- » **Afrique centrale et orientale** : RD Congo, Rwanda, Burundi, Madagascar, Cameroun.
- » **Afrique de l'Ouest** : Sénégal, Burkina Faso, Niger, Bénin.
- » **Maghreb** : Maroc
- » **Amérique latine et Caraïbes** : Bolivie, Équateur, Pérou, Haïti, Cuba.
- » **Asie du Sud-Est** : Viêt Nam, Cambodge, Philippines.



Source des données : Programme 2017-2021, ARES.

02. 2.1 / DIAGRAMME LOGIQUE D'IMPACT

Le programme de l'ARES est financé à travers deux volets, dont les sources sont allouées aux instruments spécifiques avec des *outcomes* différents identifiés pour chacun des volets :

➤ Programme Belgique

Une importante part du programme 2017-2021 se situe en Belgique, qui concentre plus de 50% de son budget. Les 67,1 M€ permettent la mise en œuvre d'un grand nombre d'activités dont la finalité, qui demeure ancrée dans les pays du Sud, a pour objectif général que « **la coopération académique contribue au développement humain durable pour une société plus inclusive, plus égalitaire et plus ouverte** ».

➤ Volets EES partenaires

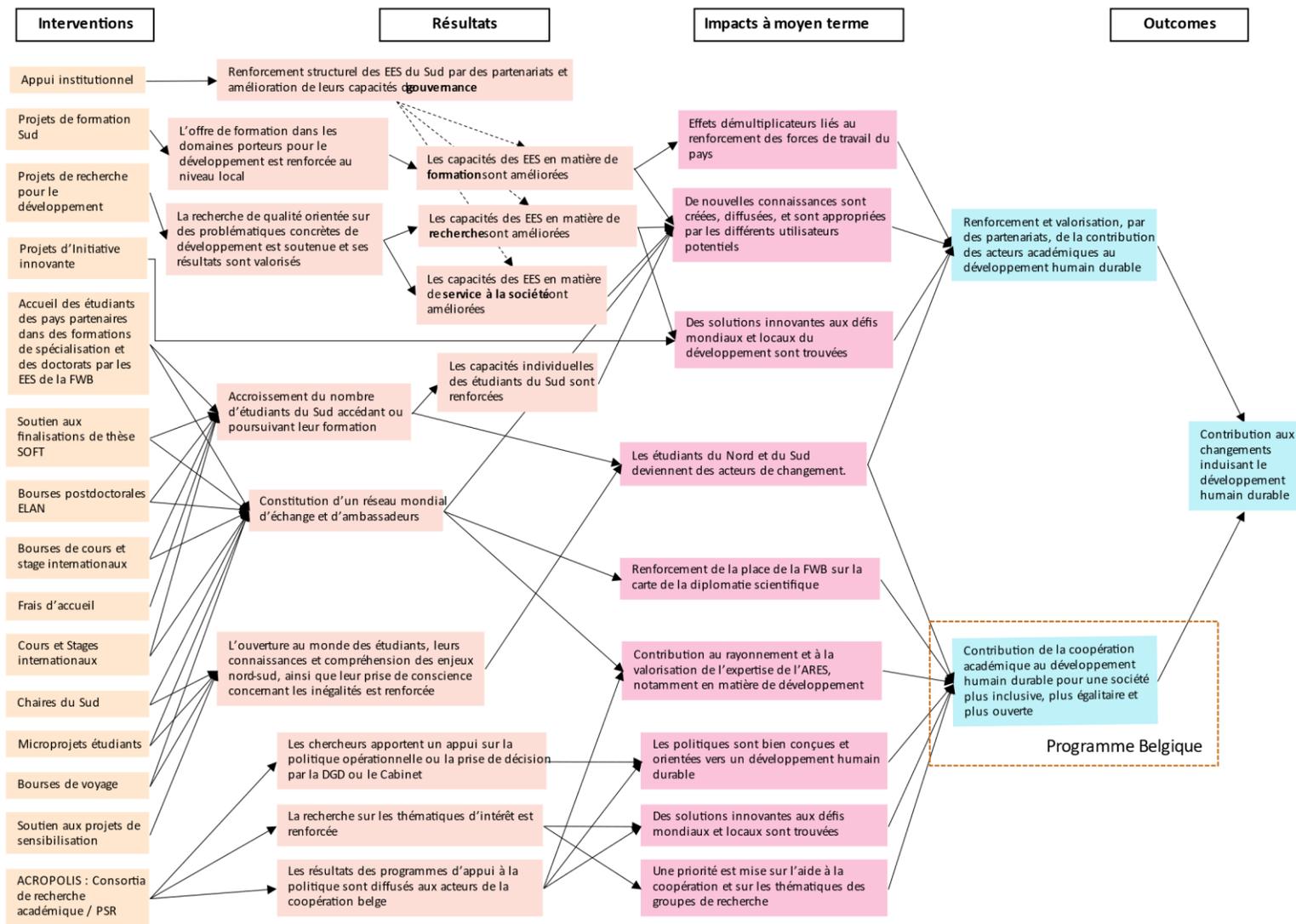
Dans les 18 pays partenaires, le programme 2017-2021 représente un montant total de 58,5 millions €. Sa mise en œuvre vise **le renforcement des EES à différents échelons afin de leur permettre d'assurer leurs trois missions essentielles : la formation, la recherche, et les services à la société.**

Même si ces deux volets sont bien distincts en termes d'instruments financés et/ou l'*outcome*, il est important de souligner que :

- » **les résultats des activités réalisés pour les deux volets, ainsi que leurs impacts à moyen-terme sont étroitement liés ;**
- » **et que les instruments financés sous un volet, peuvent contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs pour l'autre volet, et vice versa.**

Par exemple, les bénéficiaires individuels des PED participant aux activités financées sous le volet belge (e.g., les bourses CSI, les bourses Élan, le soutien à la finalisation de thèses SOFT, l'accueil des étudiants dans les universités etc.), contribuent directement au renforcement des capacités des EES partenaires, à la fois en recherche et en formation en lien avec l'*outcome* des EES des pays partenaires. De même, les étudiants des universités de la FWB pour lesquels les bourses de sensibilisation ou de voyage sont octroyés peuvent également participer au renforcement des partenariats Sud-Nord pour la contribution des acteurs académiques au service de développement humain durable.

Ainsi, pour aboutir à une représentation complète des activités déployées par l'ARES et de leurs effets, nous avons associé la description du volet belge du programme avec les Diagrammes logiques d'impacts présentés pour les 18 autres pays d'intervention détaillées dans ce document.



02.3 / LE PROGRAMME DE COOPÉRATION 2017-2021, MARQUÉ PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE « APPROCHE PAR PAYS » QUI AMÈNE DE NOUVELLES EXIGENCES EN MATIÈRE DE MISE EN COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

En 2015, un important processus de concertation entre les ACNG et le Cabinet du Ministre de la Coopération au développement débouche finalement sur une concentration des actions de coopération soutenues par le gouvernement sur un plus petit nombre de pays, ainsi qu'une recherche de cohérence, complémentarité et synergie entre les actions des différents intervenants, via les cadres stratégiques communs (CSC) et la concertation régulière des acteurs belges présents dans un pays donné.

L'ARES, dans ce contexte, est amenée à modifier l'organisation de ses programmes de coopération au développement, évoluant d'une approche par instruments vers une approche par pays. Après analyse de la concentration des interventions au cours des programmes précédents, une liste de 18 pays plus la Belgique est établie pour les projets de la programmation 2017-2021.

En conséquence, l'ARES a mis en place, lors du Programme quinquennal 2017-2021, les conditions d'une approche stratégique par pays concentrée sur ses pays partenaires et qui a constitué progressivement la base structurante de la coopération académique au développement. En mettant en avant les convergences entre les priorités des pays, des régions et des institutions partenaires, les intérêts de la communauté académique francophone de Belgique et les interventions des autres acteurs de la coopération, cette approche a placé la cohérence externe au centre de la démarche de coopération.

Pour renforcer la cohérence de ses interventions, l'ARES a notamment mis en place, en Belgique, des groupes de pilotage par pays, composés 1/ d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint qui ont été désignés par la CCD pour assurer la représentation de l'ARES dans chacun de ses pays d'intervention, 2/ des personnes impliquées dans les programmes et projets soutenus par l'ARES dans ces pays et 3/ des membres des établissements d'enseignement supérieur ayant manifesté leur intérêt pour un pays donné.

Ces Groupes Pays ont notamment les missions suivantes :

- » Assurer le suivi global de l'ensemble des actions en cours dans le pays concerné.
- » Assurer le suivi de la situation globale du pays, de ses priorités et assurer l'actualisation de l'analyse contextuelle commune correspondante.
- » Formuler des recommandations quant à l'évolution des priorités thématiques et sectorielles de l'ARES pour le pays concerné.
- » Participer à la définition des modalités des appels par pays.
- » Participer aux processus de sélection des propositions de projets en remettant un avis motivé.
- » Accompagner le processus d'évaluation des activités.
- » Participer aux processus de concertation avec les autorités pour la préparation des Commissions mixtes et des Programmes de coopération correspondants.

Opérationnellement, ces groupes pays sont essentiellement impliqués dans l'animation et le suivi des CSC géographiques et dans le cadre de l'élaboration du rapportage moral annuel destiné à la DGD. Ils sont également sollicités lors de demandes spécifiques émanant d'acteurs externes souhaitant des informations spécifiques sur un pays (MFWB, SPF, délégation étrangère, poste diplomatique), ainsi que dans le cadre des

accueils de délégations étrangères (ministre de l'Enseignement supérieur, ambassades en Belgique, ...) intéressées en coopération.

03. LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION

03.1 / LE PÉRIMÈTRE ET LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation constitue le maillon final de l'ensemble du suivi-évaluation du programme de coopération de l'ARES (scores de performance, rapports annuels, rapports intermédiaires 2019 et rapports finaux 2022, leçons apprises par les ACNG, évaluations intermédiaires et leurs objectifs d'apprentissages internes et externes).

Elle couvre le programme quinquennal sur la période 1^{er} janvier 2017- 31 août 2022 et porte sur le programme de coopération de l'ARES dans son intégralité.

Elle vise en premier lieu à rendre compte (cf. principe de redevabilité) des réalisations du programme de coopération devant l'autorité publique bailleuse de fond (DGD). A ce titre, une évaluation externe est exigée afin de vérifier la cohérence des auto-évaluations existantes, et de permettre à la DGD de :

- » Analyser la mesure dans laquelle les activités du programme, dans son intégralité, contribuent aux outcomes annoncés ;
- » Pour rappel, l'outcome commun aux 18 pays partenaires est le « *renforcement et valorisation, par des partenariats, de la contribution des acteurs académiques au développement humain durable* », et l'outcome qui s'applique à la Belgique est « *le renforcement de la contribution de la coopération académique au développement humain durable pour une société plus inclusive, plus égalitaire et plus ouverte* ».
- » Analyser la mesure dans laquelle le programme est cohérent avec les enjeux transversaux (i.e., genre, digitalisation, environnement) ;
- » Vérifier que le système de monitoring est fonctionnel.

En second lieu, la présente évaluation s'inscrit également dans une optique d'apprentissage, l'évaluation permettant de fournir des recommandations sur l'organisation du programme ainsi que des préconisations sur les niveaux de synergies et de coopération entre les acteurs au niveau de l'implémentation. A ce titre, l'évaluation devra notamment :

- » Documenter et évaluer, en priorité, l'efficacité et l'efficience, et puis la cohérence, la pertinence, la durabilité et l'impact de l'action de l'ARES dans chacun des 19 pays d'intervention ;
- » Identifier et documenter les leçons apprises ; dans une optique d'amélioration du prochain programme quinquennal de coopération au développement de l'ARES.

Ainsi, ce rapport d'évaluation finale se distingue des travaux d'évaluation qui ont déjà été menés par :

- » L'étendue de son champ de travail (qui couvre l'intégralité des instruments par rapport aux outcomes globaux attendus), et nécessite une appropriation de l'intégralité des éléments d'analyse précédents (e.g., documents sources, rapports d'évaluations etc.).

- » Une approche géographique qui permet d'avoir un regard critique sur les interventions par pays à travers des cas d'étude.
- » L'accent renforcé mis sur l'analyse de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence, bien que les autres critères d'évaluation (pertinence, durabilité, impact) soient également traités.
- » L'attention particulière accordée à l'alignement du programme et ses résultats avec la stratégie de l'ARES en matière de coopération au développement 2017-2022. Par ailleurs, les évolutions des stratégies entre les programmes 2017-2022 et 2022-2026 seront prises en compte pour fournir une analyse permettant d'assurer une transition cohérente et efficace entre les deux programmes quinquennaux.
- » Une mise en avant des enjeux transversaux (genre, digitalisation et environnement) sur tous les aspects du programme, y inclus la gouvernance et le mise-en-œuvre.
- » L'attention portée aux mécanismes de suivi et monitoring mis en œuvre par l'ARES.

Lors de l'étape de cadrage, un référentiel d'évaluation, qui a servi de base pour les travaux de collecte et analyse des informations, a été élaboré. Ce dernier est en annexe du présent document.

03.2 / LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du programme de coopération 2017-2022 de l'ARES a été conduite de fin juin 2022 à fin avril 2023 en 3 grandes phases :

- » Phase de cadrage de fin juin à mi-septembre 2022
- » Phase de collecte d'octobre 2022 à février 2023
- » Phase d'analyse de février à avril 2023

L'équipe d'évaluation a réalisé un travail important d'analyse documentaire à partir des données et documents stratégiques et de suivi-évaluation produits à l'échelle du programme ou des différents projets soutenus dans le cadre du programme.

Plus d'une centaine d'acteurs parties prenantes du programme de coopération ont été rencontrés lors d'entretiens individuels et collectifs lors de la phase de cadrage et de collecte :

- » En Belgique :
 - » DGD
 - » Équipe ARES
 - » Membres du comité de pilotage de l'évaluation
 - » Gestionnaires des bourses des différents EES (cellules de coopération) et représentants HE et ESA
 - » ACNG, notamment, UNI4COOP
- » Dans 7 pays partenaires :
 - » Acteurs et partenaires des projets (EESR, équipes de recherche...)
 - » Bureaux ENABEL
 - » Autres structures internationales travaillant dans le domaine de l'enseignement supérieur dans le pays concerné (Banque Mondiale, Banque africaine de développement, Agence universitaire de la Francophonie - AUF...)
 - » ACNG

L'équipe d'évaluation a réalisé des missions de terrain d'une semaine dans les 7 pays suivants :

- » Bénin
- » Burkina-Faso

- » Équateur
- » Madagascar
- » Maroc
- » République Démocratique du Congo
- » Vietnam

Une collecte spécifique a porté sur le programme Belgique également.

Enfin, deux enquêtes ont été déployées auprès des :

- Boursiers ressortissants des pays partenaires : 575 répondants
- Étudiants belges bénéficiaires de bourses de voyage et microprojets : 204 répondants

L'ensemble des travaux menés a abouti à la production de 18 fiches pays et du présent rapport d'évaluation.

04. LE DÉPLOIEMENT DES INSTRUMENTS DE L'ARES, EN CHIFFRES

04.1 / LES DONNÉES QUANTITATIVES RELATIVES À LA MOBILISATION DES INSTRUMENTS DU PROGRAMME « SUD » DE L'ARES

Sur la période 2017-2021, les différents instruments du « programme Sud » de l'ARES ont donné lieu au déploiement de 209 projets mis en œuvre dans les 18 pays partenaires de l'ARES. Le nombre de projets déployés est très variable d'un pays à l'autre, allant de 35 projets en RDC à 2 projets dans les Philippines. Les pays qui bénéficient du plus important volume de projets sont la RDC, le Bénin et le Burkina Faso, et ceux qui bénéficient du nombre le plus limité de projets sont les Philippines, Cuba et le Cameroun.

Pays partenaires	Appui institutionnel	PRD	PFS	Projet de synergie	POP	Total
RDC	2	15	3	11	4	35
Bénin	1	8	2	10	5	26
Burkina Faso	1	10	5	4	3	23
Vietnam	1	7	2	5	2	17
Madagascar	1	2	2	7	3	15
Sénégal		1		11	2	14
Maroc		5	1	5	2	13
Équateur	1	5		4		10
Rwanda	1	3	2	2	2	10
Haiti	1	2	1	2	2	8
Bolivie	1	1	1	3	1	7
Burundi	1	1	2	1	2	7
Niger	1	1		2	2	6
Cambodge	1		1	3		5
Pérou	1	1		1	2	5
Cameroun		2		1		3
Cuba		3				3
Philippines		1		1		2
Total	14	68	22	73	32	209

Source : GIRAF, Interventions ARES 2017-2021

Parmi les EES de la FWB positionnés comme coordinateurs de projets, on observe que les universités, et en particulier l'Université de Liège, l'UCLouvain et l'ULB, sont largement majoritaires. Elles coordonnent 90% de l'ensemble des projets soutenus par l'ARES dans le cadre de son « programme Sud ». Les Hautes écoles, bien qu'elles soient rarement en posture de coordination, ont également piloté 15 projets, dont 12 projets de synergie et 3 PRD-PFS. Quant aux ESA, elles n'ont pas été en posture de coordination de projet sur la période.

Institution coordinatrice Nord	Appui institutionnel	PRD	PFS	Projet de synergie	POP	Total
Universités						
Uliège	6	22	7	26	11	72
UCLouvain	3	20	4	14	6	47
ULB	3	14	5	11	9	42
Umons	1	5	3	4	4	17
Unamur	1	5		2	1	9
USL-B			2			2
Total universités	14	66	21	57	31	189
Hautes écoles						
HEPHC		2		5		7
HE Vinci				3		3
HENaLLux			1			1
HE ICHEC - ECAM - ISFSC				1		1
HELB				1		1
HELMo				1		1
HELHa				1		1
Total Hautes écoles	0	2	1	12	0	15
Non précisé				4	1	5
Total	14	70	23	85	32	209

Source : GIRAF, Interventions ARES 2017-2021

04.2 / LES DONNÉES QUANTITATIVES RELATIVES À L'ACCUEIL DE BOURSIERS ISSUS DES PAYS PARTENAIRES EN BELGIQUE

Nombre et genre des boursiers Sud accueillis en Belgique par EES :

Sur la période 2017- sept.2022, 2023 boursiers issus des pays partenaires ont été accueillis au sein des EES de la FWB. L'accueil des boursiers s'est fait très majoritairement au sein des universités (96%), en particulier au sein de l'Université de Liège, de l'ULB et de l'UCLouvain, qui concentrent à elles trois 81% de l'ensemble des boursiers accueillis en Belgique. Les Hautes écoles occupent une place nettement moindre dans l'accueil des boursiers : elles n'ont accueilli sur la période que 40 boursiers (soit 4% de l'ensemble). Concernant les ESA, leur activité d'accueil se limite, sur la période, à un unique boursier.

	EES	Nb total de boursiers Sud	% du total	Nb Hommes	%	Nb Femmes	%
Universités	Uliège	759	38%	514	68%	245	32%
	ULB	463	23%	317	68%	146	32%
	UCLouvain	409	20%	267	65%	142	35%
	UMons	118	6%	78	66%	40	34%
	UNamur	117	6%	89	76%	28	24%
	USL-B	76	4%	53	70%	23	30%
	Total universités		1942	96%	1318	68%	624
Hautes écoles	HEPHC	31	2%	20	65%	11	35%
	HEG	22	1%	7	32%	15	68%
	HELHa	7	0%	3	43%	4	57%
	HE Vinci	6	0%	4	67%	2	33%
	HELMo	6	0%	4	67%	2	33%
	HE ICHEC - ECAM - ISFSC	5	0%	2	40%	3	60%
	HENaLLux	2	0%	0	0%	2	100%
	HELdB	1	0%	0	0%	1	100%
	Total HE		80	4%	40	50%	40
ESA	INSAS	1	0%	1	100%	0	0%
Total ESA		1	0,0%	1	100%	0	0%
Total		2023	100%	1359	67%	664	33%

Source : GIRAF, Parcours démarrés en 2017 et terminés avant septembre 2022

Nb de boursiers Sud accueillis en Belgique par instrument :

Parmi les différents instruments de l'ARES, les cours et stages internationaux (36%), ainsi que le programme de mobilité (23%), sont les plus importants « pourvoyeurs » de séjours de mobilités de ressortissants des pays partenaires en Belgique. L'Appui institutionnel et les PRD-PFS ne représentent quant à eux respectivement que 19% et 9% des mobilités.

Programme	Nb total boursiers accueillis	% du total	Nb Hommes	%	Nb Femmes	%
Cours internationaux	730	36%	478	65%	252	35%
Programme de mobilité	461	23%	328	71%	133	29%
Appui institutionnel	385	19%	250	65%	135	35%
Stages internationaux	263	13%	174	66%	89	34%
PRD	146	7%	106	73%	40	27%
PFS	34	2%	20	59%	14	41%
Projets de synergie	4	0,2%	4	100%	0	0%
Total	2023	100%	1360	67%	663	33%

Source : GIRAF, Parcours démarrés en 2017 et terminés avant septembre 2022

Nationalité et genre des boursiers accueillis en Belgique sur la période 17-21 :

D'après les données GIRAF, sur la période 2017 – sept.2022, des boursiers issus de 20 nationalités différentes ont été accueillis en Belgique. Aux ressortissants des 18 pays partenaires de l'ARES s'ajoutent 38 ressortissants d'Ethiopie, accueillis dans le cadre de différents Masters CSI, et 1 ressortissant des Comores, accueilli quant à lui dans le cadre d'un stage international.

Le nombre de boursiers réalisant un séjour en Belgique est très variable d'un pays partenaire à l'autre. Parmi les boursiers accueillis, les principales nationalités représentées sont congolaise, béninoise, camerounaise, burkinabe et burundaise ; elles représentent à elles cinq près de 60% des boursiers accueillis. De nombreux facteurs peuvent influencer sur les volumes de mobilités observés par pays : solidité et ancienneté des partenariats, nombre de projets d'AI, PRD et PFS déployés, force du bouche-à-oreille sur place (*pour plus de détails, voir l'évolution des bourses*). On peut noter que certains pays dans lesquels peu de projets ARES sont déployés, comme le Cameroun, peuvent tout de même être d'importants pourvoyeurs de boursiers (3^{ème} pays en termes de nombre de boursiers accueillis, alors que seuls 2 PRD et 1 projet de Synergie y ont été déployés), principalement grâce au programme de mobilité et aux CSI.

On note également que 67% des boursiers accueillis dans les EES de la FWB sont des hommes. Cependant, la répartition entre hommes et femmes est très variable d'un pays à l'autre : en proportion, la part de femmes est la plus importante parmi les boursiers issus du Pérou (81%), du Vietnam (70%), du Maroc (61%) et de Madagascar (55%) ; en revanche, les femmes sont largement sous-représentées parmi les boursiers issus de l'Ethiopie (18%), du Burkina Faso (18%), du Bénin (19%) et du Nigéria (21%).

Nationalité	Total boursiers	% du total	Nb hommes	%	Nb femmes	%
Congolaise (RDC)	424	21%	322	76%	109	26%
Bénoïse	250	12%	202	81%	48	19%
Camerounaise	203	10%	115	57%	88	43%
Burkinabe	159	8%	131	82%	28	18%
Haitienne	139	7%	101	73%	38	27%
Burundaise	136	7%	101	74%	35	26%
Malgache	127	6%	57	45%	70	55%
Equatorienne	98	5%	55	56%	43	44%
Rwandaise	91	4%	52	57%	39	43%
Vietnamienne	73	4%	22	30%	51	70%
Marocaine	57	3%	22	39%	35	61%
Sénégalaise	51	3%	35	69%	16	31%
Cambodgienne	47	2%	34	72%	13	28%
Nigérienne	38	2%	30	79%	8	21%
Ethiopienne	38	2%	31	82%	7	18%
Bolivienne	28	1%	16	57%	12	43%
Péruvienne	21	1%	4	19%	17	81%
Philippine	8	0,4%	5	63%	3	38%
Cubaine	8	0,4%	4	50%	4	50%
Comorienne	1	0,05%	1	100%	0	0%
Non précisé	26	1%	20	77%	6	23%
Total général	2023	100%	1360	67%	670	33%

Source : GIRAF, Parcours démarrés en 2017 et terminés avant septembre 2022

04.3 / LES DONNÉES QUANTITATIVES RELATIVES AUX MOBILITÉS DES ÉTUDIANTS DE LA FWB DANS LES PAYS PARTENAIRES

01. 1.1.1 / Le déploiement des bourses de voyage

Sur la période 2017- sept 2022, 1 234 étudiants de la FWB ont bénéficié d'une bourse de voyage. Il est intéressant de noter que si les universités restent légèrement majoritaires dans la mobilisation de cet instrument (53%), les Hautes écoles sont également très actives, avec 546 bourses octroyées, soit 44% de l'ensemble. En revanche, les ESA restent très peu concernées, avec seulement 8 bourses de voyage octroyées.

A la différence de ce que l'on observe pour les « boursiers in », on note qu'une très large majorité (76%) des étudiants bénéficiaires de bourses de voyage sont des femmes (sans que les investigations réalisées dans le cadre de la présente évaluation ne soient en mesure d'expliquer ce différentiel).

Type d'EES	EES	Nb total de bénéf de bourses de voyage	% du total	Nb Hommes	%	Nb Femmes	%
Universités	UCLouvain	230	19%	67	29%	163	71%
	ULB	205	17%	53	26%	141	69%
	ULège	183	15%	67	37%	116	63%
	UMons	29	2%	13	45%	16	55%
	UNamur	2	0%	0	0%	2	100%
	USL-B	0	0%	0	/	0	/
Total universités		649	53%	200	31%	438	67%
Hautes écoles	HE Vind	147	12%	16	11%	131	89%
	HELMo	146	12%	18	12%	128	88%
	HENaLux	47	4%	4	9%	43	91%
	HEPHC	41	3%	14	34%	27	66%
	HEFF	38	3%	6	16%	32	84%
	HELB	26	2%	1	4%	25	96%
	HERS	24	2%	3	13%	21	88%
	HEUHa	23	2%	0	0%	23	100%
	HEPN	20	2%	0	0%	20	100%
	HEG	13	1%	3	23%	10	77%
	HEPL	11	1%	1	9%	10	91%
	HEPHEC	5	0%	4	80%	1	20%
	HELdB	2	0%	0	0%	2	100%
	HECh	2	0%	2	100%	0	0%
	HEH	1	0%	0	0%	1	100%
Total HE		546	44%	72	13%	474	87%
Ecoles Supérieures d'Art	ENSAV La Cambre	2	0%	1	50%	1	50%
	ERG	2	0%	2	100%	0	0%
	LE75	3	0%	0	0%	3	100%
	ARBA Bxl	1	0%	1	100%	0	0%
Total ESA		8	0,6%	4	50%	4	50%
<i>EES Non précisé</i>		31	3%	12	39%	19	61%
Total		1234	100%	288	23%	935	76%

Source : GIRAF, Parcours démarrés en 2017 et terminés avant septembre 2022

Les bourses de voyage ont donné lieu à des séjours qui se sont déroulés dans les 18 pays partenaires de l'ARES. Cependant, il existe des disparités importantes dans les volumes de séjours réalisés dans chaque pays. Ce sont le Bénin et le Sénégal qui sont les pays de destination les plus fréquents (ils représentent à eux seuls 42% des séjours).

Pays de destination	Nb	%
Bénin	261	21%
Sénégal	260	21%
Madagascar	103	8%
Rwanda	88	7%
Vietnam	84	7%
République Démocratique du Congo	79	6%
Cambodge	71	6%
Maroc	66	5%
Bolivie	47	4%
Burkina Faso	45	4%
Pérou	31	3%
Cameroun	30	2%
Équateur	26	2%
Haïti	15	1%
Cuba	12	1%
Philippines	8	1%
Niger	5	0%
Burundi	3	0%
Total	1234	100%

Source : GIRAF, Parcours démarrés en 2017 et terminés avant septembre 2022

01. 1.1.1 / Le déploiement des microprojets étudiants

Sur la période 2017-sept 2022, 30 microprojets étudiants ont été mis en œuvre, impliquant 72 étudiants de la FWB. Cet instrument semble bénéficier de manière plus équilibrée aux étudiants des universités (47%), des Hautes écoles (19%) et des ESA (15%) (à noter qu'il faut ajouter 18% de cas où l'établissement d'origine n'est pas renseigné dans GIRAF).

On note que les hommes et les femmes sont représentés à égalité parmi les bénéficiaires des microprojets.

Type d'EES	EES	Nb total de bénéficiaires de	% du total	Nb Hommes	%	Nb Femmes	%
Universités	Uliège	7	10%	5	71%	2	29%
	USL-B	7	10%	4	57%	3	43%
	UCLouvain	7	10%	3	43%	4	57%
	ULB	7	10%	7	100%	0	0%
	UMons	5	7%	4	80%	1	20%
	UNamur	1	1%	1	100%	0	0%
Total universités		34	47%	24	71%	10	29%
Hautes écoles	HENaLux	5	7%	2	40%	3	60%
	HEPHC	4	6%	2	50%	2	50%
	HE ICHEC - ECAM - ISFSC	4	6%	4	100%	0	0%
	HEG	1	1%	0	0%	1	100%
Total HE		14	19%	8	57%	6	43%
Ecoles Supérieures d'Art	INSAS	9	13%	2	22%	7	78%
	ENSAV La Cambre	1	1%	0	0%	1	100%
	Saint Luc Bxl	1	1%	1	100%	0	0%
Total ESA		11	15%	3	27%	8	73%
<i>EES Non précisé</i>		13	18%	1	8%	12	92%
Total		72	100%	36	50%	36	50%

Source : GIRAF, Parcours démarrés en 2017 et terminés avant septembre 2022

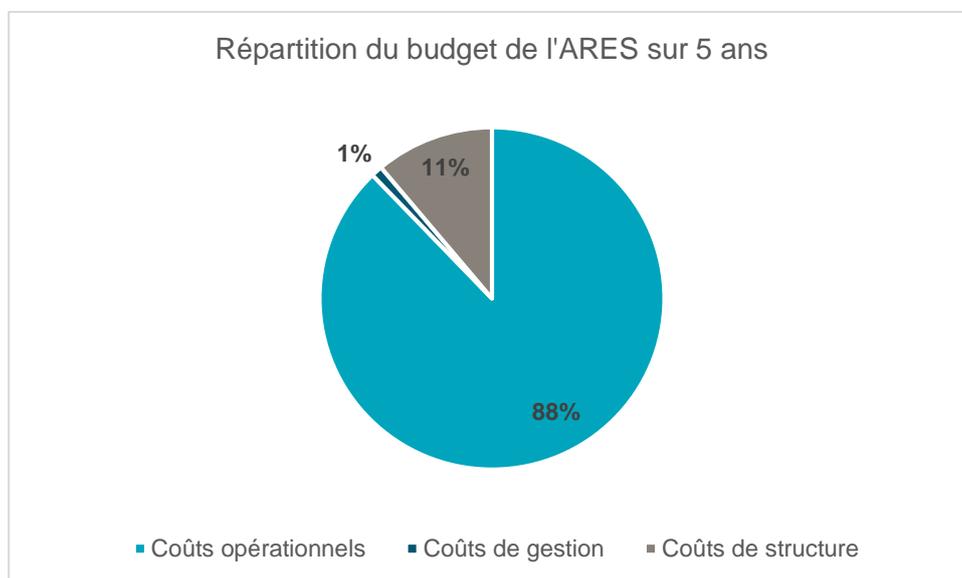
Les microprojets étudiants ont donné lieu à des séjours qui se sont déroulés dans 11 pays différents.

Pays de destination	Nb de bénéf	%
République Démocratique du Congo	28	39%
Cameroun	9	13%
Burkina Faso	8	11%
Équateur	7	10%
Maroc	6	8%
Bénin	4	6%
Madagascar	4	6%
Sénégal	2	3%
Haiti	2	3%
Bolivie	1	1%
Cambodge	1	1%
Total	72	100%

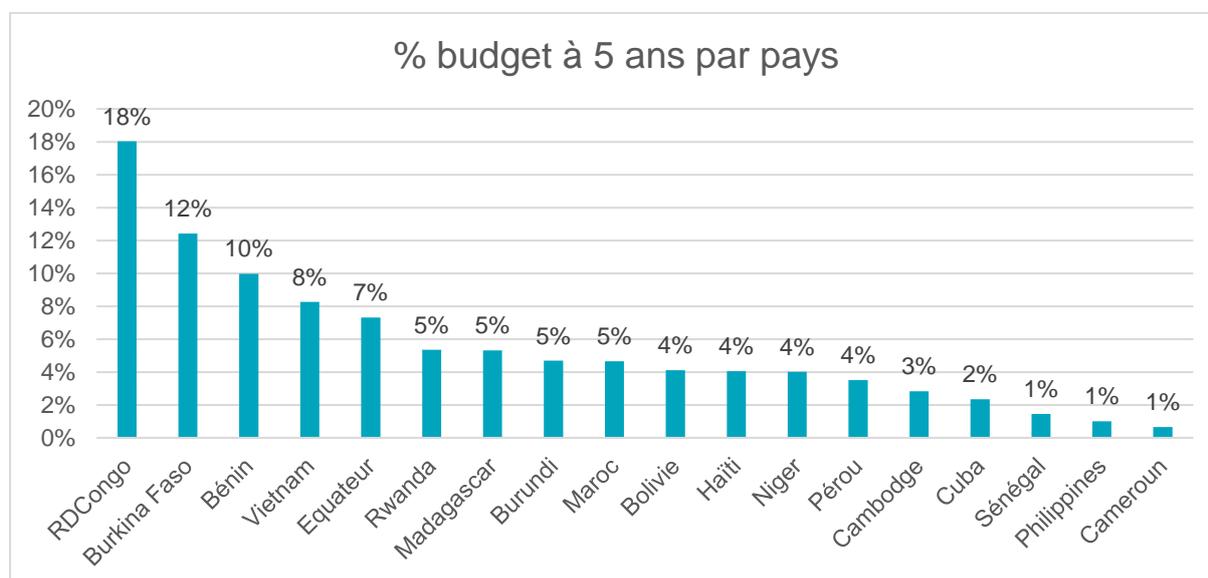
Source : GIRAF, Parcours démarrés en 2017 et terminés avant septembre 2022 Microprojets étudiants

04.4 / LES DONNÉES FINANCIÈRES DU PROGRAMME

Le budget total de l'ARES sur les 5 années de mise en œuvre s'établit à 143 845 000 €, dont 88% sont consacrés à des coûts opérationnels (investissements dans les pays d'intervention), 11% à des coûts de structure et 1% à des coûts de gestion.



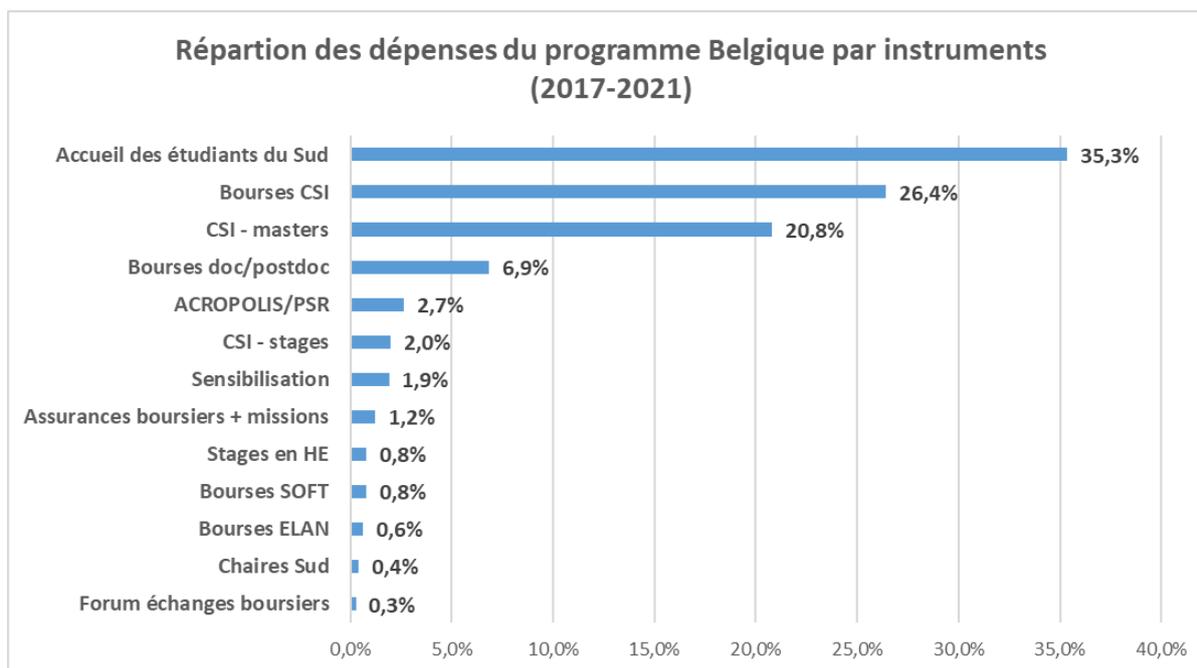
En complément des coûts opérationnels réalisés dans le cadre du programme Belgique (53%), la répartition des coûts opérationnels par pays partenaire s'établit comme suit :



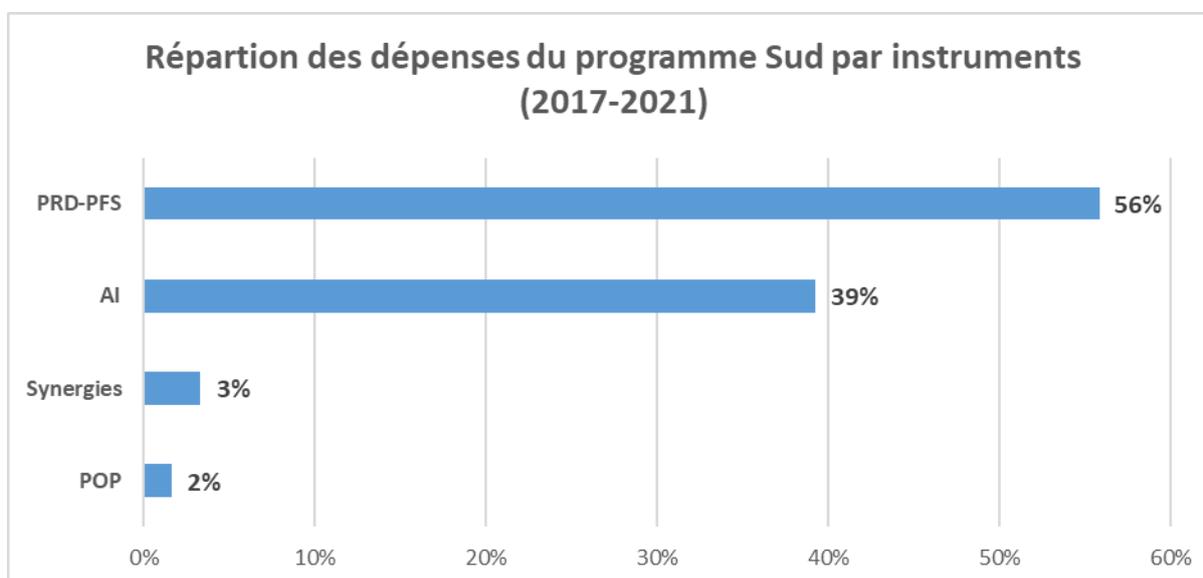
On observe une certaine concentration des financements sur certains pays. En effet, la République démocratique du Congo concentre à elle seule un cinquième des financements ou 6 pays sur 18 représentent plus de la moitié des financements (55%) en dehors du programme Belgique.

Sur le programme Belgique, le budget dépenses d'accueil versé aux établissements d'enseignement supérieur belges représente plus d'un tiers du budget du programme. Le budget CSI est le programme qui

concentre de loin le plus gros budget car il est concentré près de la moitié de l'enveloppe consacrée au programme Belgique (bourses, fonctionnement des CSI).



Sur le programme Sud, les 14 AI concernant 14 établissements partenaires représentent près de 40% du budget. Les programmes PRD et PFS quant à eux représentent 56% de l'enveloppe.



05. ANALYSE ÉVALUATIVE

05.1 / PERTINENCE

Les objectifs du programme de l'ARES sont conformes aux priorités et aux stratégies des pays partenaires grâce à l'alignement des thématiques des projets avec les priorités nationales ainsi qu'à la mise en place des modalités de formulation des projets assurant la prise en compte des besoins locaux.

05.1.1 / LES THÉMATIQUES DES PROJETS SONT EN LIGNE AVEC LES PRIORITÉS NATIONALES DES PAYS D'INTERVENTION.

Pour tous les pays d'intervention, les thématiques des projets sont en ligne avec les plans de développement nationaux ainsi qu'avec les CSC, grâce à la stratégie pays de l'ARES qui prévoit des modalités de sélection permettant d'assurer l'alignement des projets avec les objectifs/domaines de priorités inscrites dans les CSC. Cela a souvent été facilité par une longue histoire de coopération universitaire de l'ARES avec les pays partenaires, ce qui permet aux EES de prendre les CSC en considération dans l'identification des objectifs des projets lors de la phase de la sélection. De plus, au-delà des considérations du comité de sélection, l'alignement des thématiques des projets avec les priorités nationales est assuré par les modalités de travail se basant sur une approche de co-construction. Par exemple, à Cuba, le programme ARES a été intégré dans les actions gouvernementales, grâce à l'implication et à la communication entre les responsables du programme et les autorités locales. Au Cameroun, certains projets de l'ARES ont émergé suite à un besoin de terrain identifié par une personne ayant vécu sur place. En effet, plusieurs projets de l'ARES ont démarré à l'initiative d'étudiants camerounais qui étaient venus en stage ou pour effectuer leur doctorat en Belgique.

05.1.2 / LA PERTINENCE DU PROGRAMME DE L'ARES EST RENFORCÉE PAR UNE PRISE EN COMPTE DES BESOINS ET DES CONTEXTES AU NIVEAU LOCAL, MÊME SI CELA N'EST PAS SYSTÉMATIQUE.

Même s'ils ne sont systématiquement mis en place pour tous les pays d'intervention, certaines modalités permettent d'assurer la pertinence des projets, les études de terrain pour vérifier si les projets répondent aux besoins locaux. Par exemple, aux Philippines, les voyages de formulation ou la phase de formulation/réécriture des projets, effectués en coopération avec l'ARES, permettent d'assurer que le projet est le résultat d'un vrai travail de co-construction Nord-Sud et qu'il est pertinent par rapport au développement local aux Philippines. Cette modalité de travail permet également d'identifier, a priori, les réalités de terrains ou limites de coopération.

On peut également noter que certains projets sont initiés directement par les partenaires du Sud, assurant une approche *bottom-up*.

Cependant, les processus de sélection n'assurent pas pleinement la pertinence des projets vis-à-vis des besoins locaux, de manière systématique, pour tous les pays d'intervention. Par exemple, pour le Maroc, les interlocuteurs du Partenariat Sud affirment ne pas avoir été consultés dans le montage des projets et ni dans leur suivi. Certaines personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation ont souligné le fait que les réunions de Groupes Pays étaient gérées de manière *top-down*, avec des partenaires Nord prenant des décisions de manière verticale, sans avoir toujours l'expertise sur la réalité de terrain ou les besoins au pays. Il est ainsi

fait état d'un certain manque de transparence concernant le processus de sélection, ainsi qu'un manque d'expertise spécifique dans le comité de sélection concernant les domaines des projets soumis (dans les cas où les domaines thématiques des projets sont assez diversifiés). En outre, dans certains cas (e.g., Vietnam, Cuba), les projets se concentrent sur des sujets de recherche spécifiques liés aux intérêts des professeurs belges et professeurs du partenariat Sud sans toujours répondre à des besoins locaux repérés.

05. 1.3 / IL RESTE RELATIVEMENT DIFFICILE DE CONCEVOIR UNE LOGIQUE D'INTERVENTION QUI PRIORISE LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR L'EXCELLENCE ACADÉMIQUE, POUR LA PLUPART DES PORTEURS DE PROJET.

Les activités de l'ARES, étant dans le domaine de l'enseignement supérieure et de la recherche, contribuent directement à certaines cibles de l'ODD 4, par leur nature. On peut noter notamment :

- » 4.3 : *D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.*
- » 4.4 : *D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.*
- » 4.b : *D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement*

Néanmoins, la dimension "développement" n'apparaît pas toujours comme un facteur déterminant dans les réflexions sur des projets, au-delà de leurs liens directs avec l'ODD 4. En effet, les projets sont mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, dont la préoccupation première reste de faire progresser la recherche et l'enseignement dans leur discipline. Ainsi, les enjeux de développement liés aux thématiques prioritaires des pays, à l'exception des thématiques de l'éducation et de la recherche, sont bien souvent considérés de manière secondaire afin de répondre aux exigences du bailleur, sans pour autant que cela ne constitue un élément central dans l'intention initiale. Cela a été un enjeu dans la plupart des pays interrogés. Par exemple, au Maroc, on note que les enjeux sociétaux comme le genre, sont très prioritaires dans les politiques nationales et les missions de plusieurs ONG opérant dans le territoire ; ainsi que dans les thématiques des projets de l'ARES. Néanmoins, les académiciens mettant en œuvre des projets notent une difficulté d'intégrer cet aspect dans leurs pratiques, et perçoivent, ces enjeux, parfois, comme imposés dans le programme et presque contre-productif ; car 1) ces enjeux correspondent à une portion relativement limitée du champ d'action des universités, 2) les agents académiques qui s'impliquent dans le programme visent principalement à faire avancer des activités de recherche et de pédagogie.

05. 1.4 / L'APPROCHE PAYS RENFORCE LA PERTINENCE DE L'INTERVENTION D'ARES, MALGRÉ LES LIMITES DES « GROUPES PAYS »

Les personnes rencontrées dans le cadre de l'évaluation s'accordent à dire que l'approche par pays a contribué à renforcer la pertinence de l'intervention d'ARES. Elle permet de renforcer les liens avec d'autres partenaires du développement dans le pays ainsi qu'entre les pays ; de créer un espace d'apprentissage par

les pairs entre les participants ; et de s'assurer que les objectifs du programme liés à la coopération au développement sont pris en compte par les coordinateurs et les équipes des projets. Néanmoins, le fonctionnement actuel des groupes pays s'est avéré, le plus souvent, peu efficace pour atteindre l'objectif d'une meilleure prise en compte des besoins locaux ainsi que du renforcement des liens entre le monde académique et les acteurs de développements dans les pays d'intervention. Par exemple, au Maroc et au Cameroun, la participation des interlocuteurs Sud au Groupe Pays n'a pas été assurée, ce qui pourrait permettre d'analyser les besoins des pays et développer des projets qui y répondent.

Globalement, les raisons de ce dysfonctionnement dépendent des enjeux spécifiques aux contextes de chacun des pays :

- » Manque d'intégration des partenaires Sud dans le groupe, en raison des difficultés organisationnelles liées au nombre de participants,
- » Lourdeur administrative par rapport aux missions confiées aux groupes pays, qui peuvent décourager certains enseignants-chercheurs à s'impliquer davantage,
- » Faible pertinence de constituer des groupes pour certains pays où le nombre d'activités/de partenaires reste réduit,
- » Désintérêt de certains académiciens/responsable des projets, qui travaillent uniquement sur leurs propres projets.

05. 1.4.1 / Le programme Belgique s'avère particulièrement pertinent.

Concernant les interventions soutenues par l'ARES dans le cadre du programme Belgique, celles-ci semblent globalement s'inscrire en cohérence avec le CSC Belgique, qui met notamment l'accent sur l'accueil et le renforcement des capacités des boursiers issus des pays du Sud (étudiants, chercheurs, stagiaires), et la sensibilisation des professeurs et des étudiants à la citoyenneté mondiale et solidaire. Les interventions de l'ARES répondent à ces deux enjeux, avec un accent particulier sur le premier d'entre eux.

Du point de vue des EES de la FWB interrogés, l'intervention de l'ARES est, de manière unanime, jugée très pertinente. Elle a largement participé à la montée en puissance de leur engagement dans la coopération, qui n'aurait pu se faire sans ce soutien, l'ARES constituant le principal partenaire financier en la matière et le garant d'un cadre de coopération structuré. L'ancienneté et la continuité dans le temps du soutien apporté par l'ARES aux EES constitue l'une des grandes forces de cette intervention.

Dans plusieurs EES, en particulier les universités, la coopération universitaire constitue aujourd'hui un élément à part entière de la stratégie d'établissement, encouragée par les directions, et pour lequel des moyens humains spécifiques ont été mis à disposition, comme en témoignent la création de cellules de coopération dans plusieurs universités. Cet intérêt pour la coopération au développement s'explique par les plus-values concrètes (académique, en termes de rayonnement international et financière) qu'elle leur apporte.

En revanche, le principal bémol qui ressort concernant l'intervention de l'ARES est son inégale accessibilité : en effet, les universités restent, de loin, les principaux bénéficiaires des instruments de l'ARES, du fait de leur longue expérience en la matière et des moyens humains et administratifs dont elles disposent pour développer des projets de coopération. Certes, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de mobilisation des autres types d'EES, avec des résultats significatifs concernant les Hautes écoles : le programme de mobilité et les bourses de voyage, en particulier, ont permis à ces dernières de faire un pas en avant dans la coopération au développement. Cependant, des marges de progression importantes

existent encore pour parvenir à mobiliser plus largement les Hautes écoles. Par ailleurs, la participation des ESA, quant à elle, reste encore extrêmement faible et à construire.

Plus spécifiquement, malgré le fait que les HE et ESA se sentent désormais davantage attendues pour participer à des projets de coopération, un certain nombre de freins persistent dans leur participation : en premier lieu, pour nombre d'entre elles, la coopération académique au développement ne fait pas encore partie intégrante de la stratégie d'établissement, et reste relativement méconnue parmi les personnels de ces établissements – au niveau des équipes de direction, des équipes pédagogiques et des équipes administratives - ce qui limite le portage d'initiatives et alimente un certain nombre de perceptions limitantes sur les programmes ARES (sentiment de complexité, d'inaccessibilité...). Par ailleurs, ces EES sont plus limités en termes de ressources humaines ayant le temps, les connaissances et le réseau suffisants pour monter et porter des projets de coopération au développement. Il reste en effet difficile de mobiliser des professeurs et des personnels de gestion sur le développement d'activités qui s'ajouteraient à leur charge de travail habituelle. Enfin, ces EES ne portent pas d'activités de recherche impliquant des doctorants, et ainsi restent non-concernés par les bourses de soutien à celle-ci.

Concernant les instruments adressés aux étudiants de la FWB, ils sont globalement plébiscités : les bourses de voyage, en particulier, ont été largement mobilisées (1 234 bénéficiaires sur la période 2017-2022), aussi bien par les universités que par les Hautes écoles - ce qui mérite d'être souligné - et recueillent un regard très positif de la part des EES comme des étudiants bénéficiaires (comme en témoigne l'enquête menée auprès de ces derniers). Les microprojets, qui concernent un volume bien plus limité d'étudiants (72 bénéficiaires sur la période 17-22), sont également vus comme un instrument intéressant, mais qui peut s'avérer complexe à mettre en œuvre en cas de manque d'encadrement des étudiants.

Enfin, le programme Belgique répond globalement bien aux besoins des boursiers issus des pays partenaires. La mise en place du programme de mobilité a été particulièrement plébiscité, et constitue à ce titre l'une des évolutions majeures inscrites dans la période 17-21, apportant une grande souplesse supplémentaire, et un positionnement complémentaire aux instruments préexistants permettant d'organiser des mobilités (AI, PRD et PFS notamment). Les Cours et stages internationaux se sont également imposés comme un programme pertinent, singulier et attractif proposant des contenus et des modalités qui répondent aux attentes (*voir détails dans l'évaluation des CSI*). De manière plus générale, c'est l'ensemble de l'activité d'accueil de boursiers ARES qui est perçue positivement, aussi bien par les promoteurs et gestionnaires des EES, que par les boursiers eux-mêmes (comme en témoigne les enquêtes réalisées auprès de ces derniers). Au-delà des montants des bourses, c'est également la qualité des conditions d'accueil et d'accompagnement des boursiers ARES dans le cadre de leur séjour qui est particulièrement mise en avant.

05.2 / COHÉRENCE

05. 2.1 / LA STRATÉGIE ET LES OBJECTIFS DU PAYS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT SONT EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE L'ARES

Cet alignement se manifeste notamment au niveau des priorités et des besoins sectoriels dans l'enseignement supérieur. En effet, la plupart des pays d'intervention partagent des enjeux similaires de développement. Ainsi, leurs priorités sectorielles en termes d'enseignement supérieur sont souvent communs - même si le niveau des besoins qui sont prononcés soit varié -, ce qui renforce la pertinence des instruments

de l'ARES et de ses objectifs de manière transversale à travers différents pays d'intervention. Ces priorités communes concernent notamment, le renforcement des capacités de la recherche, la montée en puissance de la capacité universitaire dans la gestion des projets, l'amélioration des équipements permettant d'autonomiser les EES et le développement du capital humain en lien avec les besoins sectoriels et le marché du travail. Néanmoins, il est à noter que les interventions de l'ARES restent complémentaires aux stratégies nationales mises en œuvre donc dépendants des niveaux d'engagement et des financements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche.

05. 2.2 / LA COHÉRENCE DU PARTENARIAT NORD-SUD DES PROJETS EST TRÈS HÉTÉROGÈNE SELON LES PAYS

Certains pays ont réussi à établir un cadre de coopération horizontale, avec des modalités telles que la co-construction ou l'automatisation des partenaires du Sud. Par exemple, la collaboration Nord-Sud pour certains projets en Equateur ou au Pérou se base sur une réelle dynamique de responsabilisation. Ceci est assuré par un dialogue continu et une confiance mutuelle, une bonne connaissance du pays par le/la gestionnaire de pays ; et l'ancienneté de la collaboration. Ainsi, cette dynamique de collaboration est assurée grâce aux liens individuels entre le coordinateur sud et nord.

Néanmoins, la plupart des partenariats Nord-Sud n'ont pas encore réussi à établir une véritable dynamique de coopération dans les pays d'intervention. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- » Les partenaires du Sud considèrent les interlocuteurs du Nord comme des bailleurs de fonds, ce qui les empêche de construire une relation ouverte basée sur la confiance mutuelle.
- » La structure institutionnelle du partenariat reste verticale comme en témoigne la faible capacité des interlocuteurs belges à appréhender le contexte des EES en dépit des séjours, ou bien la distance de la DGD de l'ARES avec les groupes pays. Ainsi, les interactions se limitent uniquement aux communications nécessaires et institutionnelles.
- » L'absence d'inclusion des coordinateurs Sud dans le Groupe Pays, soulignant l'importance d'une communication plus étroite et plus fréquente.
- » La langue est un obstacle à la création d'une compréhension commune des objectifs et des cibles des projets entre les partenaires du Nord et du Sud et empêche la création d'échanges fructueux (à la fois les échanges en anglais et en français). Il est à noter que certains pays ont pu trouver des solutions comme le cas du Sénégal où par exemple afin d'initier dans de bonnes conditions le projet de synergie « co-construction en partenariat Nord-Sud d'un certificat pédagogique pour formateurs en sciences infirmières et obstétricales », les coordinateurs du projet ont mis en place un outil sous forme de jeu. Ils ont ensuite réuni tous les partenaires du projet (e.g., professionnels, universitaires du Sud et du Nord ainsi que les ONG) et utilisé l'outil afin d'aborder des objectifs communs et d'établir une compréhension commune du projet. Une démarche similaire a été entamée entre le coordinateur Sud et la coordinatrice Nord. Ceci a permis de s'accorder sur la définition des mots utilisés et ce qu'ils impliquaient afin d'éviter tout manque de cohérence entre leurs compréhensions respectives du projet.

05. 2.3 / AU NIVEAU DE LA COHÉRENCE INTERNE, LES PROJETS D'INTERVENTION ONT PEU DE LIENS, LIMITANT LA CRÉATION DES SYNERGIES SUPPLÉMENTAIRES

L'association de différents types de projets est possible lorsque les responsables des projets se connaissent a priori et qu'ils ont déjà travaillé ensemble. Néanmoins, cela ne permet pas d'assurer la création des synergies de manière systématique. Les difficultés concernent :

- » la diversité des domaines des projets, qui sont peu en lien en termes de thématiques ;
- » le manque de communication entre les responsables de projet, dont la participation aux Groupes Pays est variée ;
- » le manque de communication entre les universités responsables des différents projets, souvent à cause de la concurrence universitaire dans les pays.

05. 2.4 / LES UNIVERSITÉS PARTENAIRES IDENTIFIENT D'AUTRES PROGRAMMES ET FINANCEMENTS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET LES ARTICULATIONS ÉVENTUELLES (NOTAMMENT CEUX DU VLIR-UOS).

La plupart des universités sont en mesure d'identifier d'autres sources de financements, notamment pour assurer la continuité des projets d'interventions (e.g., le plus souvent Erasmus+). Néanmoins, globalement, il n'existe pas de coordination entre les différents bailleurs qui interviennent dans le financement de la coopération au développement, dans les différents pays partenaires.

Dans le cadre de la période couverte par l'évaluation (2017-2022), la relative faiblesse de la coopération entre l'ARES et le VLIR-UOS interroge particulièrement. Celle-ci est en effet restée relativement limitée et cantonnée à une coordination dans les négociations avec le gouvernement, l'harmonisation des montants ou encore l'instrument PSR (qui fait l'objet d'une coordination spécifique). En revanche, sur les autres volets de l'intervention de l'ARES, il n'existe que très peu d'échanges d'informations/de pratiques, alors même que les deux structures partagent de nombreux enjeux et réalités communes, et à ce titre bénéficieraient sans doute d'avoir davantage d'espaces de partage d'expérience, voire de coordination.

Des exemples positifs de coordination peuvent toutefois être mis en avant, à l'exemple du partenariat cambodgien avec l'ITC ou équatorien avec l'Université de Cuenca (PROMAS). Même si, le travail d'articulation fait partie de la modalité de travail de l'université sans que cela soit nécessairement lié au programme de l'ARES, il permet d'assurer la cohérence des différentes activités financés par des multiples bailleurs (e.g., JICA, ASEAN, Banque Mondiale, ARES), grâce à l'inclusion des partenaires dans la gouvernance de l'EES (i.e., consortium international, conseil d'administration), et la conduite d'une analyse SWOT pour chaque demande de financement.

05. 2.5 / LA COMPLÉMENTARITÉ DES INTERVENTIONS DE L'ARES ET LES ACNG EST ASSURÉE À TRAVERS DES MÉCANISMES DE COLLABORATION RELATIVEMENT FONCTIONNELS.

A l'échelle de la Belgique, les relations de l'ARES avec les ONG universitaires se sont nettement renforcées sur la période, celles-ci ayant notamment joué un rôle plus important dans l'organisation de l'*Event boursier* ainsi que dans la formation des étudiants préparant un séjour à l'étranger (dans le cadre d'une bourse de voyage ou d'un microprojet, notamment). Ce lien a été facilité par une contractualisation entre l'ARES et UNI4COOP, qui a apporté davantage de structuration dans le partenariat entre les deux structures. En revanche, à l'échelle de la Belgique, toujours, il n'existe pas de partenariats véritablement structurés entre l'ARES et d'autres ACNG. Si des liens informels ont pu avoir lieu, notamment via les réunions du CSC Belgique, ceux-ci restent limités. Pour l'ARES, l'inscription dans le CSC Belgique a eu un certain nombre d'intérêts en matière de networking et a permis d'alimenter des réflexions sur certaines thématiques - par exemple sur le genre ou la décolonisation des savoirs – qui ont pu inspirer, par exemple, le déroulé de plusieurs Events boursiers. Pour autant, on ne peut pas dire que le CSC Belgique ait constitué un cadre véritablement structurant pour l'action de l'ARES. La multiplicité des acteurs, aux logiques d'actions variées et très différentes de celle de l'ARES, n'ont pas permis à l'ARES de véritablement trouver sa place et un véritable intérêt à participer à cette instance.

A l'échelle des pays partenaires, les modalités de collaboration varient d'un pays à l'autre, mais concernent notamment les activités de sensibilisations (e.g., à travers les ateliers), des échanges de visibilité et d'informations, la mise en œuvre conjointe d'activités, et notamment des échanges d'expertise où les ACNG partagent leurs expertises locales et leurs contacts sur le terrain avec les universités, qui, en retour, fournissent une expertise technique sur les domaines de travail. Par exemple, au Vietnam, le projet de synergie « Supporting inclusive and sustainable business models for safe vegetables in Vietnam » a été mis en place avec l'ONG belge Rikolto. Dans le cadre du projet, l'ONG et le VNUA ont travaillé sur les projets de la chaîne de valeur des légumes de RIKOLTO dans la province de Vinh Phuc. Entre autres, le projet a visé à renforcer les capacités de la faculté des sciences politiques et sociales de VNUA et du personnel de Rikolto en matière de recherche et d'enseignement/formation sur l'intégration de la jeunesse et du genre dans les projets et la recherche sur la chaîne de valeur agricole. Il a permis aux partenaires de partager leurs connaissances – l'ONG en termes du contexte locale, et le VNUA en termes d'expertise académique-, de signer des contrats de travail et de publier les articles.

Globalement, la coopération avec les ACNG est un véritable apport lorsque ceux-ci ont besoin d'avoir des liens directs avec les communautés, autorités et/ou associations locales pour l'identification des besoins ou l'implémentation de leurs interventions. Par ailleurs, cette coopération est très utile pour l'obtention des données, particulièrement pour les projets de recherche. Par exemple, au Pérou, dans le cadre d'un projet PRD à Ocongate, le partenariat avec CCAIJO, ONG présente dans la région de Cusco de longue date, a permis au projet de bénéficier de leurs infrastructures, de leur connaissance de la région et des problématiques sociales, ainsi que de leurs contacts avec les communautés et autorités locales.

Finalement, de manière transversale, et pour toutes les interventions de l'ARES, les ACNG peuvent permettre de capitaliser sur les résultats des projets lorsqu'ils ont une bonne visibilité et de légitimité dans le pays, ainsi que de créer des liens entre les EESR et d'autres acteurs de développement.

Les ACNG sont perçues de manière relativement positive par certains responsables de projets, lorsque ceux-ci ont déjà été impliqués dans ces organismes et avec qu'ils disposent de liens forts (e.g., le Sénégal). Néanmoins, d'autres responsables de projets peuvent avoir un désintérêt à travailler avec les ACNG en raison des lourdeurs administratives pour établir des collaborations (e.g., au Cuba, un projet de synergie avec OXFAM avait été sélectionné pour être financé, mais vu les difficultés administratives pour le faire approuver au niveau de CUBA, les EES participants et OXFAM ont décidé d'un commun accord de ne pas le mettre en œuvre). Il faut noter que la perception des enseignants-chercheurs sur les ANCG reste parfois difficile à juger dans le cadre de cette évaluation, dont la collecte de données a été limitée à un échantillon relativement limité dont la représentativité n'est pas assurée.

Néanmoins, la création des liens entre les interventions de l'ARES et celles des ACNG reste limitée à cause des facteurs tels que :

- » La différence de fonctionnement entre l'ARES, les EES et les autres ACNG, notamment par rapport au temporalité du planning de travail, et au manque de moyens ; ce qui, en retour, limitent la création des collaborations sur les mêmes projets/domaines d'interventions. Par exemple, au Cambodge, dans le cadre d'un projet PRD, un partenariat a été envisagé avec une minière cambodgienne pour le développement d'une application informatique qui sert à monitorer la propagation de certaines maladies au Cambodge. Même si c'était un terrain idéal de coopération - l'ONG en question était en contact avec les communautés locales, et avait besoin de compétences technologiques que pourrait apporter l'université-, ce projet a été bloqué à cause du problème de temporalité. En effet, les ONG ont des financements avec des programmes quinquennaux. Ils définissent les domaines spécifiques de l'intervention au début de leurs programmes. Dans le cas de l'ARES, au début du programme, le domaine des projets n'est pas encore défini. Donc, quand les domaines des projets sont identifiés après un appel compétitif, les ONG clôturent déjà leur calendrier.
- » Des porteurs de projets ayant souvent une faible visibilité sur les acteurs de développement, et/ou montrent un certain « désintérêt » pour ce type de travail, restant dans leur domaine d'expertise qui est la recherche et la formation scientifique.

05. 2.6 / L'OPÉRATIONNALITÉ DU GROUPE BELGIQUE RESTE LIMITÉE POUR PERMETTRE DE CRÉER UNE COHÉRENCE ET UN INTÉRÊT COMMUN.

A l'échelle de la Belgique francophone, il semble exister une relativement bonne interconnaissance et coordination entre les EES mobilisés dans la coopération au développement, à la fois au niveau académique et au niveau administratif. Cette connexion entre les EES est notamment permise par la CCD et son « groupe technique », qui sont composés de représentants de chaque université, ainsi que de quelques représentants des HE et des ESA. Il constitue un organe clé dans le fonctionnement de l'ARES, et contribue à ce titre à l'interconnaissance entre un certain nombre de coordinateurs de projets, et ainsi à la construction d'une « culture commune » entre ces derniers. Il existe également un espace de communication inter-EES spécifique pour les gestionnaires administratifs, qui semble contribuer à une bonne interconnaissance entre les gestionnaires des différents EES, animée par l'ARES.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences de rapportage par pays, l'ARES avait créé un « groupe pays Belgique » ayant vocation à réunir l'ensemble des promoteurs / porteurs de projet, dans l'optique de co-construire le rapport annuel et d'ouvrir le dialogue pour des échanges de pratiques. L'avantage de ce groupe est qu'il constituait un espace particulièrement ouvert, dépassant largement le périmètre des administrateurs ARES. Cependant, au regard de la multiplicité des instruments du programme Belgique, qui ont des logiques

d'actions très variées, il a été difficile de trouver des enjeux communs permettant d'ouvrir un dialogue réellement productif et transversal. C'est pourquoi il a été décidé, pour la période 2022-2027, de mettre fin à ce groupe pays, et d'animer à la place des temps de travail organisés par thématique (ex : gestion de l'accueil de personnes en mobilité, travail sur une politique liée à la parentalité, etc.) ce qui permettra sans doute des échanges de pratiques et des analyses bilantielles plus cohérentes.

05.3 / EFFICACITÉ

Dans le cadre d'une évaluation globale et transversale, il est particulièrement difficile d'apprécier l'efficacité d'un programme de coopération comprenant des instruments multiples portant sur des échelles différentes (institutions, laboratoires, équipes de recherche, individus...) et des pays aux contextes très différents. Au final, l'exercice se révèle particulièrement difficile mais aussi intéressant pour apprécier la pertinence de l'approche globale adoptée au regard des objectifs très ambitieux du programme. Pour rappel, les Outcomes attendus sont :

- » la coopération académique contribue au développement humain durable pour une société plus inclusive, plus égalitaire et plus ouverte
- » le renforcement des EES à différents échelons afin de leur permettre d'assurer leurs trois missions essentielles : la formation, la recherche, et les services à la société.

05.3.1 / DANS L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS CORRESPONDANT À CEUX ATTENDUS DANS LES PROJETS ET PROGRAMME MALGRÉ UNE PÉRIODE MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID 19

Au final, la majorité des projets et programmes soutenus dans le cadre du programme de coopération 2017-2022 ont pu se déployer avec des résultats correspondant le plus souvent aux attendus initiaux avec des outputs significatifs aussi bien quantitativement que qualitativement, tels que : publications, aménagements et réhabilitation de laboratoires, sélections de doctorants, projets de recherche, etc. Les résultats ont été conformes aux projections.

Même si le degré de l'impact de la crise liée à la COVID 19 est variable selon les projets, les activités de l'ensemble des projets ont été affectées, avec pour conséquence : pendant plusieurs mois, fermeture des institutions académiques, missions et séjours de recherche décalés, agenda des projets et des recherches non-tenus, réallocation budgétaire, activités annulées, difficulté d'impliquer de nouveaux partenaires dans le projet, accès aux terrains de recherche compliqué, etc. Malgré ces difficultés, les partenaires ont été réactifs et ont fait preuve d'imagination et de souplesse pour limiter les conséquences de la crise sur les projets. Selon la nature des activités et l'état d'avancement des interventions, les promoteurs ont dû réallouer une partie (plus ou moins importante selon les cas) de leur budget.

Par ailleurs, la pandémie a parfois donné lieu des changements positifs imprévus, en facilitant la *digitalisation* des activités. L'utilisation des canaux de communication en ligne ont amélioré le dialogue entre les différents membres des projets ou programme. L'enseignement à distance a été dynamisé. Ces méthodes sont intégrées dans les modalités de travail des universités comme de nouveaux outils de travail, et ont donné lieu à la création de nouvelles activités permettant d'améliorer la qualité des interventions.

05. 3.2 / EN PREMIER LIEU, UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDIVIDUELLES IMPORTANT, NOTAMMENT DU FAIT DES MOBILITÉS

L'un des leviers les plus importants du programme de coopération pour mener à bien les différents projets et programmes et atteindre les outcomes est de permettre la mobilité d'enseignants chercheurs ou étudiants dans le cadre de projets de recherche ou formation (notamment les PRD-PFS), d'appuis institutionnels ou de mobilités individuelles (notamment dans le cadre des CSI ou doctorats). Au final, près de 2500 boursiers issus des pays partenaires ont pu bénéficier d'un soutien pour une mobilité dans le cadre du programme de coopération de l'ARES.

Par conséquent, il est important de souligner les effets de l'accueil en Belgique sur les boursiers eux-mêmes : l'évaluation des bourses, menée en 2020, avait démontré l'impact positif de ces séjours sur le renforcement des capacités individuelles de ces derniers (notamment sur les connaissances et compétences, les méthodes de travail et la maîtrise de certains outils).

L'évaluation des bourses, réalisée en 2020, avait également montré les effets indirects de ces séjours en Belgique sur le renforcement de capacités de leurs EES d'origine, dans la mesure où la grande majorité des boursiers poursuivaient par la suite des carrières universitaires dans leurs pays d'origine, au sein de ces établissements, avec des compétences renforcées qu'ils pouvaient dès lors retransmettre ensuite dans leurs propres enseignements.

Le fait que plus de 85% des boursiers poursuivent effectivement leur carrière dans leur pays d'origine, le plus souvent au sein même des EES dont ils proviennent initialement, montre à quel point les bourses de l'ARES constituent un levier de formation des personnels - de recherche, d'enseignement mais également des fonctions support - des EES du Sud.

Par ailleurs, on note que les bourses contribuent à la création de liens partenariaux durables entre EES du Nord et du Sud, les boursiers restant dans 90% des cas en contact avec les EES dans lesquels ils ont réalisé leur mobilité.

Au-delà des compétences purement académiques, les séjours en Belgique comportent également une forte dimension humaine : on peut notamment souligner le fait que 85% des boursiers issus des pays partenaires disent s'être sentis être bien intégrés au sein de leur EES d'accueil, et qu'une très large majorité d'entre eux a pu développer des liens au cours de leur séjour, aussi bien avec d'autres boursiers ARES (88%) qu'avec d'autres personnes (82%). Par ailleurs, on note que les bourses contribuent à la création de liens partenariaux durables, les boursiers restant dans 90% des cas en contact avec les EES dans lesquels ils ont réalisé leur mobilité.

Cependant, les parties 3.3 et 3.4 abordent les contextes des pays et les conditions de retour qui impactent parfois négativement les impacts de ce renforcement des capacités individuelles.

05. 3.3 / DE NOMBREUX PROJETS DE RECHERCHE OU DE FORMATION MENÉS SUR DES THÉMATIQUES VARIÉS ET AVEC DES PARTENAIRES MULTIPLES

Le programme de coopération a aussi permis la conduite d'un très grand nombre de projets de recherche ou de formation sur des thématiques variées et aux formats également très différents. Ces projets de recherche ou de formation ont pu être développés dans le cadre des appels à projets spécifiques (PFS, PRD, POP,

Synergie...) mais également dans le cadre des Appuis institutionnels (AI) qui comprenaient le plus souvent des appels à projets de recherche.

Le programme de l'ARES a permis d'obtenir des résultats significatifs dans des projets liés à la recherche malgré la pandémie de COVID-19. La qualité de la recherche a été améliorée grâce à la coopération belge en mettant en commun les ressources et l'expertise. Par exemple, au Maroc, les facteurs de succès identifiés par les interlocuteurs incluent la mise en commun des ressources et d'expertise via « les experts d'accompagnement », permettant aux universitaires marocaines, d'avoir accès à des ressources scientifiques, des données ou des équipements de qualité ; d'être soutenus par les partenaires belges grâce à une communication continue avant et après leur séjour en Belgique ; de disposer d'un environnement favorable aux projets de recherche avec l'engagement de nombreux experts dans les processus. Cette amélioration se situe au niveau des équipes de recherche directement impliquées dans les projets. Les effets à plus grande échelle restent plus limités et difficiles à mesurer.

L'instrument PRD-PFS exige des projets la pluri/multidisciplinarité. Cela constitue l'une des grandes forces de l'instrument, soulignée de manière répétée par les acteurs interrogés dans l'évaluation de l'instrument PRD/PFS ou dans la présente évaluation. La pluridisciplinarité enrichit la recherche. Elle rend aussi ses résultats davantage complets, en intégrant les perspectives et les valeurs ajoutées de différents domaines, applicables aux populations locales. Cependant, l'instrument PRD-PFS ne permet qu'un levier limité pour engendrer des changements au niveau structurel. Les résultats et effets sont en premier lieu au niveau des équipes de recherche et partenaires directement impliqués dans les projets.

Cela est particulièrement vrai des PRD, souvent centrés sur un petit nombre d'individus. Dans le cas des PFS, ces projets ne bénéficient que d'un effet de levier limité et nécessitent davantage d'ancrage institutionnel.

Cependant la grande liberté des porteurs de projets dans le choix de leurs thèmes de recherche ou formation, est une force. La souplesse à cet égard permet de financer des projets dans des secteurs ou sur des sujets pour lesquels trouver des financements peut s'avérer difficile. Au niveau individuel, elle permet également aux équipes de s'engager dans les projets qui les intéressent sans grandes contraintes de la part de leur bailleur, tant que le partenariat et le projet sont de qualité et les objectifs attendus de l'instrument respectés.

Les PRD et le PFS financés par l'ARES contribuent également au développement d'équipes entières d'enseignants-chercheurs qui à leur tour forment des étudiants, encadrent des doctorants, développent de nouvelles formations et centres de recherches, ou encore publient dans des revues scientifiques à comité de lecture. Autrement dit, l'intervention de l'ARES permet de renforcer les acquis scientifiques et le positionnement des EES.

Il y a une amélioration des capacités de montage de projets, de pilotage et de redevabilité (MEL) qui permettent de s'inscrire dans d'autres systèmes de coopération internationale et de développer ces systèmes au sein des Universités locales.

Du point de vue de la recherche, des dialogues et échanges au sein de groupes thématiques pourraient se révéler plus pertinents que des discussions et projets limités à un seul pays (dans des groupes de coordination où se rassemblent des compétences très dispersées).

Contrairement à d'autres instruments de financement de la recherche et de la formation, y compris de financement de la coopération universitaire, les instruments proposés par l'ARES visent à promouvoir le développement au Sud au-delà de la coopération académique. Il comprend ainsi une dimension « service à la société ». Cela représente un atout majeur et un attrait pour les porteurs de projet désireux de s'engager dans un projet à impact sociétal et développemental. La recherche appliquée est mise au service du développement, et certains projets permettent véritablement d'ancrer les activités scientifiques sur le terrain.

La variété des partenariats possibles représente une autre force de la coopération impulsée par l'ARES. L'ARES exige la coopération interuniversitaire entre le Nord et le Sud, mais elle permet également les échanges interuniversitaires Nord-Nord et Sud-Sud. Il est aussi attendu ou encouragé une coopération avec d'autres organisations, telles que des institutions scientifiques et, surtout, des ACNG. Par le biais de la coopération avec ces dernières, il permet ainsi la mise en commun d'expertises variées, combinant les valeurs ajoutées de l'académique et du « terrain ». Les projets Synergie notamment combinaient recherche / innovation et expérience pratique, allant également au-delà de l'approche ONG classique pour le développement. La coopération avec la société civile, notamment les ONG et associations locales, permet aussi d'amener les projets au plus près des bénéficiaires finaux de l'aide au développement.

La durée sur laquelle les projets sont financés ainsi que le montant du financement constituent deux autres forces des instruments de l'ARES, en comparaison du financement d'autres instruments, plus courts et moins élevés.

Une limite soulignée par différents acteurs concerne l'accessibilité limitée aux instruments, notamment les PRD, pour les jeunes académiques ainsi que pour les porteurs de projets issus des HE et des ESA. Les exigences des universités et organisations de recherche en termes de publication, le manque de reconnaissance de l'engagement dans la coopération au développement et la lourdeur administrative peuvent désinciter les jeunes académiques, qui peuvent aussi, sans expérience, se trouver démunis face au processus de sélection. Les porteurs de projet des HE, ESA et les universités spécialisées (« petites » universités) bénéficient de moins de moyens et de soutien pour s'engager dans de tels projets, et sont notamment désavantagés par leur manque d'expérience et leur dépendance des universités pour la reconnaissance des doctorats.

05. 3.4 / DES EFFETS PLUS DIFFUS, VOIRE LIMITÉS, À L'ÉCHELLE DES INSTITUTIONS OU DES SOCIÉTÉS, NOTAMMENT DU FAIT DE CONTEXTES PAS TOUJOURS FAVORABLES

Comme souligné dans l'évaluation de l'instrument AI, « il n'apparaît qu'aucun des programmes (à l'exception du partenariat avec l'ITC et l'UAM au Niger) ne correspond à l'ambition de l'instrument de contribuer à des changements à l'échelle des EES partenaires dans leur ensemble ». L'appréciation de la portée des changements visés par chaque programme à l'échelle de l'institution partenaire est rendue difficile par le fait que le canevas de formulation de programme ne prévoit pas de présentation d'informations de base sur l'EES partenaire.

Malgré tout, il ressort des précédents travaux d'évaluation et de ceux menés dans le cadre de la présente évaluation du programme de coopération de l'ARES que le renforcement des capacités de formation et de recherche constitue une force des instruments développés par l'ARES. En particulier, les partenariats ont contribué à améliorer la qualité des offres de formation et la visibilité des EES partenaires comme offrant des formations de qualité. Par exemple, plusieurs AI ont contribué à renforcer l'offre de formation au niveau

master. Le renforcement de la formation doctorale constitue un élément clé de la relève académique dans beaucoup de programmes, et lie étroitement la formation et la recherche.

Bien que la relève académique soit importante pour tous les EES partenaires, les défis associés ne relèvent pas uniquement de la qualité de la formation. Ainsi, les perspectives de doctorants formés de devenir professeurs dépendent aussi de la politique de recrutement et des budgets des EES partenaires. Dans la même lignée, la valorisation des compétences de recherche sur le long terme dépend en partie des budgets des EES partenaires. Généralement, les budgets des EES partenaires, qui sont publics, dépendent du budget de l'éducation supérieure des pays partenaires. On notera que quelques partenariats ont eu pour effet d'aider les EES partenaires à accéder à des financements d'autres bailleurs en contribuant à leur visibilité et à leur crédibilité académique. Cependant, bien souvent, le soutien et les moyens limités octroyés par les autorités limitent les effets des différentes actions et résultats obtenus au travers des projets et programmes soutenus par l'ARES.

Un constat fait dans le cadre de la présente évaluation et souligné dans l'évaluation de l'instrument AI est que « concernant le renforcement des capacités organisationnelles et la finalité transversale de l'AI manquent de clarté. Les approches des programmes dans ce domaine varient, ce qui peut être justifié étant donné l'hétérogénéité des contextes dans lesquels ils s'inscrivent ». Cependant, plusieurs parties prenantes ont souligné que les actions liées à la gestion des EES partenaires soulèvent en fait des questions de développement organisationnel, de gouvernance et de politique d'éducation. Or, dans leur format actuel, les AI ne sont pas bien placés pour traiter ce type de questions. Premièrement, les parties prenantes impliquées dans les partenariats sont avant tout des académiques et des gestionnaires. Pour les académiques notamment, l'intérêt premier est de renforcer la formation et la recherche, et ils ne sont pas nécessairement outillés pour le développement organisationnel. Deuxièmement, l'introduction de réformes, par exemple au niveau de la gestion de la scolarité des universités publiques, est souvent politique et peut relever des prérogatives des autorités nationales compétentes plutôt que des EES partenaires.

05. 3.5 / UNE VALEUR AJOUTÉE CLAIREMENT IDENTIFIÉE DE L'ARES DU FAIT D'UNE CAPACITÉ D'ADAPTATION, DE LIENS PARFOIS HISTORIQUES ET D'UNE EXPERTISE RECONNUE

Il ressort de façon générale des entretiens avec les acteurs que les projets ARES sont hautement appréciés car les différents appuis octroyés viennent combler le manque de ressources nationales consacrées à la recherche ou la formation. Les appuis sont d'autant plus appréciés qu'ils sont réguliers à travers les différents programmes développés par l'ARES.

Différents interlocuteurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation ont souligné le souci des interlocuteurs de l'ARES de s'adapter au plus près des besoins locaux. Ceci différencie l'ARES d'autres acteurs dotés de règles de fonctionnement beaucoup moins souples et beaucoup plus centrés sur leurs intérêts nationaux.

Dans un certain nombre de cas (en premier lieu les AI mais pas uniquement) l'ARES est le plus important partenaire technique et financier international depuis plusieurs années avec une implication de plusieurs institutions de la Fédération Wallonie Bruxelles. Par exemple, l'ARES est un ancien et l'un des plus importants partenaires techniques et financiers internationaux de l'Université de Ouagadougou (UO), ce qui permet de créer des effets très significatifs sur les bourses et les différentes formations.

L'AI favorise un accompagnement constant des autorités, la tenue régulière des séances du Groupe de Pilotage (GP), des missions collectives en Appui institutionnel et la formalisation des procédures de validation

des offres de formations, d'organisation des stages en entreprise, des visites pédagogiques. Certains AI ont pu aussi être à l'origine de projets PRD, PFS ou Synergie notamment.

05. 3.6 / LES EFFETS EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DE LA « COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE » DE LA FWB

L'intervention de l'ARES a également vocation à contribuer à la sensibilisation des membres de la « communauté éducative » (professeurs, chercheurs et étudiants), et plus largement, de la société civile, à la coopération au développement et à la solidarité Nord-Sud.

La multiplicité de interventions de l'ARES, combinées, participent de fait à assurer une présence de ressortissants des pays partenaires et ainsi à rendre visible les partenariats Nord-Sud. Les instruments de mobilité apparaissent ainsi comme un fort levier de sensibilisation, puisqu'ils ont assuré la présence de 2 439 ressortissants de pays du Sud au sein des EES belges sur la période (très majoritairement accueillis dans les universités), qui ont été amenés à collaborer avec les étudiants, chercheurs et professeurs belges dans le cadre de leurs projets de recherche ou de formation.

Dans l'autre sens, les instruments de l'ARES ont également permis à 1300 étudiants FWB de se rendre dans des pays partenaires, séjours dans le cadre desquels ils ont été amenés à aller à la rencontre d'étudiants, chercheurs et professeurs issus des EES des pays partenaires.

Les enquêtes réalisées, aussi bien auprès des boursiers issus des pays partenaires que des étudiants de la FWB soulignent les liens qu'ils ont su créer avec des interlocuteurs de leurs pays d'accueil. On peut notamment souligner le fait que 85% des boursiers issus des pays partenaires disent s'être sentis être bien intégrés au sein de leur EES d'accueil, et de la même manière, que 92% des bénéficiaires de bourses de voyage et de microprojets disent s'être sentis bien intégrés dans leur pays d'accueil. Ces résultats témoignent de la qualité des conditions d'accueil, qui sont faites aux boursiers de part et d'autre. Les différents instruments de l'ARES contribuent ainsi à un mixage nord / sud, avec de nombreux échanges et rencontres entre étudiants / chercheurs / professeurs du Nord et du Sud.

Par ailleurs, des temps plus formels de sensibilisation ont été organisés auprès des boursiers, par exemple dans le cadre de l'Event boursier ou des formations de préparation au départ, mais ceux-ci ne touchent que les premiers concernés, et pas la « communauté éducative » de manière plus générale.

C'est sur ce dernier point qu'on touche à un bémol : les boursiers ARES restent malgré tout quelque peu fondus dans la masse des étudiants/chercheurs de leurs pays d'accueil, et en Belgique, leur présence ne semble pas tout à fait exploitée par les EES pour valoriser, de manière plus générale, la thématique de la coopération au développement. Les séjours restent très centrés sur les dimensions scientifiques, et de fait, les liens interculturels qui se créent restent essentiellement dans ce cadre. La sensibilisation à la coopération au développement et aux solidarités Nord/Sud reste globalement à la marge de ces démarches, ce qui limite sans doute les impacts que peuvent avoir ces mobilités en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de la « communauté éducative et de société civile belge, plus largement.

05.4 / EFFICIENCE DU PROGRAMME

05.4.1 / UN APPUI FINANCIER DE L'ARES GLOBALEMENT APPROPRIÉ AU REGARD DES BESOINS D'APPUI DES EES DE LA FWB

D'un point de vue général, les moyens financiers octroyés par l'ARES en Belgique sont considérés comme appropriés par les différents interlocuteurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation. Cette appréciation est également confirmée dans les différentes évaluations des instruments AI, PRD-PFS, CSI ou du programme de bourses. Cette cohérence des moyens financiers octroyés se traduit notamment par un taux d'exécution moyen des budgets alloués autour de 90% alors que la période d'exécution des projets a été marquée par de multiples crises, à commencer par la pandémie de COVID-19.

Pour nombre d'EES, l'ARES est de loin le principal partenaire de la coopération au développement. Les différentes évaluations menées, sur les AI, les PRD-PFS, les CSI, montrent globalement que les coordinateurs Nord considèrent pour la plupart que les moyens financiers mis à disposition par l'ARES sont appropriés pour atteindre les objectifs. Ces financements sont particulièrement appréciés car ils viennent soutenir directement le « cœur de métier » des EES, à savoir la formation et la recherche, avec une prise en charge de différents types de frais qui leur bénéficient directement : frais d'encadrement, frais d'accueil, frais administratifs, frais de formation (Voir détail dans l'évaluation des bourses, l'évaluation des AI et l'évaluation des PRD-PFS).

Malgré cet appui financier, on note cependant que les moyens dont disposent les différents EES en matière de coopération au développement restent très variables d'un EES à l'autre : en effet, les financements ARES ne couvrent pas l'ensemble des coûts relatifs à la coopération au développement, et les différents EES sont plus ou moins à même d'investir des fonds propres sur cette démarche (en fonction de différents facteurs : leur stratégie, la « masse critique » que constitue la coopération au développement pour ces derniers, l'historique de leur positionnement historique...).

Par ailleurs, un questionnement spécifique émerge autour des frais d'accueil, qui constituent une part non négligeable du budget du programme Belgique de l'ARES. Les EES insistent sur l'importance de ces financements, qui permettent d'amortir les surcoûts liés à l'accueil d'étudiants étrangers. Cependant, dans leur gestion, ces fonds ne sont pas précisément fléchés, mais au contraire mis au « pot commun » du budget des EES, ce qui ne permet pas d'en analyser leur usage et leur plus-value.

En matière de moyens humains, en dehors des personnels de l'ARES, l'activité de coopération au développement en Belgique repose essentiellement sur des membres des services de relation internationales (ou cellules de coopération, lorsqu'elles existent), qui portent le volet administratif et l'accompagnement des boursiers, d'une part, et sur des professeurs, d'autre part, qui portent les projets de manière opérationnelle (gestion, encadrement, partenariat).

Cependant, les situations en matière de moyens humains sont très variables entre les universités d'une part, et les HE et ESA d'autre part. Concernant les universités, on observe une certaine professionnalisation, en particulier dans les « grandes universités » (ULB, UCL, ULiège), qui disposent de cellules de coopération et de personnels spécialisés – pour ce qui est de la gestion administrative et la gestion de l'accueil – ainsi que de professeurs rompus à la coopération au développement, et particulièrement actifs et expérimentés dans la gestion de projets de coopération. Cette professionnalisation est certes favorisée par le soutien financier de l'ARES, mais repose également sur la capacité propre de chaque établissement à engager des fonds

propres et/ou à faire des économies d'échelle grâce à la masse critique de projets mis en œuvre. En revanche, dans les HE et ESA, les ressources humaines mobilisables pour la coopération au développement restent nettement plus limitées, même si certaines Hautes écoles ont pu développer des services de relations internationales qui, de plus en plus, se consacrent à la coopération au développement. Ces mêmes établissements rencontrent des difficultés plus importantes pour mobiliser des professeurs pour porter des projets, du fait d'une expérience moindre en matière de coopération au développement. Cela explique en grande partie le fait que les HE soient peu mobilisées sur des projets d'envergure (PRD, PFS, CSI) et qu'elles favorisent plutôt un engagement sur des outils plus « légers » (programme de mobilité, bourses de voyage, microprojets...).

05. 4.2 / UNE EFFICIENCE FORTEMENT IMPACTÉE PAR DES CONTEXTES INSTITUTIONNELS ET ADMINISTRATIFS DES PAYS PARTENAIRES

Des contextes politiques et institutionnels parfois instables (crises, turn-over...)

L'atteinte des objectifs visés par les projets et programmes soutenus par l'ARES dans le cadre du programme de coopération est influencée par plusieurs facteurs, qui varient selon les contextes. Premièrement, certains pays partenaires ont traversé des troubles politiques majeurs qui ont affecté le fonctionnement des universités et donc la mise en œuvre du partenariat. Bien que les partenariats dans les contextes fragiles soient souvent confrontés à des défis particuliers, les entretiens ont fait ressortir qu'ils sont très appréciés par les partenaires locaux. La poursuite de la coopération internationale dans un contexte difficile est vécue comme un gage de solidarité par les partenaires sur place.

Un autre facteur d'influence susceptible d'affecter l'atteinte des objectifs, notamment des AI, est l'articulation entre les autorités et les intervenants. En effet, un rapport de force favorable avec les autorités de l'EES partenaire, voire avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, peut s'avérer bénéfique notamment pour les activités liées à l'organisation et la gestion des EES partenaires. Cependant, compte tenu de la diversité des contextes et de leur évolution, ce qui constitue un rapport de force favorable varie fortement. Ainsi, dans certains contextes, il s'est avéré bénéfique que certains membres des groupes de pilotage soient haut placés dans la hiérarchie de l'EES partenaire. Dans d'autres cas, quand les membres des groupes de pilotage étaient très haut placés, cela a limité leur disponibilité pour le programme AI. Par ailleurs, l'articulation entre les autorités et les intervenants n'est pas toujours prévisible, car elle peut être affectée par des mutations. Dans tous les cas, une bonne compréhension du contexte institutionnel des EES partenaires est bénéfique à la mise en œuvre des programmes. À cet égard, il est intéressant de noter que les parties prenantes des EES partenaires ont attesté d'une bonne connaissance du contexte local par leurs homologues belges. Cependant, des interlocuteurs belges impliqués depuis longtemps dans les AI ont exprimé le fait qu'ils n'avaient pas le sentiment de suffisamment bien appréhender le contexte institutionnel des universités partenaires malgré de nombreuses visites sur place.

Un autre souci correspond au turn-over des équipes administratives quand il y a des changements de doyens et de vice-présidents. Il nous a été expliqué que ces rotations engendraient à chaque fois le remplacement complet des membres des équipes administratives. Ceci constitue bien évidemment un frein quant aux capacités d'apprentissage organisationnels. Il semble que pour produire des impacts durables un système qui permettent l'existence de liens entre les anciennes et les nouvelles équipes est nécessaire.

Des procédures administratives ou des difficultés dans l'achat de matériel qui entravent parfois le bon déroulement des projets

Bien que connaissant un taux global d'atteinte des objectifs important, un certain nombre de projets et programmes ont été confrontés à des difficultés pour consommer les ressources budgétaires alloués. En effet, les projets sont régis par les procédures nationales qui peuvent être particulièrement lourdes et complexes (procédures de passation de marché, entreprises publiques...). Par exemple, des procédures nationales de passation des marchés ne permettant pas de prendre en compte les caractéristiques du matériel et de l'équipement de laboratoire. Par exemple, le manque de matériels à Cuba a provoqué certains retards car les expérimentations réalisées en Belgique par les doctorats ne pouvaient pas être répliquables à Cuba. Sans l'approbation des projets, il était également impossible d'ouvrir un compte bancaire, d'obtenir l'autorisation d'importer l'équipement et les réactifs de laboratoire indispensables aux recherches pointues, d'obtenir d'autorisation d'aller sur le terrain pour les chercheurs ou de quitter Cuba pour les doctorants cubains supposés effectuer une partie de leur formation doctorale en Belgique.

Pour surmonter la lourdeur de démarches administratives et financières des universités, des solutions ont pu souvent être développées en collaboration avec les universités belges et les organisations non gouvernementales participantes dans les projets. Par exemple, au Maroc, le prélèvement par l'autorité locale marocaine d'une taxe de 20% sur les fonds de recherche augmente les coûts. Il a été identifié comme opportun d'en informer systématiquement les nouveaux porteurs de projets afin qu'ils puissent négocier avec leur partenaire pour éviter ce prélèvement financier sur les fonds versés à leur institution locale.

Plusieurs EES ont également connu des problèmes liés à l'achat d'équipements de recherche : sur plusieurs projets, des écarts entre le budget prévu initialement et le budget réel de certains équipements ont entravé la capacité des porteurs de projet à acquérir certains matériels ou matériaux, qui pour certains, étaient particulièrement importants pour le projet. Par exemple, certains réactifs et consommables nécessaires à un projet n'étaient pas disponibles au Cameroun et devaient être achetés en Belgique. Or les frais supplémentaires impliqués par l'importation de ces produits, notamment la TVA, n'étaient pas pris en compte par l'ARES. Les coordinateurs Sud ont dû faire face à ces coûts supplémentaires avec un budget qui ne les avaient pas pris en compte et qui n'a pas été augmenté au vu de ces coûts additionnels.

Sur ces différentes difficultés concernant les procédures administratives il est intéressant de souligner que certains AI portait sur le renforcement des capacités en la matière des institutions partenaires. On peut mettre en avant le que fait les AI ont bien souvent permis de renforcer les équipes de gestion par un accompagnement permanent afin d'assurer une gestion objective et efficiente des ressources financières du programme AI dans sa globalité. Toutefois, au niveau des AI, sur les questions transversales et de politique administrative, les programmes n'ont pas toujours atteint les objectifs qu'ils s'étaient assignés.

Alors que la qualité de la gestion des AI a été jugée plutôt positive par les parties prenantes interrogées, plusieurs équipes belges ont soulevé une certaine opacité quant aux autres projets et programmes de la coopération académique dans lesquels sont engagés les EES partenaires.

L'instrument se démarque par ailleurs par la coopération et l'échange soutenus entre pairs. Selon les informations recueillies, l'instrument « Institutional University Cooperation » du VLIR-UOS est le seul instrument comparable de la coopération académique internationale.

05. 4.3 / DES EXIGENCES DE REPORTING QUI PEUVENT ÊTRE VUES COMME LOURDES

Si les membres des services RI / cellules de coopération et professeurs des EES de la FWB soulignent pour la plupart la qualité de la collaboration avec les gestionnaires de l'ARES, ainsi que la relation de confiance qu'elles ont pu établir avec ces derniers, ils témoignent également pour la plupart de la lourdeur de la charge administrative qui accompagne le montage et le suivi/reporting des projets, avec un sentiment, pour certains, d'une tendance au renforcement de cette complexité.

Parmi les principales nouveautés récentes, on peut mentionner la mise en place de GIRAF. Sans remettre en cause le fondement de l'outil, beaucoup pointent la difficulté de son usage et ses insuffisances pour permettre, au-delà du reporting, une véritable gestion opérationnelle de l'accueil des boursiers. Il est souligné que celui-ci génère une charge de travail supplémentaire conséquente pour les personnels administratifs des EES, en particulier dans ceux qui disposaient déjà d'un système d'information propre, amenant désormais un travail de double saisie.

Enfin, en ce qui concerne les outils, il semble que des simplifications restent demandées par les EES (Vademecum commun aux différents instruments, modèles de conventions communs, harmonisations diverses dans les règles de gestion, par exemple pour les perdiem...).

05. 4.4 / SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION

Le pilotage et suivi des activités permettent d'accroître l'efficacité des interventions. Les indicateurs de progression et indicateurs finaux, sont jugés atteignables et permettent de suivre les livrables de manière effective. Plusieurs interviewés indiquent que les mécanismes de suivi et d'évaluation les rassurent par rapport à l'atteinte des résultats. Par ailleurs, ces mécanismes permettent aux responsables de projets d'orienter leurs activités de recherches vers les objectifs du développement et d'y ajouter des activités de transfert de connaissances (e.g., ateliers régionaux, prestations de service ou modules de formation pour les partenaires). Les interviewés indiquent que, sans ce suivi, l'aspect de développement n'aurait pas été systématiquement inclus dans la réflexion du personnel académique. Finalement, le système de rapportage est également jugé efficace. Il permet de répondre aux exigences du programme tout en assurant la simplicité au niveau administratif. Ainsi, les mécanismes de pilotage permettent d'atteindre mieux les objectifs du programme.

Cependant, pour l'instrument AI l'appréciation des changements auxquels les partenariats ont contribué est compliquée par des faiblesses existant dans le système de suivi-évaluation. Ainsi, les indicateurs formulés dans les cadres logiques des programmes ne correspondent pas toujours aux critères de qualité SMART. Par ailleurs, aucun compte rendu sur l'avancée par rapport aux indicateurs définis dans les cadres logiques n'est demandé aux partenariats dans les rapports annuels. Le format de rapportage est axé sur les activités et ne permet pas de rendre compte de la contribution des partenariats au renforcement structurel des capacités des EES partenaires. De l'avis de l'équipe d'évaluation, le format actuel des documents de rapportage permet difficilement un pilotage du portefeuille AI qui valorise activement le potentiel de synergies entre les programmes et l'amélioration du partage de connaissances et d'expériences. Bien que l'évaluation ait pu identifier des coopérations entre les différents programmes, celles-ci découlaient plutôt du chevauchement entre les membres des équipes des différents programmes que d'une coordination concertée de la part de l'ARES.

En ce qui concerne les PRD et PFS, qui représentent plus de 50% du budget consacré au programme Sud, le suivi et l'évaluation des projets est peu cadré. Par opposition aux lourdes exigences en termes de suivi administratif et financier, l'établissement d'une baseline, le suivi des indicateurs, des résultats et de l'atteinte des objectifs, et l'évaluation des projets ne sont pas demandés par l'ARES. Par ailleurs, les projets PRD et PFS ne font pas l'objet de missions de terrain par les gestionnaires ARES alors que les enveloppes budgétaires sont parfois conséquentes. Au final, la qualité des informations et rapports transmis sur les projets PRD et PFS est très hétérogène ne permettant pas un pilotage global de l'outil et des analyses transversales.

Par conséquent, au final, il reste difficile d'avoir une approche consolidée des outils de suivi-évaluation.

Enfin, il est important de souligner que les différentes évaluations d'instrument (CSI, AI, PRD-PFS, programme de bourses) ont permis de dégager des enseignements et recommandations très utiles pour l'ARES et ses partenaires. Les réponses managériales permettent d'identifier les suites envisagées par l'ARES afin de prendre en compte ou non les recommandations formulées par les équipes d'évaluation avec une explication donnée par l'ARES. La présente évaluation permet d'affirmer qu'un certain nombre des recommandations ont été intégrées, notamment les recommandations portant sur le renforcement du partenariat avec le VLIR-UOS, la reprise des canevas, une meilleure formulation des attendus sur les thématiques transversales... Cependant, il a été difficile dans le cadre de cette présente évaluation de bien identifier les suites effectivement données pour chaque recommandation. Pour ce faire, il pourrait être envisagé un suivi systématique des réponses managériales, a minima un an après, à l'image des fiches contradictoires de la Commission européenne.

05.5 / DURABILITÉ DU PROGRAMME

05.5.1 / AU NIVEAU DES BÉNÉFICIAIRES INDIVIDUELS, LE PROGRAMME CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE APRÈS LA FIN DU PROGRAMME.

Selon l'équipe d'évaluation, le renforcement des capacités des bénéficiaires individuels (e.g., notamment des boursiers, doctorants et autres personnes formées) s'avère très positif. Pour la quasi-intégralité des pays d'intervention, les bénéficiaires contribuent au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, en poursuivant des carrières universitaires au sein de leurs établissements d'origine - et assurant un transfert de connaissances- ; en développant à leur tour de nouveaux projets de recherche / formation ; en participant aux réseaux internationaux à la fin de leurs participations au programme ; en ayant, dans certains cas, des rôles dans les instruments de l'ARES au niveau de la coordination Sud. Par exemple, au Sénégal, le président du comité de pilotage Sud sur deux projets de synergies, avait étudié la « santé publique » à Bruxelles à l'ULB dans le cadre du précédent programme de l'ARES. Son parcours lui a permis de nouer des relations avec les coordinateurs Nord et intégrer l'équipe pour la suite. Autre exemple, en Equateur ou différents bénéficiaires du programme de bourses doctorales du précédent AI ont intégré l'équipe de coordination du nouvel AI.

Cependant, peu de pays font exception à cette tendance, en ce qui concerne le transfert des connaissances vers les pays d'origine. C'est le cas notamment du partenariat bolivien, pour lequel on observe peu d'appropriation locale du programme. Cela est dû au fait que l'intégration des docteurs formés dans le cadre

de l'AI n'est pas garanti, avec peu de doctorants qui retournent renforcer l'institution d'origine malgré des engagements des autorités.

Il est important de noter que certains pays d'intervention – par la nature des projets -, ont mis en place des activités pour renforcer directement les capacités des populations locales. Par exemple, au Pérou, à l'UNSAAC, des communautés andines ont été impliquées dans la recherche et dans des actions interdisciplinaires leur permettant d'acquérir des savoirs pratiques pour les communautés, tels que des techniques agricoles. Ces projets-là ont permis un transfert de connaissances aux communautés locales, basées sur leurs besoins et qu'elles peuvent appliquer de manière indépendante.

05. 5.2 / LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES EESR LEUR PERMETTENT D'INITIER DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE.

Le renforcement des capacités des EESR est jugé de manière très positive par l'équipe d'évaluation. La quasi-totalité des coordinateur.rices Sud interviewés apprécie cet aspect, en notant que le programme favorise l'émergence ou le renforcement de capacités de gestion de projets, qui manque énormément aux universitaires. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs, qui bénéficient des programmes de mobilités, transfèrent leurs connaissances à leurs universités d'origine. Les connaissances et expériences acquises et transférées - au-delà des compétences techniques de recherche- concernent notamment les systèmes ou le fonctionnement des universités du Nord. Par ailleurs, les personnes ayant bénéficiés des stages en Belgique développent des liens avec de nouveaux chercheurs, rentrent dans les circuits académiques et mettent à jour leurs connaissances. Dans certains cas, cela les amène à développer des doctorats (e.g., Pérou).

Ainsi, les capacités des EESR sont renforcés au niveau de la gestion de projets, de la création de réseaux d'acteurs académiques, et des connaissances et expertises acquis en ce qui concerne le fonctionnement des universités. Ces indicateurs soulignent l'existence des conditions nécessaires pour permettre aux EESR d'initier de nouveaux projets de développement.

Selon les évaluateurs, les réseaux académiques développés dans le cadre des AI sont l'élément qui a la plus grande probabilité de durer dans le temps. Une grande partie des interlocuteurs indique que les liens de confiance établis perdurent au-delà de la finalisation de l'AI. Les chercheurs des institutions partenaires se connaissent et ont une relation de travail établie. Il est bénéfique pour les équipes des EES du pays partenaire de se mettre en contact avec les équipes belges avec qui ils ont déjà des relations pour se présenter aux appels d'offres de projets de recherche, comme les PRD. La plus-value des réseaux académiques établis dans les AI ne se limite pas aux réseaux UNSAAC et EES belges. En effet, les programmes ont aussi promu des collaborations Sud-Sud qui pourront continuer à être valorisées dans le futur, de manière formelle et informelle. Ces initiatives permettent d'agrandir la réserve de ressources humaines capables de s'impliquer dans des projets de recherche et d'obtenir des sources de financement. Un accord a été signé dans le cadre de l'AI entre les EES de la Bolivie, de l'Équateur et du Pérou notamment. Même si cet accord ne s'est pas encore traduit par des activités particulières à ce jour.

05. 5.3 / L'APPROPRIATION LOCALE EST ASSURÉE PAR LA CRÉATION DES PARTENARIATS AVEC DES ACTEURS ACADÉMIQUES ET NON-ACADÉMIQUES.

L'implication des partenaires locaux dans les projets augmente la probabilité que les initiatives entamées perdurent au-delà de la fin du projet (pour les modalités des collaborations, voir ci-dessus, « Pertinence & Cohérence »). Par ailleurs, les partenariats créés lors du programme permettent de créer une relation de confiance entre les partenaires impliqués et d'assurer la création de nouveaux projets. La quasi-totalité des partenariats SUD note l'apport du programme de l'ARES à la mise en place des relations à long terme avec les acteurs externes – académique ou non-académique-, lorsque les interventions sont mises en place en partenariat. Par exemple, dans le cadre du PRD visant la mise en place de la couverture maladie universelle au Sénégal, une relation de confiance a été renforcée avec les hauts représentants des ministères impliqués dans la mise en place de la plateforme d'échange d'informations. Par ailleurs, au Cambodge, le renforcement des liens avec le gouvernement dans le cadre de l'AI, a permis de partager les résultats des activités de l'INTERFACE³ avec un autre EESR, en assurant l'ancrage local du projet et permettant de promouvoir les relations entre le privé et le public pour les PME.

05. 5.4 / LA DURABILITÉ FINANCIÈRE EST ASSURÉE PAR UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE LA GESTION DES PROJETS AINSI QU'UNE VISIBILITÉ ACCRUE.

Les capacités financières des EESR partenaires sont la plupart du temps en place, grâce au renforcement des capacités en termes de recherche de financement, et de gestion de projets ainsi qu'à une visibilité et crédibilité accrue résultant de la coopération avec l'ARES.

En effet, la plupart des pays partenaires trouvent d'autres sources de financements leur permettant de continuer les projets existants, d'élargir le champs des projets ou d'initier de nouveaux projets. Même s'il existe des financements institutionnels pour les EESR, ce sont souvent des projets de recherches qui bénéficient des financements supplémentaires (e.g., projets de thèses additionnels). Les nouveaux bailleurs sont souvent des bailleurs européens ou des bailleurs internationaux de développement (e.g., ERASMUS+, banque mondiale, banque asiatique de développement, AUF).

La contribution de l'ARES à une augmentation de capacité financière passe également par l'augmentation de la visibilité et de la crédibilité des EESR partenaires, notamment auprès des bailleurs. Cette crédibilité n'est pas dû seulement à la légitimité apporté par la labélisation « ARES » pour les EESR, mais également à une augmentation de qualité de recherche/formation des EESR grâce au programme. Par exemple, la coopération avec la Belgique a permis aux EESR d'atteindre un niveau académique plus crédible aux yeux d'autres partenaires ; ce qui, en retour, permet d'accéder à des financements supplémentaires.

Peu de pays rencontrent des difficultés pour assurer les conditions permettant d'assurer la durabilité des projets en termes de financement ; souvent dû au niveau des capacités techniques des personnels. Par exemple, pour les Philippines, une certaine dépendance a été observé au niveau du financement des projets

³ Plateforme en ligne permettant de connecter les EESR avec les acteurs de développement.

dont les fonds parviennent globalement du Nord. La capacité des responsables/doctorants reste faible pour générer d'autres financements.

Il faut également noter que la mise en place des capacités financières fait face à un risque de manque de ressources humaines dans certains EESR des pays partenaires. En effet, la multiplication de nouveaux financements nécessite des ressources humaines additionnelles, dont les EESR ne disposent pas toujours. Par exemple, l'ITC du Cambodge bénéficie d'autres financements de la part notamment de la France, de l'AUF, de l'UE (Erasmus+), du Japon, de la Banque mondiale, et de la Banque asiatique de développement ; et souligne un besoin grandissant d'avoir du personnel supplémentaire pour la gestion de ces financements. Par ailleurs, les projets développés dans le cadre de la coopération avec l'ARES peuvent générer des besoins de maintenance d'équipement pas toujours bien anticipés par les partenaires.

05. 5.5 / UNE VALORISATION DES RÉSULTATS DES PROJETS EN PREMIER LIEU ACADÉMIQUE PAR LE BIAIS DE MÉMOIRES DE RECHERCHE, THÈSES, PUBLICATIONS DE RECHERCHE ET D'ÉVÉNEMENTS SCIENTIFIQUES

La visibilité des interventions de l'ARES est assurée lorsqu'il existe une bonne dynamique de coopération dans le pays, où les EESR ont des relations favorables avec les autorités locales/nationales, ou lorsque les coordinateurs ont des relations préexistants avec des ACNG, et/ou autres acteurs de développement.

De manière globale, la valorisation des résultats est avant tout réalisée par le biais des disséminations des publications de recherche dans des réseaux académiques, le renforcement des sites web et l'organisation d'événements scientifiques, notamment en fin de projet. Par exemple, au Cambodge, le Centre de recherche et d'innovation de l'ITC a créé un site web (www.ric.itc.edu.kh), avec les objectifs de fournir des informations descriptives sur les unités de recherche et le potentiel de recherche du Centre ainsi que de faciliter la communication externe et interne. Dans la plupart des projets, l'aspect de la valorisation, au-delà de la dimension scientifique et recherche, n'est pas intégré dans la stratégie des projets proposées ; et/ou le manque d'un budget dédié à la diffusion des résultats ne permet pas d'effectuer un véritable travail de capitalisation. Ce sont des opportunités manquées par rapport à la contribution du monde académique aux enjeux de développement, où les recherches pourraient être mises au service de la société à travers un transfert de connaissance vers les acteurs de développement dans le pays (e.g., ministères, ACNG, associations etc.). Pour certains projets, la valorisation des résultats reste particulièrement importante. Par exemple, aux Philippines, les résultats du PRD sur l'approvisionnement de la population locale en eau potable n'ont pas pu être pleinement exploités. En effet, par manque de confiance quant à la qualité de l'eau du robinet, l'eau en bouteille est de plus en plus consommée. Ainsi, les résultats de PRD pourraient être accompagnés d'un travail de sensibilisation et de promotion auprès des acteurs locaux afin d'assurer l'atteinte des objectifs à la fin du projet.

Il est à noter que certains partenaires s'efforcent à trouver des solutions pour assurer la capitalisation des résultats. C'est le cas par exemple au Sénégal. Les deux projets de synergies mis en place au Sénégal⁴,

⁴ P1 : Pour l'amélioration de la qualité des soins : co-construction en partenariat nord-sud d'un certificat pédagogique pour formateurs en sciences infirmières et obstétricales.

sont conçus pour assurer la continuité de l'intervention et d'élargir son impact. Afin de renforcer la durabilité de ces deux projets, la valorisation à travers un troisième projet est jugée comme essentiel. Pour cela, le coordinateur Sud continue d'entamer des demandes de financement et d'échanger avec les ministères.

05. 5.6 / LA DURABILITÉ DU PROGRAMME BELGE EST ASSURÉE GRÂCE À LA CONTINUITÉ DES LIENS CRÉÉS PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES.

En ce qui concerne le volet belge, les gages de pérennisation consistent en la continuité des liens créés à la fin du programme au niveau institutionnel et individuel. En effet, l'accueil de boursiers en Belgique, en particulier lorsqu'il s'inscrit dans un projet plus large (AI, PRD, PFS) participe souvent à tisser des liens qui s'inscrivent dans la durée entre EES et entre chercheurs eux-mêmes. Ces partenariats durables s'appuient principalement sur la poursuite de projets de recherche engagés, sur l'initiation de nouveaux projets de collaboration (souvent dans le cadre de réponse à des appels à projets ARES), ainsi que sur des affinités professionnelles et personnelles. Par exemple, les enquêtes réalisées auprès des boursiers confirment que 90% des boursiers gardent des contacts avec l'établissement d'accueil depuis leur séjour. Il existe, donc, une dynamique de réseau naturel entre les boursiers, même si l'ARES n'y apporte pas de soutiens particuliers.

Il est à noter qu'on observe un potentiel frein à la durabilité de l'engagement auprès des professeurs. Ces derniers sont soumis à des charges administratives, et ne sont pas suffisamment reconnus financièrement sur cette dimension.

05.6 / THÉMATIQUES TRANSVERSALES

05. 6.1 / GENRE

Le genre étant un enjeu clés dans la plupart des pays, le portage de la thématique « genre » par l'ARES reste convergent avec les orientations nationales.

Lorsque l'aspect du genre est identifié comme un enjeu prioritaire dans le contexte du pays partenaire (e.g., Maroc, Pérou) les thématiques liées au genre sont incluses dans les formations créées et des recherches menées dans le cadre du programme de l'ARES. Dans certains cas, ils sont pris en compte dans la phase de réflexion sur l'impact des projets auprès des bénéficiaires femmes.

Les thématiques des projets sur le genre se croisent souvent avec les domaines prioritaires des pays d'intervention (par exemple, au Maroc, on trouve des projets sur l'entrepreneuriat féminin, en Bolivie, ils portent sur la violence contre le genre dont la promotion des droits sexuels et reproductifs). Dans certains pays, ce thématique est intégré dans les projets par l'inclusion des diverses variables liées aux questions de genre (e.g., Pérou). Finalement, certains projets visent directement à prioriser les bénéficiaires femme à travers des

P 2 : Formation à l'accompagnement des pratiques professionnelles des « novices » ou des stagiaires à l'usage des maîtres de formation praticiens infirmiers et sage-femmes.

mécanismes de discrimination positive (e.g., au Niger, dans le projet SYN-AREFECO-New, les sites d'interventions ont été identifiés afin de prioriser les femmes avicultrices).

Le niveau de représentation des femmes dans la mise en œuvre des interventions varie selon pays d'intervention.

La plupart des interviewés du partenariat Sud affirme avoir porté une attention particulière à la représentation des femmes. Les points d'attention concernent la sélection des candidats pour les bourses, la composition des comités de pilotage ou des groupes de travail ainsi que la représentation des femmes parmi les présidents des sessions organisées. Néanmoins, cela ne permet pas d'assurer une représentativité homogène des femmes à travers les pays d'intervention - où on observe une diversité de niveau de représentation par pays. En effet, le programme de l'ARES n'intègre pas d'activités ou de mécanismes spécifiques visant à assurer la représentation des femmes de manière systématique dans la mise en œuvre des projets.

A l'échelle de la Belgique, la proportion de femmes bénéficiaires des instruments de mobilité adressés aux étudiants de la FWB reste importante. En ce qui concerne les bourses au niveau des pays Sud, les données soulignent un niveau de parité homme-femme qui varie selon le pays partenaire.⁵ En effet, dans la quasi-totalité des pays, il n'y pas de critères spécifiques visant à favoriser la participation des femmes au niveau du mode de sélection des boursiers, même si les interlocuteurs notent y avoir porté une attention particulière (par ex en Équateur). Dans certains pays, l'enjeu va au-delà de la mode de sélection, car, les femmes ne candidatent pas à ces appels à cause du contexte local particulier à chaque pays. Les facteurs les plus communément soulignés sont liés à 1) l'incompatibilité des formations avec les obligations familiales des femmes, et 2) la perception sur certains domaines de recherche ou de formation qui sont traditionnellement réservés aux hommes.

Néanmoins, l'évaluation souligne des bonnes pratiques dans certains pays :

- » **L'aménagement du temps de travail** : Au Cambodge et au Sénégal, le temps de travail est réaménagé pour faciliter la participation des femmes aux réunions, et/ou aux formations grâce à la mise en place d'un emploi de temps avec des créneaux qui sont majoritairement le soir et/ou les weekends. Selon les évaluateurs, cela est une bonne pratique qui permet d'améliorer l'accès des femmes à la recherche. Par ailleurs, au Vietnam, le modèle « sandwich » des doctorats s'avère particulièrement positif pour des femmes chercheuses qui sont souvent empêchés de passer des séjours longs à l'étranger à cause de leurs obligations familiales.
- » **La sensibilisation des femmes à certains domaines de recherches et de formation** : Des activités au Cambodge (e.g., les journées de sensibilisation) visent à opérer progressivement à un changement de mentalité afin d'encourager les femmes à travailler dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes. On peut également noter que sous le volet belge, 56% des boursiers issus des pays partenaires notent avoir été amenés à aborder les enjeux relatifs au genre dans leur cursus en Belgique.
- » **L'accès à des formations de techniciens et d'ingénieurs** : L'ITC au Cambodge encourage l'accès à des formations de techniciens et d'ingénieurs, traditionnellement réservées aux hommes, par l'octroi de

⁵ Celles-ci sont les plus fortement représentées parmi les boursiers issus du Pérou (84%), du Vietnam (68%) et de Madagascar (53%) ; en revanche, elles sont largement sous-représentées parmi les boursiers issus de l'Éthiopie (18%), du Burkina Faso (19%), du Bénin (22%) et du Nigéria (23%).

réductions des droits de scolarité pour les femmes. Pour le cycle ingénieur, qui intéresse plus particulièrement le programme d'Appui Institutionnel, les frais de scolarité s'élèvent à 600 USD pour les garçons et à 450 USD pour les femmes.

Les critères sur les thématiques du genre - *et du climat*⁶ - sont souvent perçus comme des exigences des bailleurs, sans étant suffisamment appropriés par les équipes des projets.

Les responsables des projets ou autres équipes impliqués dans le programme de l'ARES perçoivent souvent les enjeux transversaux (i.e., le genre et l'environnement) comme des exigences des bailleurs, et une sorte de formalité pour remplir les conditions du programme. Ainsi, lorsqu'il s'agit de bonnes pratiques sur ces enjeux-là, cela souvent résulte de la politique générale et des activités existantes des EESR partenaires, sans ayant un lien direct avec le programme de l'ARES.

Un des facteurs contribuant à cette perception, est le manque d'expertise par rapport à ces enjeux, où les responsables des projets – des académiciens – sont davantage impliqués dans le contenu technique des projets, et n'ont pas suffisamment d'expertise ou de connaissances pour trouver le bon angle afin d'y intégrer les questions transversales.

Il est également important de noter que même si l'intégration des enjeux transversaux n'est pas totalement appropriée par des équipes, leur inclusion systématique dans les appels à projets de l'ARES peut, dans certains cas, constituer un élément facilitateur permettant une meilleure prise en compte des enjeux du genre – *et du climat*- dans la phase d'élaboration des projets.

05. 6.2 / CLIMAT

Le programme de l'ARES assure l'intégration des enjeux climat dans les thématiques des projets, avec, néanmoins, peu d'activités sur l'impact environnementale des interventions.

Une proportion significative des projets prend en compte l'aspect du climat dans les thématiques abordées. L'importance de cet enjeu est fortement confirmée au niveau de la sélection des interventions, vu que la grande partie des projets traitent des enjeux climats spécifiques aux pays Sud. Par exemple, au Bénin, la promotion de l'entrepreneuriat vert et le renforcement des capacités des acteurs du domaine agricole à travers des ateliers de formation sont des actions qui favorisent la protection de l'environnement intégrant pleinement les spécificités du contexte béninois.

Néanmoins, en ce qui concerne la gestion des projets visant à réduire l'impact environnemental des activités, les efforts des pays partenaires semblent être limités. Le peu d'activités en la matière consiste en la gestion des déchets (e.g., Cambodge), ainsi que la réduction du niveau d'utilisation de papier, en proposant des matériaux réutilisables ou en mettant l'accent sur l'utilisation des outils numériques (e.g., Bolivie). Quelques bonnes pratiques peuvent être mises en avant par les évaluateurs. Par exemple, au Sénégal, les mesures sont prises pour limiter les déplacements afin de réduire les émissions de CO₂ émis par les transports. En effet, les projets de l'ARES sont implantés dans différentes localités, ceci évite le déplacement des jeunes vers Dakar. Au Cameroun, l'implémentation des projets intègrent les considérations environnementales par

⁶ L'analyse développée sous ce paragraphe est valable également pour la partie « Climat ».

la formation des personnes impliquées dans les processus, permettant, en retour, de créer un effet durable grâce à l'acquisition des compétences. Le projet de synergie ayant pour objectif la mise en place d'une unité de production de briques cuites et de blocs de terre comprimée - engendrant l'exploitation locale d'argile et de terre latérique - pourrait impacter négativement l'environnement. Donc, des techniques d'exploitation des carrières d'argiles ou de latérite en adéquation avec la préservation de l'environnement sont enseignées aux ouvriers afin de minimiser les effets néfastes.

Par ailleurs, il est à noter qu'il n'y a quasiment pas de système de suivi pour mesurer l'impact environnemental des activités, sauf dans le cas du Sénégal, où il y a une assurance qualité qui vérifie que les déchets sont gérés de manière convenable.

Le volet belge permet de sensibiliser les boursiers aux enjeux climat.

En effet, 75% des boursiers issus des pays partenaires déclarent avoir abordé cet enjeu au cours de leur cursus en Belgique. L'enjeu climat est également pris en compte hors du cadre des formations et des cursus, par exemple, dans les événements étudiants, événements académiques, échanges informels avec d'autres boursiers ou avec des étudiants, chercheurs ou professeurs belges.

Enfin, comme évoqué précédemment, **les critères sur les thématiques du climat sont souvent perçus comme des exigences des bailleurs, sans étant suffisamment appropriés par les équipes des projets** (cf. la partie « Genre »).

05. 6.3 / DIGITALISATION

La digitalisation est intégrée dans les thématiques des projets d'intervention, lorsqu'elle est inscrite dans les plans de développement nationaux ou les CSC du pays partenaire.

Même si l'aspect de la digitalisation n'est pas identifié comme un objectif spécifique pour tous les pays partenaires de manière systématique, il est pris en compte dès la conception des projets -notamment à travers l'AI- lorsqu'il est inclut dans le cadre des priorités nationales et institutionnels. Le plus souvent, cela prend la forme de fourniture de matériaux, ou de développement des services en ligne.

Par ailleurs, certains projets de recherche ou de synergie, visent également la digitalisation afin d'améliorer un enjeu de développement. Par exemple, le projet de synergie au Cambodge, cherche à développer une plateforme numérique qui permet aux petits agriculteurs de vendre leur production, et d'améliorer la capacité des agriculteurs à accéder aux informations, à les recueillir, à les analyser et à les utiliser pour mieux répondre aux besoins du marché.

La pandémie a permis d'accélérer l'inclusion de l'usage du digital dans les formations et la recherche.

La pandémie a permis de mettre en avant la digitalisation des activités en matière de l'usage du digital dans les formations et la recherche. Les résultats en la matière sont ainsi intégrés, de manière durable, dans les modalités de travail des EESR comme de nouveaux outils de travail, et donnent lieu à la création de nouvelles activités permettant d'améliorer la qualité des interventions. La contribution de l'ARES à ces processus de digitalisation passe principalement par l'acquisition des matériaux nécessaires ou l'amélioration de

l'infrastructure numérique, ce qui, en retour, permet d'assurer les capacités nécessaires pour la mise en place de l'enseignement à distance (par exemple, au Cambodge, le financement apporté par l'ARES a été utilisé pour l'acquisition de matériel afin de permettre la production de vidéo et de formation en ligne, permettant aux ESS d'être plus autonome – et donc de ne pas avoir besoin de fréquemment avoir recours à des prestataires externes – dans leur offre d'enseignement à distance).

Les résultats positifs peuvent être globalement groupés dans trois catégories :

- » **L'utilisation accrue des canaux de communication en ligne** ; permettant d'améliorer le dialogue entre les membres des EESR et des acteurs externes de développement, tout en favorisant la fréquence des contacts, entre partenaires distants, et donc un suivi plus rapproché et efficace de l'évolution des projets.
- » **Le renforcement des capacités au niveau des systèmes informatiques**, permettant d'améliorer les processus administratifs, d'augmenter l'efficacité en termes de la gestion administrative et de réduire le niveau de lourdeurs bureaucratiques (e.g., mise en place de l'inscription en ligne des étudiants, meilleure gestion des données, création des formulaires de chercheurs en ligne et de la demande de permission en ligne pour les chercheurs). Au-delà d'une efficacité accrue en termes de gestion administrative, ces activités sont également favorables pour renforcer les capacités des EESRs avec l'enregistrement des données plus robustes, permettant de mieux identifier les besoins, et/ou d'être mieux informés pour prendre des décisions stratégiques. Par exemple, dans le cadre de l'AI avec l'ITC au Cambodge, le système d'information de l'ITC a été développé non seulement pour élargir le domaine de gestion des activités (e.g., gestion des études, des inscriptions, des horaires, des résultats, des finances, portail étudiants...) et mais aussi pour améliorer l'architecture logicielle pour adopter une structure plus flexible, basée sur des micro-services. En effet, ce travail de numérisation, faisait à la fois partie de la stratégie de l'ITC et du programme - ce qui a permis au partenariat d'entreprendre un travail approfondi sur l'ensemble de l'ESS.
- » **La dynamisation de l'enseignement à distance**, permettant d'élargir l'accès à l'enseignement dans la plupart des pays, à travers l'émergence des outils comme Moodle, visio-conférences, portails d'enseignements.

Dans certains pays moins développés comme le Madagascar, on observe des freins conjoncturels qui entravent la mise en place des activités de la digitalisation malgré les efforts de l'ARES ou ceux des EESR partenaires. En effet, ces freins sont liés à la capacité numérique des pays, qui peut être insuffisante pour assurer les conditions nécessaires à l'opérationnalisation des activités de la digitalisation (e.g., absence de serveurs centralisés, couverture de réseau d'internet, coupures fréquentes d'électricité).

06. CONCLUSIONS

À propos de la pertinence du programme de coopération de l'ARES

- » Sur la période 2017-2021, l'ARES a conforté son rôle de soutien aux EES dans leurs activités de coopération au développement. Son action couvre un périmètre important, comme en témoignent certains chiffres clés : 18 pays d'intervention, 209 projets de coopération soutenus, 2023 mobilités de ressortissants des pays partenaires en Belgique et 1234 mobilités d'étudiants belges dans les pays partenaires.
- » Avec son large panorama d'instruments, l'ARES intervient à travers des logiques d'action variées, qui s'adaptent à différents types de besoins. De manière générale, et malgré des points d'amélioration spécifiques à chaque instrument qui ont pu être identifiés dans les différentes évaluations menées, l'offre de services de l'ARES reste, dans l'ensemble, jugée très pertinente par les parties prenantes de la coopération, en Belgique comme dans les pays partenaires.
- » Sur la période 2017-2022, l'un des phénomènes marquants a été le positionnement grandissant des Hautes écoles dans la coopération au développement, qui pour certaines, y trouvent un véritable intérêt. Longtemps concentrée dans le milieu universitaire, la coopération au développement devient de plus en plus un enjeu pour un nombre grandissant d'EES belges, grâce au développement d'instruments plus simples d'accès et une incitation à se positionner. Il reste cependant des marges de progression importantes en matière d'implication des Hautes écoles, et encore plus, des ESA.
- » La continuité de l'intervention de l'ARES dans le temps fait partie de ses grandes forces : celle-ci permet de bâtir des partenariats durables avec les pays partenaires, qui multiplie la solidité et les impacts de la coopération. Les dynamiques de partenariat restent cependant très variables selon les projets : elles sont favorisées lorsqu'il y a un dialogue continu, une confiance mutuelle, une bonne connaissance du pays par le/la gestionnaire de pays et l'ancienneté de la collaboration.
- » Les objectifs du programme de l'ARES sont globalement conformes aux priorités et aux stratégies des pays partenaires : dans la mise en œuvre des projets, on observe un alignement global des thématiques des projets avec les priorités nationales ainsi qu'avec les CSC relatifs aux pays partenaires. Cependant, les objectifs de développement ne sont pas toujours bien pris en compte par les coordinateurs de projet, qui semblent privilégier parfois l'excellence académique par rapport aux enjeux de développement.

À propos de la cohérence du programme de coopération de l'ARES

- » Dans la plupart des cas, à l'échelle d'un même pays, il n'existe pas de mise en lien entre les coordinateurs Sud des différents projets soutenus par l'ARES. La mise en lien de différents types de projets peut se faire de manière informelle, lorsque les responsables des projets se connaissent a priori et qu'ils ont déjà travaillé ensemble, mais cela ne permet pas d'assurer la création de synergies de manière systématique.
- » Les universités partenaires identifient et sollicitent d'autres programmes et financements de coopération au développement, mais globalement, il n'existe pas de coordination entre les différents bailleurs qui interviennent dans le financement de la coopération universitaire. L'absence de coordination véritable entre l'ARES et le VLIR-UOS a particulièrement été sur le programme 2017-2022.
- » La création des liens entre les interventions de l'ARES et celles des autres ACNG reste limitée : à l'échelle de la Belgique, hormis les ONG universitaires, l'ARES n'entretient pas de liens structurés avec les ACNG, et les réunions du CSC Belgique, bien qu'elles aient permis de créer des liens informels, n'ont pas permis de créer des liens structurés avec ces dernières. A l'échelle des pays partenaires, des ACNG peuvent être associées à certains projets, à l'initiative des porteurs eux-mêmes. Cependant, des freins persistent, tels que la différence de fonctionnement entre l'ARES, les EES et les ACNG (temporalité du planning de travail), un manque de connaissances / visibilité sur les acteurs de développement, et/ou une difficulté à percevoir les complémentarités entre les initiatives de développement et la recherche / formation scientifique.
- » Globalement, les groupes pays se sont réunis mais ont eu des effets relativement limités. Bien souvent, les activités des groupes pays ont consisté en un partage de modalités de travail et des résultats entre les responsables de différents projets.

À propos de l'efficacité et de la durabilité du programme de coopération de l'ARES

- » Au final, la majorité des projets et programmes soutenus dans le cadre du programme de coopération 2017-2022 ont pu se déployer avec des résultats correspondant le plus souvent aux attendus initiaux avec des outputs significatifs aussi bien quantitativement que qualitativement, tels que : des publications, des aménagements et réhabilitation de laboratoires, la sélection et le soutien de doctorants, des projets de recherche, etc. Les résultats ont été très globalement conformes aux projections.
- » Même si le degré de l'impact de la crise liée à la COVID 19 est variable selon les projets, les activités de l'ensemble des projets ont été malgré tout affectées, avec pour conséquence : pendant plusieurs mois, la fermeture des institutions académiques, des missions et séjours de recherche décalés, un agenda des projets et des recherches non-tenus, une réallocation budgétaire, des activités annulées, une difficulté d'impliquer de nouveaux partenaires dans le projet, un accès aux terrains de recherche compliqué, etc. Malgré ces difficultés, les partenaires ont été réactifs et ont fait preuve d'imagination et de souplesse pour limiter les conséquences de la crise sur les projets. Selon la nature des activités et l'état d'avancement des interventions, les promoteurs ont dû réallouer une partie (plus ou moins importante selon les cas) de leur budget.
- » Le programme de coopération de l'ARES a contribué très fortement au renforcement des capacités individuelles de plusieurs milliers d'étudiants et enseignants chercheurs au travers notamment de bourses de mobilité et de la réalisation de projets de recherche. Cependant, les contextes locaux et nationaux ne permettent pas toujours aux bénéficiaires de mobiliser les compétences et savoir-faire développés dans le cadre de leur fonction du fait de l'instabilité, du manque de moyens et d'une politique RH peu claire en la matière.
- » Le programme de coopération a aussi permis la conduite d'un très grand nombre de projets de recherche ou de formation sur des thématiques variées et aux formats également très différents. Ces projets de recherche ou de formation ont pu être développés dans le cadre des appels à projets spécifiques (PFS, PRD, POP, Synergie...) mais également dans le cadre des Appuis institutionnels (AI) qui comprenaient le plus souvent des appels à projets de recherche.
- » Le renforcement des capacités de formation et de recherche des institutions partenaires constitue une force des instruments développés par l'ARES. En particulier, les partenariats ont contribué à améliorer la qualité des offres de formation et la visibilité des EES partenaires comme offrant des formations de qualité. Par exemple, plusieurs AI ont contribué à renforcer l'offre de formation au niveau master. Le renforcement de la formation doctorale constitue un élément clé de la relève académique dans beaucoup de programmes, et lie étroitement la formation et la recherche.
- » Dans leur format actuel, les AI n'arrivent pas, ou faiblement, à traiter les questions de développement organisationnel et de gouvernance des institutions partenaires avec des approches qui varient, ce qui peut être justifié étant donné l'hétérogénéité des contextes dans lesquels ils s'inscrivent. Ces résultats et effets limités s'expliquent par le fait que les parties prenantes impliquées dans les partenariats sont avant tout des académiques et des gestionnaires et que l'introduction de réformes, par exemple au niveau de la gestion de la scolarité des universités publiques, est souvent politique et peut relever des prérogatives des autorités nationales compétentes plutôt que des EES partenaires.
- » La valeur ajoutée de l'ARES est clairement identifiée par les différentes partenaires : une adaptation aux besoins locaux, une implication historique de certains EES ou équipes de recherche faisant de l'ARES le principal partenaire, l'approche globale et dans la durée de l'instrument AI, la souplesse accordée dans le fonctionnement des projets, les bourses sandwichs...
- » De manière globale, la valorisation des résultats est réalisée par le biais des disséminations des publications de recherche dans des réseaux académiques, le renforcement des sites web et l'organisation d'événements, notamment en fin de projet. Cependant, dans la plupart des pays, l'aspect valorisation des résultats des projets soutenus, au-delà du cercle académique et scientifique, n'est pas clairement intégré dans la stratégie de ces derniers ; et/ou le manque d'un budget dédié à la diffusion des résultats, de lien avec des acteurs de la société civile ne permet pas d'effectuer un véritable travail de capitalisation et valorisation.
- » En Belgique, l'intervention de l'ARES a également des impacts sur la sensibilisation à la coopération au développement des professeurs, chercheurs et étudiants, tout simplement à travers la multiplicité de ses

interventions qui, combinées, participent à « assurer une présence » et « rendre visible » le partenariat Nord-Sud et les ressortissants des pays partenaires, et dans une certaine mesure, à créer du lien entre ressortissants du Nord et du Sud. Par ailleurs, des temps plus formels de sensibilisation ont été organisés auprès des boursiers, par exemple dans le cadre de l'Event boursier ou des formations de préparation au départ, mais ceux-ci ne touchent que les premiers concernés, et pas la « communauté éducative » de manière plus générale.

À propos de l'efficience du programme de coopération de l'ARES

- » D'un point de vue général, les moyens financiers octroyés par l'ARES sont considérés comme appropriés par l'ensemble des acteurs parties prenantes du programme interrogés dans le cadre de l'évaluation. Les coordinateurs Nord aussi bien que les partenaires Sud considèrent, pour la plupart, que les moyens financiers mis à disposition par l'ARES sont appropriés pour atteindre les objectifs. Ces financements sont particulièrement appréciés car ils viennent soutenir directement le « cœur de métier » des EES, à savoir la formation et la recherche, avec une prise en charge de différents types de frais qui leur bénéficient directement
- » Bien que connaissant un taux global d'atteinte des objectifs important, un certain nombre de projets et programmes ont été confrontés à des difficultés pour consommer les ressources budgétaires alloués. En effet, les projets sont régis par les procédures nationales qui peuvent être particulièrement lourdes et complexes (procédures de passation de marché, entreprises publiques...).
- » Plusieurs EES ont également connu des problèmes liés à l'achat d'équipements de recherche : sur plusieurs projets, des écarts entre le budget prévu initialement et le budget réel de certains équipements ont entravé la capacité des porteurs de projet à acquérir certains matériels ou matériaux, qui pour certains, étaient particulièrement importants pour le projet.
- » L'efficience des projets peut être fortement impactée par des contextes institutionnels et politiques particulièrement instables et des lourdeurs administratives. Cependant, l'implication des différents partenaires et la souplesse accordée par l'ARES (calendrier, modalités d'achat...) ont, le plus souvent, permis de dépasser ces difficultés.
- » En contrepartie des financements octroyés, on note que l'ARES réalise un effort important en matière de suivi-reporting, et de fait, chaque porteur de projet est amené à rendre compte de ses activités de manière particulièrement précise. Cette exigence de rapportage de la part de l'ARES permet d'affirmer les attendus sur les objectifs et les résultats attendus. Cependant, les formats et contenus des informations et rapports remontés des projets sont relativement hétérogènes et insuffisamment orientés résultats. Ce qui ne permet pas une analyse uniforme et consolidée.

À propos des thématiques transversales

- » A l'échelle de la Belgique, on peut souligner la proportion importante de femmes bénéficiaires des instruments de mobilité adressés aux étudiants de la FWB. L'exemple des bourses de voyage est particulièrement parlant, puisqu'elles constituent 77% des bénéficiaires, et dans une moindre mesure, elles constituent également 46% des bénéficiaires de microprojets. En revanche, concernant l'accueil en Belgique des boursiers issus des pays partenaires, on note que les femmes sont, dans l'ensemble, nettement minoritaires (33%). Pourtant, les promoteurs belges se disent pour la plupart sensibilisés à la question, et l'abordent dans leurs échanges avec les partenaires Sud, mais malgré tout, ils ne disposent pas de toutes les latitudes dans la sélection des boursiers, qui s'appuient également sur d'autres critères que sur celui du genre.
- » Dans la mise en œuvre opérationnelle des projets, il n'est pas toujours aisé pour les porteurs de projets d'intégrer les thématiques transversales du genre et de l'environnement. La thématique de l'environnement peut apparaître dans un certain nombre de projets, notamment dans des disciplines qui entretiennent un lien étroit avec cette thématique, comme l'agronomie, mais cela n'est pas systématique. La thématique du genre, en revanche, fait moins souvent l'objet d'un focus particulier dans le contenu des projets eux-mêmes.

07. RECOMMANDATIONS

Les recommandations sont en nombre restreint, car le nouveau programme 2023-2027 a déjà traité un certain nombre de problèmes identifiés par cette évaluation (comme le fonctionnement des Groupes Pays, qui n'existeront plus dans le nouveau programme). D'autre part, l'évaluation permet d'affirmer que très globalement le programme de coopération répond à des besoins des pays et produit du changement.

L'exercice d'évaluation permet de dégager 10 recommandations organisées autour de 5 axes visant à renforcer les points forts du programme.

- 01. Articulation des projets ARES avec les enjeux de développement**
- 02. Accompagnement au changement par le levier de l'animation d'une « communauté »**
- 03. Dynamiques partenariales (notamment avec les ACNG et le VLIR-UOS)**
- 04. Renforcement des impacts et de la valorisation des projets**
- 05. Optimisation du Suivi et reporting**

AXES THÉMATIQUES	PRÉCONISATIONS
<p>Articulation des projets ARES avec les enjeux de développement</p>	<p>01. Poursuivre la réflexion stratégique, au sein de l'ARES et de la DGD, pour maintenir l'articulation des objectifs du programme entre l'excellence académique et les objectifs de développement.</p> <p>Les EESR élaborent les projets d'abord dans une optique de recherche et d'excellence scientifique. Même si, les enjeux de développement et les impacts systémiques sur le développement au sein du pays d'intervention sont inclus dans le processus de sélection des projets, et qu'ils font partie intégrale des thématiques des projets, il peut être difficile de concevoir une logique d'intervention qui priorise les enjeux de développement durable pour la plupart des enseignants chercheurs mettant en œuvre les projets. Il s'agit de réaffirmer les objectifs du programme qui vise in fine à renforcer la contribution de la coopération académique au développement durable dans le pays d'intervention. Il s'agit de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> » valoriser, dans la communication faite autour de chaque projet (notamment sur MOOVE), le/les ODD spécifique(s) auxquels chaque projet contribue, » accompagner la réflexion des partenaires Nord et Sud sur les manières de maximiser la contribution de leurs projets aux objectifs de développement, par exemple à travers :

AXES THÉMATIQUES	PRÉCONISATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> » l'organisation d'ateliers de bonnes pratiques ou d'intelligence collective dédiés, » l'organisation de webinaires « inspirants » de témoignages de porteurs de projets ARES ayant eu un impact exemplaire sur un ou plusieurs ODD » organiser des temps d'échange sur le positionnement institutionnel de l'ARES par rapport à l'articulation entre des exigences et ambitions académiques avec les enjeux de coopération au développement, » définir les questions de développement comme un critère déterminant dans la formulation, la sélection et le suivi et évaluation des projets. » mettre en place des mécanismes assurant la prise en compte des questions de coopération au développement dans tous les niveaux du programme – de l'identification des projets à leurs mises en place et suivi. Cette évolution est déjà en cours, et l'évaluation salue la réflexion stratégique et les évolutions sur le prochain programme qui prévoit de rendre plus visible dans les projets et auprès des parties prenantes la contribution aux ODD et aux cibles pour le programme 22-27. Il s'agit de/d' : <ul style="list-style-type: none"> » intégrer les ODDs dans les termes des appels à projets, » faire un référencement ODD des projets sélectionnés via la plateforme GIRAF, » assurer une meilleure articulation entre le dispositif de suivi et évaluation et les cibles, » faire une communication sur l'articulation ODD/projets via le blog MOOVE, » organiser des séances d'échanges sur les contributions des EES aux ODD afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques avec les EES de la FWB et les EES partenaires. <p><i>À noter : l'enjeu d'une meilleure prise en compte des objectifs de développement a déjà été prise en compte par l'ARES dans l'actuel programme de coopération 22-27, qui prévoit notamment de rendre plus visible, dans les projets et auprès des parties prenantes, la contribution aux ODD :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> » <i>en intégrant les ODD dans les termes des appels à projets</i> » <i>en faisant un référencement des ODD des projets sélectionnés via la plateforme GIRAF</i> » <i>en assurant une meilleure articulation entre le dispositif de suivi et évaluation et les cibles</i> » <i>en communiquant sur l'articulation ODD/projets à travers le blog MOOVE</i>

AXES THÉMATIQUES	PRÉCONISATIONS
	<p>02. S'assurer que les questions transversales (genre, climat, digitalisation) soient intégrées dans la définition et/ou mise en place des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> » En réintégrant les questions transversales lors de la définition des projets, sauf les cas où elles relèvent de priorités nationales affirmées. Il s'agit pour l'ARES : <ul style="list-style-type: none"> » De sensibiliser les équipes à traiter ces thématiques comme des axes forts des projets présentés, par exemple en mobilisant une expertise facilitant l'intégration de ces questions dans les interventions, » De les accompagner pour mieux suivre la mise en œuvre des thématiques transversales, en dotant les équipes d'indicateurs de résultats appropriés, » De mettre à disposition des responsables des projets un réseau d'experts/académiciens sur les questions transversales, afin qu'ils puissent être mobilisés pour accompagner les coordinateurs dans les processus de mise en place des projets ; » De développer une boîte à outils sur les thématiques transversales à destination des porteurs de projet, ainsi que des actions de sensibilisation et formation » Renforcer les critères de sélection sur les thématiques transversales avec des lignes directrices (par exemple, actions d'atténuation, d'adaptation ou de compensation envisagées sur les questions climatiques). <p>En continuant à développer une ingénierie sur la définition concrète d'actions répondant aux ODD et des indicateurs de résultats. <i>Par exemple, dans le cadre du nouveau programme 22-27, une attention particulière est portée à l'égalité des genres dans l'accès à l'enseignement supérieur et à la carrière académique. Dans le cadre de cette stratégie, l'ARES ambitionne d'analyser les barrières d'accès à la formation et aiguiller les membres de l'ARES à adopter des pratiques permettant de favoriser la participation des femmes à des formations. L'ingénierie développée sur différents types de pratiques permettant d'atteindre cette cible, pourrait être partagée avec les EES membres des pays partenaires à travers des boîtes à outils, afin qu'elles puissent être intégrées dans leurs interventions.</i></p>
Accompagnement au changement par	<p>03. Renforcer le rôle d'animation de l'ARES comme levier de transformation des pratiques (idée de dépasser le rôle de « financeur » pour devenir « animateur/accompagnateur du changement ») :</p>

AXES THÉMATIQUES	PRÉCONISATIONS
<p>le levier de l'animation d'une « communauté »</p>	<ul style="list-style-type: none"> » La création d'un pôle « animation » au sein de l'ARES, composé par exemple de gestionnaires, et chargé de définir la programmation annuelle et l'organisation d'une série d'actions (webinaires et ateliers – voir ci-après), de définir la « ligne éditoriale » (thématiques sur lesquelles l'ARES souhaite sensibiliser les membres de la « communauté ARES ») » La création d'une « communauté ARES », ouverte à différents profils (coordonnateurs Nord et Sud, responsables RI des EESR, boursiers ARES...), mais nécessitant une inscription et donnant accès à une plateforme en ligne (par exemple, via une plateforme de type <i>Workplace</i>) » A noter : cela peut nécessiter de prévoir une démarche de formation des gestionnaires ARES afin d'assurer leur montée en compétence en « community management » » Elaborer et mettre en œuvre une programmation annuelle de webinaires courts (1h), adressés à l'ensemble des membres de la « communauté ARES » (coordonnateurs Nord et Sud, responsables RI des EESR, boursiers ARES...), et faisant intervenir différents types d'acteurs : experts, porteurs de projet (témoignages), gestionnaires ARES... » Exemple de thématiques de webinaires possibles : <ul style="list-style-type: none"> » Comment s'assurer que mon projet répond à des objectifs de développement durables ? ; » Les clés de la mesure d'impact adaptés aux projets ARES ; » Gestion de projet : comment éviter les pièges « classiques » ? ; » Comment bien réaliser le reporting de mon projet » Idées de bonnes pratiques pour les projets de valorisation » Mettre en place une programmation d'ateliers d'échanges de pratiques et/ou d'intelligence collective, en présentiel ou distanciel (en fonction des cibles : coordonnateurs Nord et Sud, responsables RI des EESR, partenaires...), afin d'amener les membres de la communauté à se poser dans des logiques actives (ex : atelier pour définir ensemble des leviers pour rendre un projet plus « vert » ...)

AXES THÉMATIQUES	PRÉCONISATIONS
	<p>04. Mettre en place des moyens spécifiques pour poursuivre la dynamique au niveau des Hautes Ecoles et ESA (y compris celles qui mobilisent peu ou pas les instruments de l'ARES) à s'inscrire dans la dynamique de la coopération au développement</p> <ul style="list-style-type: none"> » En mettant en place un soutien externe transversal pour le montage et le suivi administratif des projets (<i>mesure prévue dans le cadre de la programmation 2022-2027</i>) et l'évaluer après 2 ans de mise en œuvre afin de tirer les enseignements de cette fonction et ajuster, le cas échéant, le cadre de cet appui » En organisant, à travers le Pôle animation (cf. ci-avant), des webinaires d'information ou ateliers dédiés aux EES encore peu initiés à la coopération au développement et cherchant à s'initier / se sensibiliser / obtenir un premier niveau d'information sur le cadre et les modalités de la coopération au développement pour les établissements d'enseignement supérieur (ex : présentation des instruments de l'ARES les plus accessibles aux « débutants », témoignages de HE et ESA impliqués dans des projets soutenus par l'ARES...) » En inscrivant l'inclusion des HE et ESA comme un critère favorisant dans la sélection des projets (PRD et PFS notamment)
<p>Dynamiques partenariales avec les partenaires Sud les ACNG et le VLIR-UOS</p>	<p>05. Dans les pays d'intervention, créer les conditions d'une mise en relation entre partenaires animée par l'ARES</p> <ul style="list-style-type: none"> » Assurer une présence régulière (ex : annuelle) des gestionnaires pays de l'ARES dans leurs pays de référence, et organiser à cette occasion des rencontres (collectives ou individuelles) avec les coordonnateurs Sud (non seulement pour les coordinateurs AI mais également les coordonnateurs PRD-PFS) avec des temps forts tels que : <ul style="list-style-type: none"> » Rappels animés par les gestionnaires sur les actualités et attentes de l'ARES » Présentations de projets et témoignages » Rencontre avec des ACNG » Ateliers d'intelligence collective » Temps de rencontres informelles » Mettre à disposition une plateforme accessible aux coordonnateurs Nord et Sud, avec des pages « pays », permettant à tous (gestionnaires pays, coordonnateurs Nord, coordonnateurs Sud) de partager des actualités et des ressources ;

AXES THÉMATIQUES	PRÉCONISATIONS
	<p>06. Favoriser une meilleure articulation entre l'ARES et le VLIR-UOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> » En exploitant pleinement les possibilités ouvertes par la création du CSC « Enseignement supérieur », afin d'y organiser des temps d'échanges d'informations et de pratiques, notamment entre ARES et VLIR autour d'enjeux communs (par exemple, le partage d'expériences et de pratiques sur les modes de travail dans les différents pays partenaires, sur l'appréhension des thématiques transversales – genre, environnement, digitalisation -, sur la valorisation des résultats des projets, ou encore sur la propriété intellectuelle...) » En assurant l'échange d'information mutuel sur les actions et projets soutenus dans chaque pays partenaire, information qui sera transmise aux gestionnaires pays ainsi qu'aux coordonnateurs Nord (afin que l'information puisse être prise en compte, à toute fin utile, dans les relations partenariales avec les coordonnateurs Sud) <p><i>A noter : l'enjeu d'une meilleure articulation avec le VLIR-UOS est prise en compte dans la réflexion stratégique du partenariat CSC HES4SD (ARES, VLIR-UOS et IMT) pour le programme 22-27, avec des rencontres stratégiques annuelles, visites aux délégations afin de faciliter la circulation de l'information aux candidats des pays partenaires, mise en contact des promoteurs des projets, partage systématique d'information sur les appels à projets, et collaboration et relai d'information vers les membres respectifs de trois organisations dans la recherche d'experts.</i></p> <p>07. Favoriser une meilleure articulation entre partenaires Sud et ACNG :</p> <ul style="list-style-type: none"> » En organisant des événements (en lien, si besoin, avec les ambassades), dans quelques pays partenaires clés, de journées évènements particulières réunissant coordinateurs Sud et ACNG ; » En inscrivant le lien à des ACNG comme un critère de sélection des projets (et en demandant de préciser aux candidats les ACNG avec lesquels ils envisagent de travailler pendant la durée du projet) ; » En favorisant la mise en place d'actions de valorisation des résultats des projets incluant des ACNG, comme celle de la création de l'instrument « Amorce et Valorisation » remplaçant les projets de synergies pour le programme 22-27,

AXES THÉMATIQUES	PRÉCONISATIONS
	<p><i>A noter : pour aller dans ce sens, le programme 22-27, l'ARES prévoit d'effectuer un travail d'information et de communication spécifique à l'attention des Ambassades belges et représentants locaux de la FWB. Ce travail pourrait permettre de créer des liens entre les EES et les ACNG dans les pays partenaires.</i></p>
<p>Renforcement des impacts et de la valorisation des projets</p>	<p>08. Améliorer la dissémination des résultats du programme auprès des acteurs de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> » En inscrivant systématiquement l'activité de capitalisation des résultats dans les logiques d'intervention des projets. » En définissant une stratégie de valorisation permettant de maximiser l'impact des projets au de-là des publications des recherches dans les cercles académiques. En effet, leur dissémination au-delà du monde académique, permettrait à la fois : <ul style="list-style-type: none"> » d'assurer l'efficacité du projet pour atteindre l'objectif global sur les enjeux de développement et » de renforcer sa durabilité avec un ancrage local renforcé et une visibilité accrue auprès des partenaires non académiques comme les ministères, les autorités locales, les ACNG. » En favorisant la mobilisation des nouveaux « projets de valorisation » (instrument mis en place dans le cadre du programme 22-27 : les projets d'amorce et valorisation (A&V)) et en prévoyant une évaluation spécifique de l'instrument, afin de tirer les enseignements de sa mise en œuvre et ajuster, le cas échéant, son cadre et ses modalités <p>09. Mieux anticiper l'après-projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> » En prévoyant l'appui financier nécessaire à la maintenance du matériel et des équipements acquis / développés dans le cadre des projets. » En appuyant les équipes projets à la recherche de financements externes à ceux de l'ARES, par exemple à travers un appui à la réponse à des AAP internationaux qui sont fortement concurrentiels et exigent des compétences que les EESR n'ont pas forcément.

AXES THÉMATIQUES	PRÉCONISATIONS
<p>Optimisation du Suivi et reporting</p>	<p>10. Optimiser le système de suivi et évaluation au niveau du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> » En encadrant davantage le suivi et l'évaluation des projets PRD et PFS. Il s'agirait d'établir : <ul style="list-style-type: none"> 010.1. une baseline, 010.2. 4 à 5 indicateurs de résultats 010.3. Un cadre pour une évaluation des projets simplifiée pour l'ensemble des projets. 010.4. Des visites des projets par les gestionnaire ARES » En accompagnant les équipes projets dans l'autoévaluation de leurs projets (AI, synergie, PRD, PFS...) afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'analyse et améliorer le suivi des effets du projet. » Pour l'AI, en définissant une série d'indicateurs qui permettent de mieux mesurer les synergies entre l'AI et les autres projets. » En développant des modèles d'évaluation permettant des regards croisés et favorisant l'apprentissage : évaluations internes, évaluation par des paires (VLIR-UOS, ILT, autres porteurs de projet), évaluation avec des équipes mixtes (externe et interne) » En développant les approches de Knowledge management afin de renforcer la capitalisation et le partage d'expériences et d'enseignement (cf. recommandation 3 sur l'animation des communautés). » En développant des évaluations thématiques : thématiques transversales (genre, digitalisation, climat) ou sur des sujets clefs comme le « partenariat » » En poursuivant le mécanisme de réponses managériales aux évaluations tout en prévoyant un suivi à + 1 an, à l'image des Fiches contradictoire de la Commission européenne <p><i>A noter que différents chantiers ont déjà été engagés dans le cadre du nouveau programme sur la question du Suivi & évaluation : indicateurs communs, questionnaires auprès des bénéficiaires...</i></p>

08. ANNEXES

08.1 / LES QUESTIONS ÉVALUATIVES ET MATRICE D'ÉVALUATION

La matrice d'évaluation a été redéfinie à partir des questions évaluatives des Termes de référence de l'évaluation, des critères du CAD-OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité), des entretiens de cadrage avec l'ARES et du résultat de la réunion du 15 septembre 2022 avec le comité de pilotage de l'évaluation et avec la cellule suivi-évaluation de la DCD. Les modifications de la matrice ont été les suivantes :

- » Suppression des indicateurs présentés initialement, qui ne correspondaient pas forcément à des outils de mesure suffisamment fiables pour apprécier les critères d'évaluation ;
- » Identification de **5 questions d'évaluation-clefs, indiquées en rouge**, organisées autour des priorités suivantes :
 - » La cohérence des interventions de l'ARES avec celles de la DGD et les stratégies dans les pays au sein du programme ;
 - » L'articulation entre les interventions de l'ARES avec la société civile et les ANCG ;
 - » La complémentarité et synergie avec les interventions des autres partenaires, dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la coopération au développement ;
 - » Le renforcement de capacités des EESR dans les pays partenaires ;
 - » Le pilotage par l'ARES de ses interventions dans les pays, particulièrement le système de suivi-évaluation.
- » Distinction plus claire entre le programme Belgique et les programmes dans les pays partenaires dans les questions et les critères de jugement.
- » Fusion de critères d'évaluation pour gagner en lisibilité et en faisabilité de l'évaluation.
- » Précision des sources de collecte :
 - » Identification des documents utiles pour répondre aux questions d'évaluation à partir de l'analyse documentaire ;
 - » Collecte d'information à partir d'entretiens (en italique) conduits à travers les 8 études de cas et entretiens concernant les pays non ciblés par les études de cas. La sollicitation des Groupes pays a été revue en fonction de la FAQ établie par l'ARES sur leur composition et fonctionnement
 - » Pour l'efficience, les budgets des projets seront analysés dans le cadre des études de cas. Sinon, l'efficience sera analysée à partir du budget consolidé du programme ainsi que du budget consacré aux bourses (qui est hors programme évalué).

La méthode proposée sera adaptée en fonction des types de questions d'évaluation :

- » Les 5 questions d'évaluation-clefs seront principalement traitées lors des 8 études de cas, car elles nécessitent de collecter des informations auprès d'un vaste panel d'interlocuteurs : personnel ARES, membres des groupes pays, EESR en Belgique et dans les pays partenaires, ACNG, autres bailleurs, autorités dans les pays...
- » L'analyse documentaire sera l'outil principal utilisé pour évaluer la pertinence.
- » Les autres questions d'évaluation seront traitées principalement à travers :
 - » L'analyse documentaire spécifique aux pays ;
 - » Pour chacun des pays, des entretiens conduits avec
 - » les gestionnaires au sein de l'ARES ;
 - » un nombre limité d'entretiens dans le pays, auprès d'EESR partenaires ou les Groupes Pays (GP) selon leur capacité et expérience.

QUESTIONS D'ÉVALUATION	CRITÈRES DE JUGEMENT	SOURCE DE COLLECTE DE DONNEES
PERTINENCE		
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Dans quelle mesure les outcomes de l'ARES correspondent-ils aux enjeux nationaux, régionaux et internationaux par rapport à la contribution de l'enseignement supérieur, de la recherche au développement humain durable ?</p>	<p>1.1 Les objectifs du programme de l'ARES correspondent aux contextes, priorités et stratégies des pays partenaires en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement humain durable (leurs orientations nationales, politiques sectorielles, lois-cadre...); - domaines transversaux suivants : inclusion, genre, digitalisation et environnement. <p>1.2 Le mode de sélection des pays est adapté à leurs besoins et aux orientations du programme de l'ARES, leur sélection est transparente et comprise par les parties prenantes locales.</p> <p>1.3 L'approche pays du programme 2017-2022 correspond à un besoin de clarification et de cohérence exprimés avec les partenaires EESR, autorités nationales et ACNG</p> <p>1.4 La multiplicité des échelles d'intervention (individuelle, collective, institutionnelle) apporte une réponse adaptée aux besoins des pays et aux objectifs des CSC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de 2017-22 de l'ARES, - Plan stratégique ARES - ACC (analyses contextuelles communes) - Rapports moraux - Rapports financiers - Théorie du changement - Impact evaluation of Belgian University Development Cooperation et réponse managériale - Rapports d'évaluation des instruments (section pertinence) et réponses managériales - Arrêté ministériel (octroi subvention ARES) et autres textes légaux et réglementaires - Belgian SDG charter - Interventions dans les pays 2017-2021 (fichier interne Excel interne ARES) - Rapport sur la réflexion stratégique de l'ARES - Programme ARES 2022-2026 <p style="text-align: center;"><i>- Entretiens avec les EESR partenaires et/ou GP</i></p>

COHÉRENCE		
<p>2</p> <p>Dans quelle mesure l'action de l'ARES en Belgique s'inscrit-elle en cohérence et en complémentarité avec l'action gouvernementale en matière de coopération au développement, et avec l'action les autres acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG) ?</p>	<p>2.1 Les modalités de coopération/articulation avec les acteurs institutionnels francophones et néerlandophones sont établies et mises en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impact evaluation of Belgian University Development Cooperation et réponse managériale - Rapports d'évaluation des instruments (notamment des bourses et des CSI) et réponses managériales - <i>Entretiens avec des membres du Groupe technique</i> - <i>Étude de cas Belgique (incluant les ACNG)</i>
	<p>2.2 Les ACNG conduisent des actions portées par ou avec l'ARES (concertation, communication, sensibilisation, accompagnement...)</p>	
	<p>2.3 Des investigations dans le cadre des projets de Policy Supporting Research (PSR) sont menées.</p>	
	<p>2.4 Le groupe Belgique est opérationnel et prend en compte le CSC Belgique.</p>	
<p>3</p> <p>Dans quelle mesure les interventions de l'ARES s'inscrivent en cohérence avec les politiques mises en œuvre par les pays partenaires en matière d'enseignement supérieur et de coopération au développement ? (Périmètre : entre 2017 et 2022)</p>	<p>3.1 La stratégie et les objectifs du pays en matière d'enseignement supérieur et de coopération au développement sont en liens avec les objectifs du programme de l'ARES (complémentarité des objectifs).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de 2017-22 de l'ARES, - Plan stratégique ARES - ACC (analyses contextuelles communes) - Rapports moraux - Rapports d'évaluation des instruments (section pertinence et cohérence : identification des liens – ou leur absence - avec autorités politiques)) et réponses managériales - Impact evaluation of Belgian University Development Cooperation et réponse managériale - Interventions dans les pays 2017-2021 (fichier interne Excel interne ARES). - <i>Entretiens avec les EESR partenaires et/ou GP</i> - <i>Entretiens VLIR et autres acteurs de coopération au développement intervenant dans le pays.</i> - <i>Entretien ministère enseignement supérieur / ministère du développement si existants</i>
	<p>3.2 Les coordonateurs.trices pays, les promoteurs.trices académiques, les gestionnaires ARES, le Groupe de pilotage AI et/ou les entités déléguées par le Groupe pays le cas échéant, ont une bonne connaissance du programme de l'ARES et de la cohérence avec les politiques des pays en matière d'enseignement supérieur et de recherche et de coopération au développement.</p>	
	<p>3.3 Les CSC structurent la définition des projets soutenus dans le cadre du programme de l'ARES.</p>	

	3.4 Les universités partenaires identifient d'autres programmes et financements de coopération au développement et les articulations éventuelles (notamment ceux du VLIR).	- <i>Études de cas pays</i>
	3.5 Les coordonateurs.trices pays, les promoteurs.trices académiques, les gestionnaires ARES, le Groupe de pilotage AI et/ ou les entités déléguées par le Groupe pays le cas échéant, analysent le positionnement des différents acteurs de la coopération, leurs interactions et la place des partenaires de l'ARES dans cet écosystème.	
<p>4.</p> <p>Quel est le niveau de complémentarités, collaborations et synergies avec les autres ACNG impliqués dans les CSC dans le cadre de la mise en œuvre du programme 17-22 ?</p>	4.1 La complémentarité des interventions de l'ARES et les ACNG est assurée à travers des mécanismes de collaboration fonctionnels (ex. échanges d'informations, co-construction de projets, mise en œuvre conjointe d'activités, suivi et évaluations conjointes, gouvernance participative avec les EESR et ACNG...)	<p>- Rapports moraux</p> <p>- <i>Entretiens avec les équipes de l'ARES et ACNG</i></p> <p>- <i>Études de cas pays</i></p>
	4.2 Les ACNG et l'ARES ont établi des échanges et des modalités de collaboration dans les pays.	
	4.3 Les ACNG connaissent le programme en tant que bénéficiaires, (co-)opératrices de certaines interventions ou consultées.	
EFFICIENCE		
<p>5</p> <p>Dans quelle mesure la gouvernance, l'organisation interne et les ressources de l'ARES ainsi que son mode</p>	5.1 Les moyens financiers et techniques mobilisés dans les pays ont été suffisants pour obtenir les résultats qui étaient escomptés.	<p>- Budgets des projets qui seront étudiés dans le cadre des études de cas</p> <p>- Budget consolidé du programme</p> <p>- Budget spécifique aux bourses.</p> <p>- CSC</p> <p>- Rapports moraux</p> <p>- Rapports de performance</p> <p>- Leçons apprises</p>
	5.2 L'amélioration du pilotage et du suivi-évaluation chez les partenaires (objectif du programme 2017-2022), a facilité et sécurisé la gestion financière des projets	

<p>d'intervention sont-ils appropriés pour atteindre les 19 outcomes qui ont été fixés ?</p>		- Rations par pays bénéficiaires / budget (ex mobilité)
	5.3 La souplesse budgétaire durant le déroulement du programme a permis une bonne exécution des dépenses et leur réaffectation lorsque cela s'est avéré nécessaire et justifié (pandémie, manque de ressource...).	- <i>Entretiens avec les équipes de l'ARES</i> - <i>Entretiens avec les EESR partenaires et/ou GP</i> - <i>Études de cas pays</i>
	5.4 Les modes d'opérations du programme de l'ARES (organisation d'équipe, recrutement, gestion administrative) ont permis la bonne exécution des activités selon la demande des pays bénéficiaires.	
	5.5 L'instauration des Groupes Pays a modifié le pilotage des différents instruments, favorisé la cohésion d'intervention de la Belgique, clarifié les responsabilités (mise en œuvre, rapportage) et renforcé la mutualisation des interventions de l'ARES.	
	5.6 La diversité des modes d'intervention (appel compétitif, inscription dans un CSC...) a permis d'adapter la mise en œuvre du programme aux capacités des EESR et aux contextes des pays.	
	5.7 Le pilotage des partenariats s'est professionnalisé entre les EESR belges et dans les pays, et a permis d'atteindre des résultats plus impactants.	
	5.8 Les partenariats établis ou renforcés dans ce programme ont optimisé les atouts et avantages comparatifs des EESR belges (Université, HE, ESA).	

EFFICACITÉ

<p style="text-align: center;">6</p> <p>Dans quelle mesure l'action de l'ARES (Belgique) contribue-t-elle à la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs du Sud ?</p>	<p>6.1 Les conditions d'accueil et d'accompagnement des boursiers en Belgique sont améliorées (notamment satisfaction des boursiers quant à leur environnement d'apprentissage, du soutien obtenu par les EESR).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'évaluation des instruments CSI et Bourses - Investigations sur les microprojets (mise à plat des données + entretiens) - Investigations sur les bourses de voyage (mise à plat des données + entretiens) - Investigations sur les projets de sensibilisation (mise à plat des données + entretiens) 	
	<p>6.2 Les bourses ont un effet sur les parcours de formation et professionnels des boursiers</p>		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Étude de cas Belgique</i>
	<p>6.3 Les actions mises en œuvre favorisent la mise en réseau entre les boursiers et les acteurs de la coopération belge (notamment les organisations de la société civile)</p>		
<p style="text-align: center;">7</p> <p>Dans quelle mesure l'action de l'ARES (Belgique) contribue-t-elle à la sensibilisation et à la mise en action des personnels et des étudiants des EES de la FWB ?</p>	<p>7.1 Les actions sont mises en œuvre pour favoriser la participation de tous les EESR de la FWB dans la coopération au développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'évaluation des instruments CSI et Bourses - Investigations sur les microprojets (mise à plat des données + entretiens) - Investigations sur les bourses de voyage (mise à plat des données + entretiens) - Investigations sur les projets de sensibilisation (mise à plat des données + entretiens) 	
	<p>7.2 Les projets de sensibilisation ont mobilisé les personnels et les étudiants sur les problématiques du développement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Étude de cas Belgique</i>
	<p>7.3 Les étudiants et les personnels des EESR de la FWB prennent des initiatives et s'engagent dans la coopération au développement à travers la mobilité, leur implication citoyenne.</p>		
	<p>7.4 Les actions mises en œuvre dans le cadre du programme Belgique favorisent les liens entre boursiers ARES et étudiants de la FWB.</p>		

<p>8</p> <p>Dans quelle mesure les différents <i>outcomes</i> ont-ils été réalisés à la fin du programme 22-27 dans les 18 pays partenaires ?</p>	<p>8.1 Les capacités de recherche et l'expertise sur les thématiques clés pour l'ARES et les pays partenaires, se sont accrues (les axes thématiques et les secteurs d'intervention prioritaires ont été définis pour l'ensemble des pays dans lesquels l'ARES concentre son action.</p> <p>8.2 Le programme renforce le réseau d'échange scientifique et de professionnels de haut niveau, notamment dans les thématiques clés.</p> <p>8.3 Les étudiants du Nord et du Sud sont sensibilisés aux enjeux et problématiques du développement et s'engagent dans des activités de coopération (études, recherche, professions académiques, activités citoyennes).</p> <p>8.4 Le renforcement des capacités des EESR permettent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration du pilotage des différentes interventions du programme dans un pays (clarification des responsabilités, recherche de cohésion et de mutualisation) - Une meilleure articulation des interventions de l'ARES avec l'approche par pays, initiée par ce programme. - Une intégration des thématiques transversales dans les activités des EESR. - De nouvelles collaborations Nord-Sud. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports moraux - Études de cas pays - Rapports d'évaluation des instruments - Tableau des indicateurs par outcome 2017-2022 <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de performance - Données de l'Indice de Développement des capacités <ul style="list-style-type: none"> - <i>Entretiens avec les EESR partenaires et/ou GP</i> - <i>Études de cas pays</i>
<p>9.A</p> <p>Dans quelle mesure les résultats du programme atteignent les objectifs du genre du programme de l'ARES ?</p>	<p>9.A.1 Les thématiques clés du genre sont incluses dans les formations créées et des recherches menées dans le cadre du programme de l'ARES.</p> <p>9.A.2 La représentation des femmes est assurée par rapport à la sélection des bénéficiaires des interventions de l'ARES.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ACC (analyses contextuelles communes) - Rapports moraux - Rapports d'évaluation des instruments et réponses managériales - Leçons apprises - Rapports du SES (certification S&E)

		<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les EESR partenaires et/ou GP. - Études de cas pays
	9.A.3 Le système de suivi-évaluation assure la récolte des données sexo-spécifiques.	
<p>9.B</p> <p>Dans quelle mesure les résultats du programme atteignent les objectifs de l'environnement du programme de l'ARES ?</p>	9.B.1 Les thématiques clés de l'environnement sont incluses dans les formations créées et des recherches menées dans le cadre du programme de l'ARES.	
	9.B.2 La gestion des interventions intègre, de manière systématique, les mesures prévoyant de réduire l'impact environnemental des activités.	
	9.B.3 Un système de suivi est en place pour mesurer l'impact environnemental des activités mises en place.	
<p>9.C</p> <p>Dans quelle mesure les résultats du programme atteignent les objectifs de la digitalisation du programme de l'ARES ?</p>	9.C.1 Des activités de recherche dans les EESR étudient les moyens de digitaliser le fonctionnement des EESR et d'inclure l'usage du digital dans les formations et dans la recherche.	

<p>10</p> <p>Quel est le niveau d'efficacité des stratégies mises en œuvre pour adapter le programme 17-22 aux évolutions dans les différents contextes d'intervention et mitiger les effets négatifs (COVID 19, insécurité, instabilité politique, ...)</p>	<p>10.1 Les activités et les stratégies d'intervention de l'ARES dans les pays ont fait l'objet de réorientations et de flexibilité dans leur gestion.</p>	<p>Rapports moraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Entretiens avec les équipes de l'ARES</i> - <i>Entretiens avec les EESR partenaires et/ou GP</i> - <i>Études de cas pays</i>
<p>11</p> <p>Dans quelle mesure les résultats des différentes évaluations intermédiaires ont-ils été assimilés et permis d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme de l'ARES (dans une dynamique d'apprentissage continu) au sein du programme actuel mais également de la rédaction du programme 22-27 ?</p>	<p>11.1 Les recommandations fournies par les évaluations intermédiaires ont été débattues et intégrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'élaboration des diagnostics, ACC, CSC et dans la programmation des activités des différents instruments évalués. - Dans l'élaboration du programme 2022-2027. <p>11.2 Les preuves existent que les recommandations portant sur les instruments ont été mises en œuvre et indiquent pourquoi elles ne l'ont pas été.</p> <p>11.3 Les recommandations ont été jugées suffisamment opérationnelles par les partenaires et l'ARES, pour être aisément applicables.</p> <p>11.4 Les réponses managériales suite aux évaluations, ont été suivi d'effets concrets, des réajustements ont été faits.</p> <p>11.5 Les recommandations ont été valorisées (au sein de l'ARES, de la communauté universitaire en Belgique et dans les pays)</p>	<p>- Rapports d'évaluation des instruments et réponses managériales</p> <p>- Rapports moraux</p> <p>- ACC</p> <p>- <i>Entretiens avec les équipes de l'ARES</i></p>
<p>12</p> <p>Dans quelles mesures les résultats des différentes recherches ont-ils été valorisés et ont-ils contribué à l'atteinte des ODD ?</p>	<p>12.1 Un plan d'action portant sur la valorisation des résultats de recherche est implémenté.</p> <p>12.2 Certains instruments comme le PSR ou le PRD, Amorce et Valorisation, sont particulièrement moteurs dans la contribution à l'atteinte des ODD.</p>	<p>- Rapports moraux</p> <p>- Leçons apprises</p> <p>- <i>Entretiens avec les équipes de l'ARES</i></p> <p>- <i>Entretiens avec les EESR partenaires et/ou GP</i></p>
<p>13</p>	<p>13.1 Le suivi du programme sur une base pays améliore la qualité du rapportage et la compréhension de l'action de l'ARES dans les pays, pour la DGD et les autres partenaires.</p>	<p>- Rapports moraux</p> <p>- Scores de performance</p>

<p>Quel est le niveau de qualité du système de suivi et d'évaluation en place à l'ARES pour le pilotage du programme 17-22 ?</p>		- Tableau des indicateurs par outcome 2017-2022
	13.2 Les données nécessaires sont systématiquement collectées selon les modalités prévues en début de programme.	- Entretiens avec les équipes de suivi-évaluation de l'ARES - Entretiens avec les porteurs de projet et les partenaires (dans le cadre des études de cas) - Entretiens avec la DGD
	13.3 La culture d'évaluation est stimulée parmi tous les personnels impliqués dans le programme de coopération et de développement de l'ARES.	

DURABILITÉ

<p>14</p> <p>Quel est le potentiel de durabilité des changements atteints, par <i>outcome</i>, à l'échelle des groupes cibles (à préciser : individuel, institutions, partenaires, ...) au niveau du programme ?</p>	14.1 Les capacités renforcées des EESR leur permettent d'initier et de mener à bien des projets de développement humain durable hormis le programme de l'ARES.	- Rapports moraux
	14.2 De nouveaux partenariats des EESR Nord-Sud, et Sud-Sud sont créés et restent effectifs après la fin du programme.	- Entretiens avec les EESR partenaires et/ou GP - Études de cas pays
	14.3 Les bénéficiaires du programme contribuent au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche après la fin du programme, au niveau des EES ou sur le plan national (ex, initiation des projets de recherche et de collaboration, participation aux débats nationaux sur le développement humain)	
	14.4 Les capacités techniques et financières des EESR partenaires sont en place pour la continuité des interventions au niveau :	

	<ul style="list-style-type: none"> - Du pilotage de la formation et de la recherche, - De la valorisation des résultats pour le développement humain, - De l'assurance qualité des activités des EESR (pour l'amélioration continue) - Du suivi des bénéficiaires du programme. 	
	<p>14.5 Des stratégies de sortie (<i>exit strategy</i>) sont mises en place dans les pays et appliquées durant la mise en œuvre des projets.</p>	

08.2 / FICHES PAYS

[Télécharger](#) les 18 fiches pays.